

Université de Haute-Alsace

LES ACTES DU CRESAT

2005 - 2006

 $N^{\circ}4$

Février 2007

LES ACTES DU CRESAT





Les actes du CRESAT, N°4, 2005-2006 © Editions du CRESAT 2007 ISSN 1766-4837

SOMMAIRE

I. Les séminaires du Cresat
Matthieu Le Goïc
Les archives de l'Université de Haute-Alsace
Gracia Dorel-Ferré
le patrimoine de l'habitat ouvrier, un sujet de recherches: architecture, idéologie et rapports sociaux
• Isabelle Ursch-Bernier
Négoce et industrie à Mulhouse au XVIII ^e siècle
II. MÉMOIRES DE MAÎTRISE ET DE MASTER • Simon Willig
L'honneur et ses dynamiques dans le <i>Livre des fais de Jacques de Lalaing</i> 39
• Roseline Boulanger
Le théâtre en Alsace au XVII ^e siècle
• Jean-Marie Kuppel
Un bassin d'activité dans l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale: les mines de potasse d'Alsace49
• Céline Aunay
Un modèle de système productif localisé, le pôle européen du flaconnage verrier de la vallée de la Bresle: une longue histoire industrielle
Ouarda Guerrouah et Brice Martin
Apport de la recherche historique pour la prévention du risque d'inondation : le cas de l'Ill moyenne (Haut-Rhin)63
• Lauriane With
Gestion et prévention du risque d'inondation : l'exemple du plan de prévention des risques de la vallée de la Largue
Céline Weinzaepflen
Vers une société internationale du risque ? l'exemple de l'usine Rhodia à Chalampé de 1970 à 2006

LES ACTES DU CRESAT

III. ACTIVITÉS ET PROJETS

LES SÉMINAIRES DU CRESAT

26 novembre 2005 Matthieu LE GOÏC

LES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

http://www.archives.uha.fr

Matthieu Le Goïc est responsable du service des archives de l'Université de Haute-Alsace qu'il a créé en 2001.

En juin 2001, quelques mois avant qu'une circulaire relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État ne soit promulguée, lors d'une journée d'études intitulée « Archives et mémoires étudiantes », organisée par le Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants, quelqu'un posait la question suivante à l'un des intervenants : « Y a t-il un(e) archiviste par institution universitaire? ». La réponse fut évasive : « Je n'en connais pas, ce serait bien. ». « Je n'en connais pas... », et pour cause, il n'en existait pas ! « Ce serait bien », oui, mais un an plus tard, lorsque le président du Conservatoire des mémoires étudiantes intervient à Louvain (Belgique), dans le cadre d'une journée d'étude intitulée « Archives, universités, monde étudiant : une mémoire en construction. », il ne peut que déplorer la situation française, évoquant tout juste l'émergence d'un premier service d'archives au sein d'une institution universitaire. La première partie de son discours avait d'ailleurs un titre bien choisi : « Le contexte français : archives étudiantes et universitaires, années zéro. » Et de fait, à cette année zéro, succède la première : en 2003, deux archivistes sont officiellement nommés au sein d'universités françaises : à l'Université de Paris VII et à l'Université de Haute-Alsace (UHA). L'année suivante, le magazine Vie universitaire intitule l'un de ses articles « Histoire des universités : une affaire non classée » et y tient ces propos : « Les archives universitaires sont un terrain en friche, où chaque université œuvre comme elle l'entend, malgré l'obligation légale de classement, valable pour tous les établissements publics. Seules quelques universités pionnières s'y sont aventurées [UHA, Université de Toulouse I], notamment pour replonger dans leur histoire [Université de Nantes] ».

Aujourd'hui, que ce soit en matière de collecte, de classement, de conservation ou bien plus encore de communication et de valorisation des archives, il faut savoir qu'en France la majorité des universités n'a rien ou presque rien entrepris. Le plus souvent, c'est lorsqu'elles ont besoin de place – lorsque leurs locaux de stockage sont saturés – que les universités ont recours aux archives départementales. Ce premier contact

amène les parties intéressées à élaborer ensemble un tableau de gestion des archives du ou des service(s) concerné(s). Ils permettent ainsi aux universités d'effectuer en bonne et due forme (c'est-à-dire sous le contrôle scientifique et technique de la direction des Archives de France) des éliminations visées par le directeur des Archives départementales de référence. C'est une pratique qui tend non pas à se généraliser, mais au moins à se multiplier. En revanche, il n'en va pas de même pour les versements, qui relèvent d'une pratique moins courante : même s'ils ont le mérite d'exister, ils sont le reflet de pratiques ponctuelles, souvent mal organisées, qui ne s'inscrivent pas dans la continuité.

Mais – parce qu'il y a un « mais » –, il y a parfois des initiatives plus « heureuses ». C'est le cas par exemple à l'Université catholique d'Angers, où une ancienne professeur de lettres, a pris en charge depuis 2002 un service d'archives qui gère désormais 130 années de production documentaire! De façon plus significative peut-être, à Caen, une cellule « Archives » – dirigée depuis 2003 par une responsable administrative – a été créée pour mettre en œuvre de manière coordonnée une politique d'archivage. L'exemple aurait pu être le même pour l'Université Paul Sabatier / Toulouse III. Il est différent par contre à Amiens où c'est un ancien étudiant qui a été recruté sur un poste de technicien de formation et de recherche avec les mêmes priorités : état des lieux, tableaux de gestion, traitement de l'arriéré.

Venons en maintenant aux initiatives annexes, où plutôt connexes, qui engendrent un intérêt pour les archives : à Nantes, la publication d'un très bel ouvrage sur l'histoire de l'Université a permis le classement des archives de la présidence et du secrétariat général. Les archives scientifiques font cause commune : à Dijon, avec une enquête en cours sur les archives des sciences sociales, à Nancy, avec le laboratoire de philosophie et d'histoire de sciences qui gèrent entre autres les archives d'Henri Poincaré, comme à Strasbourg, avec le projet de valorisation des archives des physiciens strasbourgeois. A Reims, il existe un projet de création d'un centre d'animation, d'archives et de recherche sur les mouvements étudiants.

A Belfort, Dijon ou Rennes, l'université a de temps à autre recours à des stagiaires pour la réalisation de missions prédéfinies : le plus souvent, le traitement d'un fonds. L'intérêt est évident, mais ne permet pas une approche globale du problème qu'est la gestion des archives dans les établissements d'enseignement supérieur. Par chance, parfois il le soulève et entraîne une mission – un nouveau stage ou mieux une vacation – de plus longue durée. C'est notamment le cas à Angers, Lyon I et Paris Dauphine / IX, avec pourquoi pas à la clef – l'avenir nous le dira – une création de poste. On dénombre aujourd'hui dans les universités françaises trois services d'archives avec à leur tête des professionnels, recrutés comme tels : ceux de l'UHA, de l'Université de Paris VII et de l'Université technologique de Compiègne.

Cet état des lieux succinct de la conservation des archives étudiantes et universitaires en France nous montre que depuis 4-5 ans, le paysage archivistique de l'enseignement supérieur a sensiblement évolué, même si l'on est encore bien loin des modèles anglo-

saxons (Etats-Unis, Royaume-Uni, Australie, Afrique du Sud et Canada) mais aussi européens (Allemagne, Belgique, Suisse).

Le service des archives de l'Université de Haute-Alsace

L'UHA est la première université française a s'être dotée d'un service d'archives placé sous la responsabilité d'un professionnel. En collaboration avec la formation Mecadocto (Métiers de la culture, des archives et de la documentation pour les collectivités territoriales et les organisations), la création du service des archives de l'UHA a été initiée en janvier 2001. La nomination officielle d'un archiviste, responsable de ce service, est intervenue leler janvier 2003.

Le 15 avril 1970, les statuts du Centre universitaire du Haut-Rhin (CUHR) sont approuvés par le Ministère de l'éducation nationale, mais au titre des attributions de ses divers organes, rien ne concerne la conservation et la gestion des archives.

Pourtant, un mois plus tard, dans une circulaire sur les archives de l'Éducation nationale, le ministre s'exprime ainsi : « Par un décret du 21 juillet 1936, toutes les administrations d'État avaient été avisées qu'elles devaient périodiquement et obligatoirement verser dans les archives publiques les dossiers, registres et pièces concernant les affaires traitées par elles, à partir du moment où ces documents étaient reconnus inutiles au fonctionnement courant du service. Mon attention a été attirée non seulement sur l'insuffisance des versements effectués par les établissements d'enseignement dans les archives, mais sur la destruction de documents qui auraient présenté un intérêt certain pour l'histoire de l'enseignement et de la pédagogie, pour l'histoire économique et sociale, pour l'histoire des sciences et techniques et pour l'histoire des mentalités. Il est donc indispensable de prendre des mesures de sauvegarde, et d'attirer l'attention de tous les chefs d'établissement sur l'importance de ces mesures et sur l'étendue de la notion d'archives qui dépasse le concept traditionnel. »

Malgré toute une série d'ampliations, le CUHR n'applique pas ces instructions. Pas plus d'ailleurs que les suivantes, à savoir : la note AD 14962/8908 du 3 août 1971 (archives des laboratoires du CNRS), la note AD 86/157 du 5 janvier 1973 (archives des établissements d'enseignement supérieur : dossiers médicaux des étudiants), la circulaire n° 75-001 du 2 janvier 1975 (archives des services et établissements de l'Éducation : tri et conservation des documents concernant les examens et les bourses), la loi n°79-18 du 3 janvier 1979 (loi sur les archives) et ses décrets d'application, la note AD 18460/8400 du 30 octobre 1980 (versement des archives de l'enseignement), la circulaire AD 82-4 du 21 décembre 1982 (instructions sur l'archivage des dossiers et des copies de concours administratifs).

En 1981, dans la perspective du déménagement des services généraux vers la maison de l'université, où un local a été spécialement réservé aux archives, le secrétaire général de l'UHA rédige une note de service sur l'archivage des documents. Toutefois, et malgré

plusieurs rappels successifs, les Archives départementales du Haut-Rhin n'avaient jamais reçu de versement de l'UHA...

Le 2 novembre 2001, dans une circulaire relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État, le Premier ministre rappelle quelques principes régissant la gestion des archives intermédiaires : « Dans les administrations centrales et les établissements publics de l'Etat, la fonction de gestion des archives intermédiaires doit être assumée par un service ou une cellule spécifique, qui doit apparaître clairement dans l'organigramme et être placé à un niveau lui permettant d'exercer efficacement sa mission. Cette tâche doit être confiée à des agents formés aux techniques de gestion des documents (catégories A et B), et disposant de moyens appropriés à leurs attributions. »

Cette fois, l'UHA, qui depuis près d'une année se préoccupe de la conservation et de la gestion de ses archives, est en passe d'appliquer cette circulaire. Mais il aura tout de même fallu attendre plus d'une trentaine d'années pour qu'elle se dote enfin d'un service d'archives placé sous la responsabilité d'un professionnel, alors même que depuis le milieu des années soixante-dix, elle dispensait en son sein une formation d'archivistique...

En collaboration avec la formation Mecadocto, la création du service des archives de l'UHA a été initiée en janvier 2001. Le recrutement d'un stagiaire a d'abord permis de dresser un état des lieux des archives conservées par les différentes composantes de l'UHA. Plus d'un kilomètre linéaire de documents avait ainsi été recensé, mettant en évidence de mauvaises conditions de conservation (éclairage, écarts de température, humidité, insectes et rongeurs, incendies et inondations, etc.), des pratiques abusives en matière d'élimination et, de facon plus générale, le peu d'organisation dans l'archivage des documents produits ou reçus par ces différents services. A cette occasion, quelques tableaux de gestion avaient également été réalisés et avaient permis, dans le cadre d'une vacation saisonnière, de traiter une partie des archives des services généraux. Puis, d'un commun accord, l'organisation d'un nouveau stage a été décidée. De manière à faire connaître toute la richesse du patrimoine historique de l'UHA, la mise en ligne d'instruments de recherche permettant une consultation de documents numérisés s'est traduite par la réalisation d'un site internet et par le traitement des premiers fonds d'archives historiques. Par ailleurs, la rédaction d'une étude pour la mise en place d'un service des archives à l'UHA a permis de préciser quels seraient les missions de ce service, ses objectifs et ses perspectives de travail ainsi que les procédures et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Après l'organisation d'un concours pour le recrutement d'un ingénieur d'études, la nomination officielle d'un archiviste, responsable de ce service, est intervenue le premier janvier 2003.

Le service des archives l'UHA relève de la direction des affaires générales. Responsable de la gestion des documents administratifs et historiques de l'UHA, il en assure la collecte, le classement, la conservation, la communication et la valorisation. Son mandat consiste à définir et mettre en œuvre une politique d'archivage assurant la constitution d'un

patrimoine historique – administratif, associatif, culturel, pédagogique, scientifique et technique – pour l'UHA. Deux missions coordonnent alors ses activités : la gestion des documents administratifs et la gestion des archives historiques.

La gestion des archives intermédiaires, où documents semi-actifs, comporte plusieurs aspects : animation d'un réseau de correspondants, conseil et formation des personnels, élaboration de calendriers de conservation, éliminations et/ou versements des archives, encadrement de stagiaires et de vacataires, maintien d'un droit de propriété exclusive auprès des services producteurs, préservation de l'intégrité intellectuelle et physique des documents, service de communication efficace et rapide, etc.

Le traitement des archives définitives, où historiques, ne résulte pas seulement des procédures mises en place dans le cadre de la gestion des archives intermédiaires; la collecte des archives associatives, des documents pédagogiques – ceux des enseignants – et scientifiques – ceux des chercheurs, des fonds personnels et/ou privés, ou bien encore des témoignages oraux nécessite des politiques d'acquisition spécifiques. La mise en œuvre des opérations de classement, de description et d'indexation permet ensuite une exploitation optimale de ces documents qui, reconditionnés dans du matériel désacidifié, sont conservés dans des locaux munis de système de contrôle d'humidité et de température, de détection d'incendie et de protection contre le vol. Le service des archives garantit alors l'accessibilité et la communication de ces ressources. Le développement et la mise à jour d'un site internet/intranet, outil de gestion et de valorisation des archives, la publication d'instruments de recherche permettant une consultation en ligne de documents numérisés ainsi que l'organisation d'expositions, comme celles qui ont été montées à l'occasion de son trentième anniversaire contribuent à la diffusion de l'histoire et à la valorisation du patrimoine de l'UHA.

Par ailleurs, l'animation et l'organisation de formations sur la gestion des archives dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que la participation aux activités du Conservatoire des mémoires étudiantes (CME), du Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (GERME), du Service d'histoire de l'éducation (SHE), etc., entrent dans une logique de constitution d'un réseau des archives des mondes universitaires, scientifiques et étudiants.

Les fonds d'archives de l'Université de Haute-Alsace

Le service des archives de l'UHA est accessible aux membres de la communauté universitaire ainsi qu'au public extérieur. Le personnel de référence est disponible pour vous aider dans votre démarche, vous conseiller dans vos recherches, vous présenter différents instruments de recherche, mais il ne peut cependant effectuer la recherche en lieu et place du chercheur.

Les documents dont la communication était libre avant leur versement aux archives, notamment ceux visés par la loi du 17 juillet 1978, demeurent librement communicables. Tous les autres documents d'archives publiques pourront être librement consultés à l'expiration d'un délai de trente ans ou des délais spéciaux prévus au

Code du patrimoine. Toutefois, la direction des Archives de France peut autoriser la consultation des documents d'archives publiques avant l'expiration de ces délais. Cette consultation dérogatoire n'est assortie d'aucune restriction, sauf disposition expresse de la décision administrative portant autorisation. Par ailleurs, le service des archives de l'UHA, dépositaire d'archives privées, est également tenu de respecter les conditions de communication fixées par leurs propriétaires. Une majorité de nos fonds d'archives demeurent cependant accessibles aux chercheurs, sous réserve qu'ils se conforment aux règlements régissant la consultation de ces documents. La consultation des archives peut se faire en ligne, sur le site internet du service des archives de l'UHA (à condition que des instruments de recherche donnent accès aux documents numérisés) ou sur place, aux heures d'ouverture et de préférence sur rendez-vous.

1. Premiers enseignements, tantôt privés, tantôt publics

L'école de chimie (1822-1957)

En 1822, le bureau d'administration du Collège municipal de Mulhouse annonce l'ouverture d'un cours de chimie appliquée aux arts. Intégré, dès 1855, aux enseignements de l'Ecole supérieure des sciences appliquées, il donne naissance, en 1866, à la Section de chimie indépendante. Dès 1871, la Ville de Mulhouse et la Société industrielle de Mulhouse (SIM) contribuent à sa réorganisation en École municipale de chimie industrielle. En 1930, elle est érigée en fondation autonome privée reconnue d'utilité publique et prend alors le nom d'École supérieure de chimie de Mulhouse. Le 24 mai 1957, elle est finalement rattachée à l'Université de Strasbourg. [...]

Les archives de l'école de chimie, antérieures à 1918, ont été intégralement classées, numérisées et répertoriées et sont par conséquent accessibles en ligne. Toutefois, peu de documents antérieurs à la guerre franco-allemande de 1870 ont été conservés : ouverture du cours (1822), inauguration de l'École supérieure des sciences appliquées (1855) et travaux scientifiques (1807-1856). A compter de 1871, lorsqu'elle devient école municipale de chimie industrielle, environ 200 articles (soit près de 3 000 vues numérisées) renseignent sur son administration (conseil d'administration, conseil de surveillance, comptabilité, immobilier, rapport d'activité, etc.) et ses activités d'enseignement (listes des étudiants, photographies des promotions, rapports et travaux de diplômes, relevés de notes) et de recherche (cours, études scientifiques). D'ici 2008, l'intégralité des archives de l'ENSCMu, antérieures à 1957, devrait être consultable sur internet.

L'école textile (1861-1966)

Les écoles théoriques et pratiques de tissage mécanique et de filature ont été fondées en 1861 et en 1864, sous le patronage de la SIM. Dès 1868, Émile Fries, assisté de Jacques-Mathieu Weiss, prend la direction d'une nouvelle école, produit de celles qu'ils dirigeaient alors : l'École théorique et pratique de filature et de tissage mécanique de Mulhouse. Fritz Ortlieb (1914-1940) – qui succède à Oscar Wild (1885-1897) et à Albert

Rohr (1897-1914) – obtient l'autorisation de délivrer le titre d'ingénieur de l'Ecole supérieure de filature, tissage et bonneterie de Mulhouse, d'abord sous la forme d'un brevet (1924) puis d'un diplôme (1936). Après guerre, Léon Schultz (1945) et Gaston Martin (1945-1946) précèdent Victor Hildebrand (1946-1966) qui est officiellement nommé directeur en mars 1946. [...]

Les archives de l'école textile, antérieures à 1945, ont été intégralement classées, numérisées et répertoriées et sont par conséquent accessibles en ligne. Un peu plus d'une centaine d'articles (soit un millier de vues numérisées) informent sur l'histoire de cette école depuis ses origines (statuts, souscriptions des industriels, transactions immobilières) jusqu'en 1945 avec de nombreuses lacunes pour les deux guerres mondiales. La majeure partie des documents conservés concerne la scolarité des élèves (cours, diplômes, photographies, répertoire alphabétique des étudiants, relevés de notes, etc.) et dans une moindre importance, l'administration de l'école. D'ici 2008, les archives de l'école textile devraient être consultables jusqu'en 1966.

2. Prémices institutionnelles, sous la tutelle des universités strasbourgeoises

Collège scientifique universitaire (1958-1970)

Le 17.11.1958, à 11 heures, dans la grande salle de la SIM, J-F. Angelloz, recteur de l'Académie de Strasbourg, préside la cérémonie d'inauguration du Collège scientifique universitaire. Le maire de Mulhouse, Emile Muller, introduit alors son discours par ces mots : « Ce 17 novembre 1958 consacrera, j'en suis sûr, pour les historiens de demain, la date officielle de l'implantation à Mulhouse de l'enseignement supérieur. » [...]

L'intégralité des archives du Collège scientifique universitaire de Mulhouse ont été classées, indexées et répertoriées. Mais les historiens d'aujourd'hui n'ont que peu de documents à leur disposition : à peine 50 centimètres linéaires ont pu être épargnés. Quelques éléments intéressants ont cependant été – en partie – numérisés (250 vues) : rapports d'activités, organisation des rentrées universitaires et registres d'inscription, coupures de presse et photographies.

Collège littéraire universitaire (1963-1970)

Au début des années 1960, la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg ouvre une antenne à Metz afin de freiner l'accroissement de ses effectifs. Deux années plus tard, un centre de propédeutique-lettres ouvre également ses portes à Mulhouse. [...]

Seulement deux procès-verbaux de conseils du Collège littéraire universitaire nous sont parvenus, autant dire, bien malheureusement, rien du tout...

Institut universitaire de technologie (1968-1970)

En 1966, pour répondre aux besoins des milieux professionnels en techniciens supérieurs et cadres intermédiaires, la réforme de l'enseignement supérieur crée les instituts universitaires de technologie. Celui de Mulhouse voit le jour en 1968 [...]

Peu d'archives antérieures à 1970 ont été conservées, elles concernent les touts premiers conseils d'administration de l'IUT, sa comptabilité ainsi que les enseignements dispensés.

Centre universitaire du Haut-Rhin (1970-1975)

En 1968, la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur, dite loi Edgar Faure, crée des établissements d'un nouveau type : les établissements publics à caractère scientifique et culturel (EPCSC). Les anciennes facultés deviennent des unités d'enseignement et de recherche (UER). De nouveaux principes sont ainsi mis en oeuvre : autonomie, participation, pluridisciplinarité. La mise en place du Centre universitaire du Haut-Rhin (CUHR) intervient en 1970 : il regroupe alors les trois établissements précédemment cités [...]

Le service des archives de l'UHA conserve plusieurs sous-fonds (classés, indexés et répertoriés, en partie numérisés; d'autres seront prochainement traités) de cet établissement qui renseignent d'une façon exhaustive sur son administration et ses activités d'enseignement et de recherche: élections aux différents organes du CUHR, procès-verbaux des assemblées, conseils et commissions, dossiers du cabinet de la présidence et du secrétariat général, archives du bureau d'aide à la recherche, du service commun universitaire d'information et d'orientation et du service universitaire d'activités physiques, sportives et de plein air.

Université du Haut-Rhin (1975-1977)

Le 12 juin 1975, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux Universités, assiste au conseil d'administration du CUHR et propose à cette occasion d'ériger cet établissement en université de plein exercice. Cette décision de principe est alors approuvée par le conseil. [...]

On retrouve ici le même type d'archives que pour le CUHR : conseils, élections, etc., mais elles revêtent un intérêt particulier lié à cette phase transitionnelle qui marque la création et la mise en place de l'UHA.

3. Université de Haute-Alsace, depuis 1977

Le 20 juin 1977, le conseil d'administration de l'Université du Haut-Rhin élit son premier président et le 17 octobre 1977, celui-ci entérine sa nouvelle dénomination, Université de Haute-Alsace [...]

Les mêmes sous-fonds ont été traités : cabinet de la présidence et du secrétariat général, direction des affaires générales et des relations internationales, bureau d'aide à la recherche, SCUIO, SUAPSPA, etc. Plusieurs répertoires numériques détaillés sont ainsi accessibles en ligne. Une partie de ces documents, communicables et revêtant un intérêt historique, ont été numérisés. Par ailleurs, le service des archives tient à la disposition des chercheurs des instruments de recherche (bordereaux de versement) pour l'ensemble des archives des services généraux de l'UHA, de 1977 jusqu'à nos jours. Toutefois la consultation de ces documents ne pourra se faire sans l'instruction préalable d'une procédure de dérogation imposée par le délai commun de communicabilité de la plupart de ces archives (30 ans).

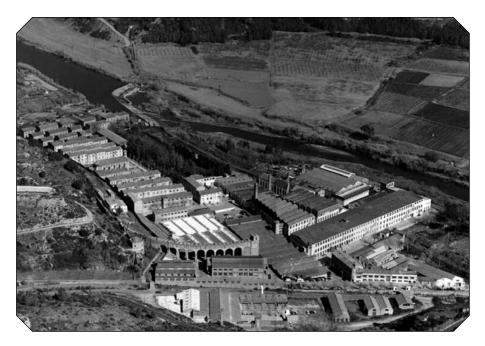
Conclusion

Courant 2007, une nouvelle version du site internet du service des archives de l'UHA sera mise en ligne. Avec une nouvelle charte graphique, proche du site officiel de l'UHA, l'ensemble des informations accessibles et disponibles seront réorganisées autour de trois rubriques.

La première partie du site internet sera consacrée à l'accueil et à l'information du public : actualités, lettre électronique, présentation du service des archives, publications, services offerts, etc.

La seconde sera plutôt à destination des chercheurs. A la consultation des répertoires numériques détaillés et des documents numérisés déjà en ligne viendront progressivement s'ajouter de nouveaux instruments de recherche : plusieurs concernent les archives personnelles et privées (des associations étudiantes et des enseignants chercheurs notamment), d'autres les documents figurés (cartes et plans, affiches, photographies, etc.), les sites internet (hébergés à et par l'UHA) ainsi que des témoignages oraux d'anciens étudiants et personnels de l'UHA qu'il sera possible d'écouter en ligne.

La dernière enfin s'attachera à la diffusion et à la vulgarisation du patrimoine de l'UHA auprès de simples visiteurs : bibliographie et bibliothèque numérique, chronologie historique, expositions virtuelles thématiques, etc.



Article suivant: La Colonia Sedo, près de Barcelone, construite entre 1875 et 1892 (Photo aimablement communiquée par l'Ecole d'Architectes de Barcelone)

21 janvier 2006 Gracia DOREL-FERRÉ

LE PATRIMOINE DE L'HABITAT OUVRIER, UN SUJET DE RECHERCHES : ARCHITECTURE, IDÉOLOGIE ET RAPPORTS SOCIAUX.

Gracia Dorel-Ferré, est inspectrice d'académie honoraire, présidente de l'APIC (Association pour le patrimoine industriel de Champagne-Ardenne) et correspondante du CRESAT

Etudier l'habitat a été longtemps affaire d'anthropologues ou de sociologues. L'historien l'a volontiers cantonné dans les préoccupations de la vie quotidienne, le pittoresque, le trivial. Un de nos objectifs est de montrer que l'habitat est aussi un objet d'histoire, c'est-à-dire qu'il nous permet de comprendre l'évolution des sociétés dans le passé et de déceler la marque du passé dans le présent¹.

Sujet familier, est-ce un sujet connu ? Il est vrai que la bibliographie existante est considérable, mais de caractère essentiellement monographique. En nous appuyant sur ces études et sur notre pratique du terrain, nous souhaitons démontrer, pour notre part, qu'une approche délibérément comparative nous ouvre des pistes nouvelles, non seulement sur l'histoire de l'habitat, mais aussi sur la société qui en a suscité la formation. Nous formulons l'hypothèse qu'il y a industrie lorsque l'activité est telle qu'elle provoque la concentration d'une main-d'œuvre au point que le logement (spontané ou organisé) devient un signe d'identification du lieu (quartier urbain ou en milieu rural) où se produit cette industrie. La multiplication et l'extension de ces concentrations, leur durée dans le temps introduisent des variables qui nous conduisent à poser la question de l'existence de situations industrielles avant l'industrie et des caractères propres de l'industrialisation.

C'est donc un sujet d'une grande richesse, qui ne peut se résumer à une lecture architecturale, ou urbanistique. L'habitat ouvrier, c'est-à-dire le logement, et tous les services qui l'accompagnent (ou qui devraient l'accompagner), ne se contente pas non plus d'une analyse sociologique. Il traduit non seulement un niveau d'estime sociale, mais aussi d'implicites (et quelquefois d'explicites) rapports sociaux. Il est le résultat d'une évolution, qui rassemble les revendications des uns et les tentatives de séduction des autres. Bref, la question du logement se trouve à l'intersection entre la revendication et l'ingénierie sociale, terme qui, mieux que le paternalisme, recouvre l'ensemble des stratégies patronales développées afin d'obtenir, par la paix sociale, la sûreté de la production.

¹ Ce texte est fondé sur une importante documentation à la fois analytique et comparative, qui manque totalement ici. On renvoie le lecteur aux différents cas évoqués qui bénéficient pour la plupart de pages web auxquelles il peut se référer.

Nous n'avons pas l'ambition de traiter de tout le logement ouvrier, sujet énorme, s'il en est. Nous réduisons notre étude présente au logement ouvrier d'initiative patronale dans le cas des agglomérations ouvrières isolées : villages ouvriers, cités ouvrières, villes-usines, ce dernier cas étant surtout évoqué pour la mise en perspective. En effet, dans les structures d'agglomérations isolées, les questions soulevées par la gestion, l'hébergement, l'acculturation, etc., sont plus simples et plus visibles que dans un milieu urbain, où l'industrie s'insère et se mêle dans un tissu social préexistant.

Le temps des manufactures et des premières usines

C'est une commodité que de prétendre faire commencer l'histoire de l'habitat ouvrier avec les manufactures. En fait, l'habitat ouvrier a existé depuis l'aube des temps, et à certaines époques il a pu présenter des aspects très élaborés, comme c'est le cas du village ouvrier à l'époque des pharaons, étudié par Della Monica². On est relativement bien renseigné sur les chantiers d'extraction de minerais ou les carrières de l'Antiquité, mais ce n'est que depuis peu que l'on s'interroge sur la nature de la production économique et sur les systèmes techniques, dans le cadre d'une histoire du travail renouvelée. On dira, pour délimiter plus précisément le champ d'études que nous exposons ici, que nous étudions plus particulièrement les trois derniers siècles, ceux de l'industrialisation. Le point de départ est celui de la création des manufactures, forme de concentration du travail qui devait exister avant, mais qui recoit à partir de Colbert une finalité, celle de produire des biens de haute valeur ajoutée qu'il ne sera plus nécessaire d'acheter à l'étranger, et d'être la pièce maîtresse d'une politique économique globale, le mercantilisme. Ces entreprises nouvelles ont un statut variable : elles peuvent être royales, recevoir des lettres patentes qui sont l'équivalent d'une reconnaissance de la part de l'Etat, ou être tout bonnement privées3. La manufacture française est un modèle pour certains pays : ainsi, la Russie de Pierre le Grand multiplie les créations de manufactures d'Etat ou privées pour la mise en valeur de l'Oural et de ses richesses minières et métallurgiques⁴; au XVIII^e siècle, les Bourbons d'Espagne et d'Italie introduisent les manufactures royales dans leurs Etats pour la promotion des textiles de laine ou de soie que l'introduction des cotons menaçaient dangereusement⁵.

Une première constatation est que l'architecture industrielle n'a pas d'identité propre avant le XIXe siècle. Elle s'inspire de l'architecture rurale, quand il s'agit d'exploitations domaniales (textiles, minières ou métallurgiques) ou elle s'inspire de l'architecture conventuelle ou castrale lorsqu'il s'agir d'exploitations urbaines. Dans le premier cas, c'est une architecture de granges, souvent disséminées le long d'un cours d'eau qui fournit la source d'énergie. L'exploitation textile domaniale y ajoute les prairies, pour le blanchissage des toiles ; la forge domaniale se situe, elle, non loin des forêts qui

² M. DELLA MONICA, La classe ouvrière sous les Pharaons, Etude du village de Deir el Medineh, Maisonneuve, 1980, 199 p.

³ En l'absence d'une mise au point contemporaine, on se reportera aux études de P. BOISSONNADE Le socialisme d'Etat, Champion, 1927, reprint Slatkine, 1977, 380 p.; G. MARTIN, La grande industrie sous le règne de Louis XIV, Paris, 1899, reprint Slatkine, 1978, 446 p.; Id., La grande industrie sous le règne de Louis XV, Paris, 1900, reprint Slatkine, 1979, 402 p.

⁴ P. PORTAL, L'Oural au XVIIe siècle, Paris, 1950, 434 p.

⁵ G. DOREL-FERRE, « Les utopies industrielles : la circulation des modèles entre l'Europe et l'Amérique » in J.-C. DAUMAS, J.C. La mémoire de l'usine, Presses Universitaires de Besançon, 2006, p 301-312.

fournissent le bois de chauffage, et à proximité du lieu d'extraction ou de transformation. C'est dire que l'environnement, que nous qualifions de « naturel » est en réalité un complément indispensable à l'industrie mise en place et qu'il faudrait le considérer aussi comme un patrimoine industriel⁶. Mais, particulièrement fragile, cet environnement a pratiquement disparu. Parmi les sites les plus parlants, les forges de Buffon sont un bon exemple, tout comme les forges domaniales de l'actuelle Haute-Marne7. La manufacture de Villeneuvette⁸ est, quant à elle, un exemple presque parfait d'un village manufacturier dont l'activité tourne autour des tissages de laine, à partir des filés produits dans les villages environnants, à 20 kilomètres à la ronde.

En ville, la manufacture ne jouit pas du même espace, et donc se resserre à l'intérieur des murs d'un bâtiment en hauteur. Comme il faut concentrer des gens et des machines souvent imposantes, on s'inspire des architectures connues pour abriter des collectivités importantes : les couvents ou les casernes contemporaines. Ce sont des constructions régulières, symétriques, en beau matériau, qui méritent comme à Sedan, pour le Dijonval⁹, d'être appelées châteaux-usines. Mais il existe aussi une foule de situations intermédiaires, qu'évoquent certains quartiers de Rouen, Elbeuf ou Louviers : les architectures locales de torchis et colombages peuvent aussi abriter tout un peuple d'ateliers qui dans certains cas prennent l'importance de véritables manufactures.

Dans un tel contexte, l'habitat ouvrier est une réalité qui émerge tout doucement. Si l'artisan loge son compagnon, suivant des formules diverses qui vont du grabat de soupente à la chambre équipée, la manufacture ne loge pas tous les ouvriers, mais seulement le personnel d'entretien et les responsables des différents stades de la fabrication. C'est le cas à Villeneuvette, aux forges de Buffon ou à la glacerie de Saint-Gobain. Cela n'empêche en aucune façon l'existence de services mis à dispositions de l'ensemble de la communauté ouvrière. Ainsi, la chapelle patronale peut être ouverte à tous, pour les principaux services religieux, comme au moulin papetier de Farreras, à Capellades¹⁰; ou encore, une bibliothèque peut-elle être fondée pour être ouverte à tous, sur le site des mines de plomb de Wanlockhead, au sud de Glasgow.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, cependant, on relève, à côté des constructions déjà signalées, plusieurs créations dans le sens d'une recherche de la forme la plus adaptée à l'activité industrielle naissante. Ces cas exceptionnels par leur ambition et leur envergure posent la question des modèles et des sources d'inspiration des architectes du XVIII^e siècle. Les manufactures de Castille semblent être les plus anciennes tentatives d'une architecture renouvelée, avec San Fernando de Henares et Brihuega (1750) dont les plans circulaires semblent dus à des élèves formés à Madrid par le grand architecte

⁶ Voir à ce sujet la thèse stimulante de J. BURIDANT, Espaces forestiers et industrie verrière XVIIe-XIXe siècles, L'Harmattan, 2005, 416 p.

⁷ G. ALVES et alii, La métallurgie en Haute-Marne, Cahier du patrimoine, 48, 1997, 305 p.

⁸ S. DIFFRE, Villeneuvette, 1674-1954, La manufacture royale de Villeneuvette en Languedoc, Gignac, 1997, 318 p.

⁹ La manufacture du Dijonval et la draperie sedanaise, Cahier de l'Inventaire, 2, 1984, 112 p.

¹⁰ G. DOREL-FERRE, « En Catalogne, les moulins à papier de Capellades : continuité, modernité et patrimoine » dans L'Archéologie Industrielle en France, 47, 2005, p 8-13

turinois Juvara¹¹. Un quart de siècle plus tard, Ledoux édifie sa fameuse saline, qui n'est en rien une ville-usine mais une manufacture, ne logeant toujours pas la main-d'œuvre mais les spécialistes chargés de la maintenance. Par contre, à la fin du siècle, le projet inachevé de San Leucio, près de Naples, est bien le point de départ d'une ville-usine, où, suivant le règlement édité en 1789, seuls ceux qui travaillent – mais tous ceux qui travaillent – à la manufacture ont le droit d'habiter la cité ouvrière¹².

Au XIX^e siècle, la question du logement à l'ordre du jour, mais pas dans les faits

A la fin du XVIII^e siècle, New Lanark¹³ s'impose comme un modèle nouveau d'usine fonctionnelle. Etirée le long de la Clyde, qui fournit l'énergie dont l'usine a besoin, la cité ouvrière, faite de longues rangées d'immeubles, ne présente pas de caractère architectural particulier. Les appartements, destinés pourtant à des familles nombreuses, sont exigus. Pourtant, c'est là que Robert Owen met en place quelques-unes des composantes de ce que l'on appellera un peu vite le paternalisme, et qui est, pour l'illustre socialiste utopique, une volonté de socialiser une main-d'œuvre étrangère au travail industriel. Aussi, l'édifice dont l'architecture souligne la particularité est, non l'immeuble d'habitation ni l'usine, mais la maison pour la formation du caractère, que son portail en forme de fronton antique couronne. Là, on enseigne, on se rassemble pour discuter ou pour prier si l'on veut, on s'instruit. Owen scolarise les enfants qui ne doivent pas selon lui aborder le travail en usine trop précocement. Son initiative étonne, séduit, on vient voir de partout ces enfants d'ouvriers qui chantent et qui dansent. Mais le conseil d'administration de New Lanark ne l'entend pas de cette oreille : une politique sociale, c'est cher. Owen, lassé, abandonne les lieux pour tenter de réaliser son rêve outre-Atlantique. La rentabilité ouvrière était-elle fonction d'une éducation ou suffisait-il d'exiger une discipline ? Entre les utopistes et les pragmatiques, c'est tout le XIX^e siècle qui débat, sans aboutir à une position définitive : valoriser les expériences, n'est-ce pas le meilleur moyen de faire comprendre qu'elles ne peuvent se généraliser ?¹⁴.

New Lanark introduit une longue série de villages au bord de l'eau. Ce type d'agglomération, isolée, dont la morphologie rappelle plutôt la ville que le village, va connaître une ample diffusion, et contribuer à la formation d'un paysage particulier, celui des vallées industrielles. Que l'on soit dans les Vosges, en Italie du Nord ou en Nouvelle-Angleterre, ce système est immédiatement identifiable¹⁵. Dans certains cas, il a pu donner lieu à de véritables villes-usines, comme c'est le cas dans l'arrière-pays de Boston, à Lowell, à Manchester, etc.

¹¹ G. DOREL-FERRE, « Les utopies industrielles... », op. cit.

¹² G. RUBINO, Le fabriche del Sud, Napoli, 2004, 359 p.

¹³ S. DUPUIS, Robert Owen, socialiste utopique 1771-1858, Editions du CNRS, 1991, 357 p.

¹⁴ Il n'est que lire le rapport de l'Exposition Universelle de 1867 consacré au logement ouvrier. Voir le texte en ligne sur le site de la bibliothèque numérique du CNAM. Les réalisations de la première moitié du XIX^e siècle sont rares et de proportions modestes.

¹⁵ G. DOREL-FERRE, « Les colonies industrielles textiles en Catalogne : étude comparée, Italie, France, Etats-Unis », in G. DOREL-FERRE, (dir), Villages ouvriers, utopie ou réalités ? , 1995, p. 121-131

En Europe, la concentration la plus spectaculaire est sans doute celle des colonies industrielles catalanes, qui investissent les cours moyens des rivières de la Catalogne intérieure à une date déjà tardive, à partir de 1875, alors que le phénomène est largement connu depuis au moins un demi-siècle ailleurs. Dans la petite centaine de villages ainsi formés, on rencontre tous les degrés du logement ouvrier, assorti d'une gangue paternaliste plus ou moins élaborée. Il est vrai que le système est surtout efficace au début du XXe siècle, quand l'activité économique bat son plein.

Par contre, les lieux d'extraction minière et de transformation ont donné des villages qui s'étirent dans un espace sans limite. Ce sont les corons, qui alignent un habitat uniforme, dans un esprit total d'économie et d'égalisation sociale. Comme pour les villages du textile, qui ont orné avec un certain faste les lieux de pouvoir (maison de maître, église) ou les lieux collectifs (salle de réunion, coopérative) les villages des mines ou des hauts-fourneaux présentent quelques points d'ancrages au regard. Pourtant, rares sont ceux, qui comme au Grand-Hornu ou à Bois-du-Luc, les deux sites près de Mons, en Wallonie, présentent une recherche architecturale remarquable. Si à Grand-Hornu c'est l'usine qui est le centre signifiant, à Bois-du-Luc, tout l'effort de se porte sur les carrées, ces habitations qui enserrent les jardins à l'intérieur de leur géométrie¹⁶. Ce sont deux réalisations du premier tiers du XIX^e siècle. On aura moins d'imagination par la suite.

Dans un tel contexte, le Palais social de Guise, construit entre 1865 et 1885¹⁷, est un cas particulier. Voulu par un artisan sorti du rang, mais dont le succès industriel a assuré la base économique nécessaire, le Palais social est une œuvre datée, parce que d'inspiration fouriériste et élitiste, car on n'y a logé qu'une partie de la main-d'œuvre, celle qui, du fait qu'elle était logée, avait accès aux « équivalents de la richesse » et à la répartition des bénéfices. Elle n'en reste pas moins une réalisation d'un intérêt exceptionnel dans la mesure où sont mises en œuvre les idées des hygiénistes, qui pendant tout le siècle, avaient recommandé les pièces ventilées et aérées, la cuisine et la lessive en-dehors de l'appartement pour ne pas accumuler mauvaises odeurs et humidité ; l'élimination des ordures ; les douches et les toilettes séparées. Au Familistère, le niveau de confort mis à la disposition, d'une minorité il est vrai, rivalisait avec celui des hôtels particuliers parisiens les plus modernes¹⁸.

Ainsi, à part quelques cas de figure comme celui-ci, l'habitat ouvrier en village isolé n'apporte pas une grande variété: concentré sur le versant d'une vallée, étalé en plaine....Une troisième forme est proposée depuis le milieu du XIX^e siècle, mais dans un contexte urbain: celui des maisons de la firme DMC à Mulhouse¹⁹. Il s'agit de maisons accolées 4 par 4, disposant chacune d'un jardinet, et qui peuvent être en accès à la propriété. C'est ce type de maisons que Menier adoptera pour les ouvriers

¹⁶ J. LIEBIN, « Les sociétés charbonnières de Mariemont et de Bois-du-Luc, les villages ouvriers, pragmatisme et idéologie » in G. DOREL-FERRE, Villages..., op. cit., p 161-168

¹⁷ L'essentiel, le Palais Social proprement dit, date du début des années 1870.

¹⁸ G. DOREL-FERRE, « Godin, à la rencontre de l'innovation sociale et de l'innovation technologique » Communication et organisation, le semestre, GRECO, Université de Bordeaux 3, 2002, p..38-60.

¹⁹ S. JONAS, « Les villages ouvriers et Mulhouse, 1830-1930 », in G. DOREL-FERRE, (dir) Villages..., op.cit., p.182-201.

de la chocolaterie de Noisiel²⁰, près de Paris, et que l'industriel Crespi appliquera dans sa cité ouvrière textile près de Bergame²¹. D'une façon générale, les logements sont petits, l'équipement sommaire. Il représente toutefois un progrès indéniable par rapport à l'offre de logement pour les ouvriers et les gens modestes. Il coûte peu en terme de loyers et en terme d'entretien, assuré par l'entreprise. Enfin, une série d'équipements non négligeables le complètent, dont l'école et l'économat. On a parlé, à propos de tous ces villages ouvriers, de paternalisme. Sans vouloir diminuer toute la part personnelle apportée par l'entrepreneur, il s'agit de la prise en main par le patron d'une suite de domaines que l'Etat ne s'autorise pas de prendre, soit par respect de la propriété privée, ou n'est pas capable d'assurer, du fait de ses propres carences. Ce dernier point est particulièrement illustré par les villages ouvriers catalans.

Au XX^e siècle, répondre au mouvement ouvrier : l'ingéniérie sociale

Ce qui change, au tournant du siècle, c'est une plus grande prise de conscience de cette question tant débattue et si peu résolue, la question du logement. Mais désormais, d'autres paramètres interviennent, notamment le souci de la vie privée. Bien sûr, cet aspect avait été abordé précédemment. En 1876, un plan exceptionnel montre un projet de Nuova Schio²², véritable préfiguration de ce que sera trente ans plus tard, la cité-jardin. De même, si l'on note, au cours du siècle, un vrai progrès dans la conception de l'appartement ordinaire, avec la cuisine séparée, la chambre des enfants distincte de la chambre des parents, déjà est posée la question d'un endroit où l'on se lave, qui n'est pas encore la salle de bain, mais qui en fait fonction. La cité-jardin d'abord inventée pour désengorger les grandes agglomérations urbaines devient une forme de logement à la fois héritière des constructions patronales et des associations philanthropes²³. C'est sur ce mode que sont reconstruites les cités minières qui avaient été détruites lors de la Première Guerre Mondiale ; c'est aussi sur ce mode que l'on bâtit quelques-unes des cités-jardin emblématiques de l'après-guerre que sont Chemin Vert à Reims ou la cité de la Compagnie du Nord à Tergnier²⁴. C'est également en se référant à la cité-jardin que des quartiers urbains vont voir le jour comme la cité de Suresnes ou celle de Fontenay. à la différence que ce sont des institutions d'Etat ou proches d'elles qui vont les prendre en charge. Aussi ne peut-on plus parler de paternalisme : des préoccupations analogues vont se traduire dans l'espace, aussi bien dans les cités patronales que dans les cités d'HBM : il s'agit de loger, certes, mais aussi d'éduquer, au sens le plus global et le plus noble du terme. On ne se contente pas d'accueillir les enfants dès le plus jeune âge : on va voir les mères chez elles, on les rassemble pour des cours de puériculture et d'enseignement ménager, on distribue les prix aux maisons les mieux tenues...On ne se

²⁰ M. VALENTIN, La chocolaterie Noisiel, Images du Patrimoine, 1994, 76 p.

²¹ Il s'agit de Crespi d'Adda, récemment inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

²² G.L. FONTANA, (dir.) Schio e Alessandro Rossi, 2 vol. Rome, 1985, 1487 p.

²³ Cités, cités-jardins, une histoire européenne, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 262 p.

²⁴ G. DOREL-FERRE, (dir), La cité-jardin, une histoire ancienne, une idée d'avenir, Les Cahiers de l'APIC, n°3, 2002, 156 p.

contente pas de garnir une bibliothèque : on accueille des conférenciers et des spectacles de théâtre, suivant un programme éducatif précis. Les hommes sont rassemblés, eux, autour du bricolage et du jardinage. Mais le jardin n'est plus l'appoint à un maigre salaire. Il est devenu un jardin d'agrément, et l'on fait des concours, entre cités-jardins pour récompenser les plus beaux jardins de fleurs. A l'ouvrier modèle a succédé le modèle de la petite bourgeoisie.

On peut avancer alors le concept d'ingéniérie sociale, ensemble de stratégies que les patrons et l'Etat mettent en place pour répondre à des attentes qui s'étaient exprimées avec plus ou moins de force avant la guerre, et qui désormais sont reprises par un ennemi organisé qui conteste les fondements mêmes de la société : le communisme. Dans les pays où la contestation est la plus rude, la sophistication des réalisations patronales, qui font de leurs villages de vrais programmes sociaux, peut atteindre des sommets, comme à Valdagno, près de Venise, où la cité est somptueusement aménagée dans les années 1920 et 1930. En Catalogne, où l'industrie textile mène l'économie, et repose sur une main-d'œuvre féminine moins docile qu'on a voulu le faire croire, la Colonia Vidal met en place une Casa de la Dona, une maison de la femme, où tout ce qui est féminin est accueilli et éduqué par des religieuses cloîtrées. L'idéologie dispensée est une véritable préfiguration de ce que sera peu après l'idéologie phalangiste de la femme, celle de l'ouvrière honnête qui ne s'arrête pas sur le chemin entre sa maison de l'usine et qui n'écoute pas les sirènes de la contestation syndicale ou politique étalée dans les cafés.

Un bref regard jeté sur des réalisations de villages ouvriers hors d'Europe occidentale nous apporterait bien des éléments pour enrichir notre typologie. Dans les villages miniers du salpêtre dans le Chili du Nord, les équipements variés qui desservent les villages des années 1930 sont une réponse à l'intense contestation ouvrière de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, qui d'une certaine façon avait culminé avec le massacre des ouvriers réfugiés dans l'école Santa-Maria de Iquique, en 1907. Les villages du cuivre, comme Sewell, offrent un tout autre profil, avec un équipement très élaboré, mais émanant des Nord-Américains qui exploitaient le gisement, sous le signe de la ségrégation la plus totale. Le seul lieu où les ouvriers chiliens rencontraient les cadres nord-américains, c'était le palitroque, le bowling.

A l'Est, l'Union Soviétique assimilait les leçons de la cité-jardin, revue et corrigée par le Bauhaus et par la tendance au gigantisme des entreprises russes. La somme de leurs expériences nous parvient peu à peu, au fur et à mesure que se lèvent les interdits et les obstacles à la circulation. A côté des villes-usines qui se sont multipliées à partir du XVIIIe siècle, on a là toute une typologie de la ville-jardin centrée sur la maison de la culture aux allures de palais et du terrain de sport, lui aussi traité de façon monumentale. Ces réalisations colossales méritent d'être intégrées dans notre raisonnement. Elles sont le prolongement de tout un ensemble d'idées, d'idéaux, pourrait-on dire, qui ont été abandonnées en Europe occidentale dès la fin des années 1930 parce que loger et instruire, cela coûtait trop cher.

Au lendemain de la Deuxième Guerre, l'Etat, en France, avait pris à son compte les politiques sociales, hygiéniques et éducatives que les entreprises avaient assuré

LES ACTES DU CRESAT

jusque-là. Face à la terrible crise du logement, des cités avaient été édifiées à grande échelle, sans équipement particulier. A la fin des années 1950, on avait même affecté à ces constructions le nom de villes ou cités-dortoir. Ce même mouvement est en train d'emporter aujourd'hui les villes-jardin de la Russie industrielle.

A l'heure où le malaise des banlieues prend des allures de révolte urbaine, un tel sujet d'études ne manque pas de résonances. C'est peut-être cela, les leçons de l'Histoire....



Le Grand Hornu, près de Mons, construit dans le premier tiers du XIX^e siècle (photo aimablement cédée par Grand Hornu Images)



La fabrique ronde de Brihuega, XVIII^e siècle, Castille-La Mancha (photo Pablo Calle)



Le Familistère de Guise (Aisne), construit vers 1870 (photo de l'auteur)

LES ACTES DU CRESAT



La place et le théâtre à Humberstone, village du salpêtre, Chili du nord (Photo de l'auteur).



La Maison de l'Enfance, au Chemin Vert de Reims. Années 1920 (Carte postale ancienne, collection particulière)

11 mars 2006

Isabelle URSCH-BERNIER

NÉGOCE ET INDUSTRIE À MULHOUSE AU XVIIIE SIÈCLE

Isabelle Ursch-Bernier a soutenu sa thèse, préparée sous la direction de Paul Delsalle, le 3 décembre 2005 à l'Université de Franche-Comté. Elle est chercheur au CRESAT

Mon mémoire de maîtrise sur *La première manufacture de toiles peintes de Mulhouse* s'est avéré décisif dans la décision d'élargir le champ d'investigations à un ensemble de sources très peu exploitées et dans la volonté de poser un questionnement nouveau sur un thème ayant suscité hypothèses et conclusions diverses. La question « fil conducteur » était la suivante : pourquoi et comment des manufactures d'impression sur étoffes se sont-elles développées dès 1746, dans une petite cité d'environ quatre mille habitants, enclavée dans le royaume de France ?

Des tentatives de réponses ont été avancées par des historiens, économistes, géographes et juristes, à partir de leur domaine de spécialisation :

en 1831, Achille Penot, dans sa *Statistique générale du Haut-Rhin*, évoque la « position topographique de Mulhouse » comme « centre du commerce de l'Europe continentale », avec « une population industrieuse et d'un caractère entreprenant » ; description flatteuse d'un membre éminent de la Société Industrielle de Mulhouse au XIX^e siècle.

En 1912, le sociologue Robert Lévy, dans son *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*, met en avant la qualité de l'eau, le réseau routier et l'approvisionnement en matières premières.

En 1930, Henri Laufenburger et Pierre Pflimlin, dans leur *Cours d'économie alsacienne*, évoquent le facteur idéologique en reprenant l'ouvrage de Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, pour souligner l'influence de la religion réformée dans la réussite industrielle mulhousienne.

En 1948, Etienne Juillard, dans son *Essai sur les causes de l'industrialisation de la Haute Alsace au XVIIIe siècle*, privilégie le facteur démographique : pour lui, l'excédent de population rurale aurait entraîné le développement des manufactures.

En 1950, Paul Raymond Schwartz, dans son travail sur *Les débuts de l'indiennage à Mulhouse*, insiste sur l'importance des routes commerciales et notamment la situation de la ville sur l'axe Suisse / Lorraine.

En 1971, Raymond Oberlé, dans son étude sur *L'évolution des fortunes à Mulhouse et le financement de l'industrialisation au XVIIIe siècle*, souligne l'intensification de la fonction commerciale après la guerre de Trente Ans, associée à une poussée démographique et une pénurie de terres.

En 2005, Michel Hau et Nicolas Stoskopf, dans leur ouvrage centré sur *Les dynasties alsaciennes*, précisent que l'autonomie politique et sociale d'une ville comme Mulhouse, a constitué un levier important pour les débuts de son industrialisation.

Tous ces travaux laissent supposer que ce n'est pas un principe isolé mais bien une combinaison de facteurs originaux, qui justifie le phénomène d'industrialisation amorcé à cette période dans la petite république.

Le choix du sujet présentait un sérieux avantage : l'utilisation des sources disponibles. L'ensemble du fonds ancien, c'est-à-dire antérieur à 1798, se trouve intégralement réuni aux Archives municipales de Mulhouse. En effet, lorsque la création des départements français est instituée en 1790, la cité est encore un état indépendant ; de ce fait, au moment où Mulhouse est rattachée à la France et admise comme localité du Haut-Rhin en 1798, Colmar est déjà le siège des institutions départementales. Cette situation explique que les archives de la république de Mulhouse n'aient jamais quitté leur ville. J'ai délibérément privilégié l'exploitation de ces sources exceptionnelles, très peu fréquentées par les chercheurs et historiens, sans doute parce qu'elles nécessitent une solide connaissance de la paléographie allemande.

L'originalité du cas mulhousien

L'originalité du cas mulhousien réside certainement dans son statut d'enclave géographique, politique, religieuse et économique : en 1648, la guerre de Trente Ans s'achève avec la signature des traités de Westphalie et le rattachement de l'Alsace au royaume de France. Mulhouse est une république indépendante, de religion réformée, alliée de la Confédération helvétique et du roi de France, enclavée dans la province d'Alsace. La cité dont le territoire n'excède pas 20 km², jouit d'une situation favorable en terme de communications et d'échanges, sur les axes Suisse / Lorraine et Strasbourg / Belfort.

Présentons le cadre politique et social de la ville : depuis le milieu du XVº siècle, les tribus, qu'il faut considérer comme des regroupements de corps de métiers, sont devenues la base du cadre politique mulhousien. Au nombre de six, elles élisent leurs représentants au sein du Grand Conseil, organe gouvernemental de soixante membres, supervisé par trois bourgmestres. La tribu la plus puissante est celle des Tailleurs : elle regroupe environ vingt-cinq métiers à la fin du XVIIe siècle. La société est composée de deux classes de bourgeois, les privilégiés et les manants, et d'étrangers admis à séjourner dans la ville pour leur travail, s'ils sont de religion réformée. Depuis les années 1680, la bourgeoisie privilégiée se referme sur elle-même en refusant de nouvelles admissions et le statut des manants se confond inexorablement avec celui des étrangers. Les familles bourgeoises monopolisent progressivement les postes administratifs et politiques, en se maintenant au Conseil par cooptation.

Le premier dénombrement officiel de la population est effectué en 1699 : la cité comprend alors 3 320 habitants ; la consultation des actes paroissiaux montre que la population mulhousienne subit une décélération démographique depuis au moins une décennie, difficilement compensée durant la première moitié du XVIII^e siècle, puisque

l'estimation de l'année 1750 affiche environ 4 000 habitants. C'est pourtant à cette période que s'amorce une mutation économique et sociale décisive, que l'on ne peut donc justifier par un phénomène d'explosion démographique.

La montée en puissance du commerce

Le commerce domine l'activité économique depuis la seconde moitié du XVII^e siècle : centre de ravitaillement pour les armées et la population environnante durant la guerre, Mulhouse devient une ville d'échanges qui joue un rôle déterminant dans la régulation du marché régional des céréales et dont la population bourgeoise s'enrichit par le négoce en tous genres.

A partir de 1666, l'intensification de la fonction commerciale induit une augmentation de la réglementation relative aux marchands; les litiges s'avèrent de plus en plus fréquents entre artisans et commerçants, et incitent le Conseil à décréter une stricte séparation de ces deux types d'activité. En 1696, le commerce est reconnu comme métier à part entière avec l'apparition du terme « Corps des marchands », dont les membres sont inscrits très majoritairement à la tribu des Tailleurs.

En 1715, la création officielle du Directoire de commerce permet au Conseil d'imposer un organe de contrôle de toutes les transactions commerciales. A partir de 1725, le Directoire est institué en tribunal des marchands et juge en première instance tous les litiges concernant le négoce. De 1721 à 1755, ses nombreuses interventions en matière de législation commerciale, contribuent largement à la montée en puissance des négociants mulhousiens.

Cette montée en puissance est révélée par les quatre points suivants :

- 1. Le nombre de marchands est multiplié par 2,5 dans la première moitié du XVIIIe siècle.
- 2. On constate des nuances de vocabulaire pour désigner marchands et négociants (Kaufmann et Handelsmann) ; le terme Handelsmann apparaît pour la première fois en 1698 dans un acte notarié.
- 3. La courbe ascendante des transactions commerciales indique la bonne santé du commerce mulhousien : de 1690 à 1750, un mouvement de croissance de longue durée affecte de manière similaire la courbe du Pfundzoll et celle de l'ensemble des revenus de la halle des marchands. Le Pfundzoll est la taxe appliquée à la valeur d'un produit, supportée par tout marchand étranger lors d'une transaction avec un marchand mulhousien, qu'il soit acheteur ou vendeur. Elle reflète donc la vitalité du commerce extérieur de la cité
- 4. Les inventaires après décès des négociants révèlent une accumulation de capitaux issus du commerce. Les registres d'inscriptions des six tribus font apparaître une centaine d'inscriptions de Kaufmann et Handelsmann sur l'intervalle 1690-1750. Considérons que l'installation du Directoire en 1715, coïncide avec la première génération de négociants mulhousiens. Les documents font apparaître trois générations de négociants pour la

période 1700-1750. Le patrimoine transmis par les négociants de la première génération, est réinvesti dans l'activité commerciale par les héritiers. Les inventaires des négociants mettent en évidence la solidarité familiale qui va permettre à la deuxième et troisième génération, de passer du négoce et à l'activité manufacturière ; en 1740, des statuts écrits confirment l'existence de sociétés en nom collectif, basées sur la solidarité des associés et autorisant la mise en commun des moyens financiers et des risques.

L'hypothèse d'une relation étroite entre capitalisme marchand et financement des premières manufactures, se confirme dans l'observation de la transmission du patrimoine familial des négociants.

A titre d'exemple, le patrimoine transmis par le négociant Thierry en 1754, atteint 367 000 livres tournois (en comparaison, la valeur moyenne d'une maison à Mulhouse peut être estimée à 4 000 livres tournois) ; il s'agit sans doute de l'héritage le plus important légué par un négociant mulhousien pour la période considérée. Il va contribuer au soutien financier de plusieurs manufactures par l'intermédiaire de ses descendants.

L'étude des inventaires permet de situer le patrimoine transmis à la génération des futurs fabricants dans une fourchette de 70 000 à 367 000 livres tournois. Que représente le patrimoine des fabricants trois décennies plus tard ? Il se situe cette fois dans une fourchette de 150 000 à 700 000 livres tournois. Nous pouvons donc supposer que le capitalisme marchand s'est épanoui en capitalisme industriel.

L'essor manufacturier

En 1746, les pionniers mulhousiens de l'impression sur étoffes envisagent la fabrication et la vente de tissus de coton imprimés dits indiennes, comme une opportunité commerciale à saisir, un négoce lucratif lié à un phénomène de mode. La naissance de l'indiennage à Mulhouse se situe dans le contexte particulier de sa prohibition chez son royal voisin français. Depuis 1686, un arrêt du Conseil d'Etat du Roi interdit la vente de toiles de coton fabriquées aux Indes, ainsi que la fabrication de ces toiles par des manufactures du royaume. Le gouvernement français pense protéger la production textile lainière et éviter la fuite de capitaux vers l'étranger. L'implantation d'ateliers de fabrication a débuté à Marseille, en Angleterre et en Hollande dès les années 1670, s'est propagée ensuite vers Genève, Lausanne, Neuchâtel puis Berlin et Francfort, villes qui accueillent non seulement des indienneurs français après 1686 mais également des réfugiés protestants, victimes de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Le débat sur le lien entre essor de l'indiennage et religion réformée n'est donc pas clos.

Les toiles de coton imprimées connaissent un véritable phénomène de mode que la prohibition ne réussit pas à enrayer, favorisant ainsi une contrebande croissante. En octobre 1759, date de la levée de la prohibition française, les pays et villes qui ont encouragé l'installation d'ateliers d'indiennage, détiennent une avance technique et commerciale considérable. Les fabriques implantées à Mulhouse entre 1746 et 1759 bénéficient de ce contexte particulier; leurs circuits de vente sont majoritairement dirigés vers la France, via les maisons de négoce lorraines et strasbourgeoises, situées

hors des frontières douanières du royaume. L'essor des entreprises mulhousiennes est donc indissociable de leur activité de contrebande.

Les fondateurs de la première manufacture (Koechlin, Schmaltzer, Dollfus et Feer) n'étant pas des spécialistes de l'indiennage, ils cherchent directeur technique, ouvriers spécialisés et savoir-faire dans les fabriques du comté de Neuchâtel. Passée la période d'observation, les années 1752-1759 révèlent une accélération du processus de création d'entreprises, avec huit fabriques d'indiennes en 1759, mais également une dizaine de sociétés de filature et tissage de coton, qui se sont logiquement greffées sur l'activité d'indiennage, grosse consommatrice de tissus. Une ordonnance de décembre 1754 contraint les fabricants de toiles de coton à développer leur activité à l'extérieur de la cité (notamment Sainte-Marie-aux-Mines, Sierentz, Masevaux, Montbéliard, l'évêché de Bâle...) afin de ne pas absorber la main-d'œuvre des tisserands de laine et de lin mulhousiens. Cette décision du Conseil est certainement à l'origine de l'essaimage de la filature et du tissage du coton dans les vallées vosgiennes.

L'essor d'un nouveau secteur d'activité astreint les autorités gouvernementales à une adaptation constante de la législation ; les inévitables litiges entre fabricants et métiers traditionnels, provoqués le plus souvent par des conflits de compétence ou une pénurie de main-d'œuvre, nécessitent l'arbitrage du Conseil qui n'hésite pas, en juillet 1753, à lancer un débat de société sur le statut des manufactures. Décrété « art libre », l'indiennage peut évoluer hors des corporations ; le gouvernement affiche un esprit libéral novateur dans un cadre législatif et administratif très rigide. Par ailleurs, en interdisant aux négociants devenus fabricants de cumuler leur ancien métier avec l'indiennage, le Magistrat introduit une scission entre les deux activités.

L'augmentation rapide du nombre de manufactures amène le Conseil à créer une instance juridique, adaptée aux exigences du nouveau secteur économique : la Commission des fabriques est chargée de régler les conflits au sein des entreprises, près de 50 % concernant des réclamations d'ouvriers à l'encontre de leur employeur. Les désaccords sur les salaires représentent les plaintes les plus fréquentes. Le sous-effectif chronique des techniciens de l'indiennage, le débauchage intensif et le non-respect des contrats sont les principaux problèmes auxquels sont confrontés les manufacturiers.

L'explosion économique et sociale

La période 1760-1770 symbolise l'explosion manufacturière dans tous les sens du terme, c'est-à-dire une forte augmentation du nombre d'entreprises, l'arrivée massive d'ouvriers, la saturation rapide des logements disponibles dans la cité.

LES ACTES DU CRESAT

Voici rapidement schématisé, la progression du nombre de manufactures entre 1746 et 1788 :

1746-1751:1

1752-1760 : 2 à 9

1763-1767: 10 à 16

1768-1775: stabilisation entre 14 et 16

1776-1788: 17 à 23

La croissance manufacturière agit comme un pôle d'attraction régional, intensifiant le mouvement migratoire de familles originaires de la Confédération helvétique, du comté de Montbéliard, de l'Empire germanique, d'Alsace, ayant en commun leur confession protestante. 1 522 hommes et femmes sont identifiés par Yann Périchaut, dans son mémoire de maîtrise sur Les migrations de main d'œuvre vers les manufactures de Mulhouse dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (UHA, 2001).

Depuis avril 1759, le Conseil mulhousien fait recenser annuellement les étrangers logés dans la ville et salariés dans une fabrique ; les fabricants sont tenus de se porter garants pour leurs ouvriers. Une chambre de police est créée en 1765 pour l'encadrement et le contrôle de cette population inquiétante, parce qu'elle constitue une charge financière supplémentaire pour la république. Les ouvriers étrangers domiciliés s'acquittent d'une taxe de séjour annuelle fixe, qui sera indexée sur leurs salaires à partir de janvier 1782. Il faut souligner que le Magistrat ne prend pas en compte la masse fluctuante de la main-d'œuvre qui effectue des migrations quotidiennes entre la ville et sa région proche. Cependant deux listes d'ouvriers « navetteurs » fournies par des manufactures en 1770, permettent de mesurer le pourcentage de migrants quotidiens par rapport aux travailleurs étrangers logés dans la cité : ils constituent environ 40 à 45 % de l'effectif total des deux entreprises.

En 1770, désignés par le terme de « classe », les ouvriers des fabriques d'indiennes représentent au moins 25 % de la population totale (30 % en 1782) et s'entassent dans un habitat saturé, avec tous les problèmes sociaux que cela implique. En 1782, nous disposons de chiffres permettant de calculer le taux de mortalité : il avoisine 4,3 % chez les étrangers contre 3,4 % chez les bourgeois. Le nombre de décès d'enfants est 50 % plus élevé chez les ménages étrangers que dans les familles bourgeoises. Notons encore le nombre d'enfants par foyer : 2,35 en moyenne pour les familles étrangères, 2,05 pour les familles bourgeoises.

L'impression sur étoffes est une activité liée aux conditions climatiques : elle s'interrompt de novembre à mars, soumettant un grand nombre d'ouvriers non qualifiés au chômage hivernal. En juillet 1770, à la demande du Conseil, l'ensemble des fabricants s'accorde pour créer une caisse de prévoyance et de secours dans chaque entreprise, précédant ainsi d'un demi-siècle les premières caisses patronales françaises. En 1786, est instauré le billet d'assurance maladie, qui certifie la participation financière de

l'employeur, en cas de prise en charge de l'ouvrier et sa famille, par l'hospice, pour maladie ou pauvreté. Une ébauche d'assistance existe donc bel et bien pour les ouvriers des manufactures mulhousiennes dans le dernier tiers du XVIIIe siècle.

Le financement des entreprises

Si le facteur humain s'avère un élément déterminant de l'expansion industrielle, dans les années 1760, le financement des entreprises l'est tout autant. Les inventaires de négociants mettent en corrélation patrimoine familial et investissements dans l'indiennage mais, dès la création de la première fabrique en 1746 et jusqu'à la fin du siècle, la trésorerie municipale n'hésite pas à fournir une « aide au démarrage » à toutes les entreprises qui la sollicitent. A titre d'exemple, la manufacture pionnière reçoit 40 000 livres tournois entre décembre 1746 et janvier 1753.

Des prêts sont également consentis durant la période hivernale, notamment par la tribu des Tailleurs, lorsque les manufactures reconstituent leurs stocks de matières premières. La république de Mulhouse ne disposant pas d'organisme bancaire, les fabricants pourraient être tentés de chercher des capitaux à l'extérieur de la cité. L'interdiction faite aux sociétés en avril 1764, de prendre des associés ou des commanditaires étrangers, permet d'écarter la thèse maintes fois avancée du financement de l'industrie mulhousienne par les négociants de la ville de Bâle. Lorsque des créances bâloises existent, elles sont d'ordre privé et représentent entre 3 et 13 % de l'actif des fabricants. L'interdiction des commandites étrangères n'est levée qu'en juillet 1795 ; des circonstances politiques et économiques défavorables incitent alors les autorités mulhousiennes à accepter les capitaux extérieurs : le premier commanditaire sera bâlois.

En novembre 1768 est institué le registre des raisons sociales des maisons de commerce mulhousiennes ; y figurent logiquement les fabriques d'indiennes, considérées comme du négoce à grande échelle, dont les associés choisissent majoritairement la formule de la société en nom collectif. La première société en commandite apparaît en novembre 1772 et la première société de capitaux, en novembre 1787. Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, la société en commandite connaît un succès grandissant à Mulhouse, la demande de fonds d'une activité en pleine croissance justifiant une adaptation des moyens de financement mis en œuvre. De 1759 à 1789, le nombre d'entreprises d'indiennage est passé de huit à vingt-deux, avec cinquante-cinq raisons sociales différentes, symbolisant l'évolution des sociétés à travers les changements d'associés, les dissolutions et les faillites.

L'impact de l'essor industriel

Les conséquences de l'essor industriel sont multiples : des activités connexes se greffent sur l'indiennage, telles la fabrication des toiles de coton ou celle de l'amidon. En 1788, on comptabilise vingt-six raisons sociales de fabricants de toiles de coton ; 95 % des toiles utilisées à Mulhouse dans l'impression sur étoffes sont d'origine alsacienne, les 5% restants provenant du royaume de France ou la Compagnie française des Indes.

Le charbon fait son apparition en 1768, comme combustible pour les chaudières des manufactures, en remplacement du bois trop onéreux. En 1777, dix-huit entreprises sur les dix-neuf existantes, sont intéressées par l'utilisation de la houille. Ce sont les mines de Ronchamp et Champagney (Haute-Saône actuelle) qui fournissent le dépôt municipal mulhousien.

L'usage de l'eau doit être réglementé : l'impression sur étoffes monopolise la rivière dite Steinbächlein, en raison des propriétés spécifiques de son eau, particulièrement appropriée aux lavages des tissus imprimés.

Un cumul exceptionnel d'activité est accordé aux vignerons qui travaillent dans les manufactures ; les intérêts économiques liés au négoce du vin sont trop importants pour tolérer la disparition du métier de la vigne.

Dès la fin des années 1760, tout l'immobilier disponible dans la ville est saturé : en avril 1775, le Conseil autorise l'expansion des bâtiments de fabriques hors des murs de la cité. Jusqu'à cette période les entreprises n'utilisent pas de bâti spécifique pour leurs ateliers d'impression. Le long bâtiment de fabrique appelé « barrette », apparaît donc vraisemblablement à Mulhouse, dans les deux dernières décennies du XVIIIe siècle.

La question du capitalisme industriel mulhousien

Au début des années 1780, l'impression sur étoffes entre dans l'ère du capitalisme industriel : cette affirmation peut paraître anachronique. Tenter de définir le terme « capitalisme » au XVIIIe siècle, n'est pas chose aisée et renvoie inévitablement à la terminologie actuelle ; à propos de « capitalisme », Fernand Braudel souligne ceci : « Il y a, qu'on le veuille ou non, même à l'époque préindustrielle, une activité économique qui évoque irrésistiblement le mot et qui n'en accepte aucun autre²⁵. » De quelle manière peut-on l'appliquer à l'impression sur étoffes de la petite république ?

L'accumulation des capitaux issus du négoce, justifiant la formation d'un capitalisme marchand, rejoint la notion de patrimoine, telle qu'elle apparaît dans les inventaires des négociants. L'utilisation actuelle du terme « capital », suivant le sens qu'on accepte de lui donner, renvoie généralement aux deux grandes terminologies, libérale et marxiste ; la question se pose de la même manière pour le capitalisme. Nous devons admettre que les débats le concernant sont loin d'être clos et qu' « une bonne raison de continuer à l'employer, c'est que personne, pas même les plus sévères de ses critiques, n'a proposé un meilleur terme pour le remplacer²⁶ ».

Voyons les éléments fondamentaux qui le définissent à l'heure actuelle²⁷ :

- la propriété des moyens de production et d'échange est privée,

²⁵ Fernand BRAUDEL, Civilisation matérielle, économie et capitalisme (XVe-XVIIIe siècles), Paris, Armand Colin, 1979, t.
2.

²⁶ Citation d'Andrew SCHONFIELD, Le Capitalisme d'aujourd'hui, 1967, in F. BRAUDEL, op. cit., p. 277.

- les objets produits sont des marchandises qui seront vendues sur un marché,
- la finalité de la production est donc l'échange et non la consommation directe,
- chacun est libre d'acheter ou de vendre avec une recherche de profit maximal,
- la détention du capital est source de revenus,
- la force de travail est rémunérée : intervient ici la notion de salaire.

Nous pouvons affirmer que tous ces éléments existent à Mulhouse au XVIII^e siècle, avec la réussite manufacturière : le fabricant possède les moyens de production et dirige les échanges de son entreprise ; le marché des indiennes mulhousiennes dispose dès sa création de réseaux d'achat et de vente à l'échelle internationale (le royaume de France en priorité) ; chaque entreprise gère ses achats, ventes et profits librement, sans aucune intervention du Magistrat ; les profits réalisés par la fabrique constituent une source de revenus pour les différents associés ; les ouvriers perçoivent un salaire (journalier, hebdomadaire, mensuel...) suivant le travail accompli.

En déclarant l'indiennage « art libre » en juillet 1753, les autorités gouvernementales de la petite république ont garanti la liberté d'entreprendre aux manufactures (thème cher aux libéraux). On peut même être tenté par l'anachronisme qui consiste à introduire la notion de « rapports de propriété » et « rapports de classes », puisque les moyens de production sont bel et bien détenus par un groupe d'individus (les fabricants) ; on assiste par ailleurs à la naissance d'une nouvelle « classe » sociale, celle des ouvriers, et la création d'un organe spécifique, la Commission des fabriques, qui règle majoritairement les litiges entre patrons et ouvriers.

Puisque nous admettons que la notion de capitalisme s'applique à l'impression sur étoffes, peut-on qualifier les fabricants d'indiennes mulhousiens de capitalistes, terme en usage pour désigner ceux qui détiennent les richesses et les moyens de production ? La question demeure ouverte mais nous disposons cependant d'éléments de réponses favorables, grâce au vocabulaire employé dans un mémoire daté d'octobre 1785, non signé, qui présente au gouvernement français l'avantage d'une assimilation douanière des fabriques de Mulhouse avec celles d'Alsace²⁸ : « Ces manufactures n'ont d'existence et de succès qu'en raison des capitaux qui les alimentent, et si un quart seulement des capitalistes de Mülhausen se transportaient en Suisse, il s'en suivrait qu'au lieu de quarante mille Alsaciens que les manufactures de Mülhausen font vivre, Elles n'en pourraient plus soutenir que trente mille, et que dix mille autres seraient sans Pain. »

Ceci nous amène à nous intéresser de plus près aux capitaux investis dans l'activité manufacturière à Mulhouse.

Les fils des indienneurs (25 sont formés dans la fabrique paternelle entre 1767 et 1785) sont devenus des chefs d'entreprise qui gèrent des hommes, des moyens de production, la diffusion des produits, les capitaux des différents associés et commanditaires, le tout dans un esprit de profit maximal pour leur société. Les années 1781-1783 constituent le point culminant de l'activité manufacturière mulhousienne, avec 1782 comme année record pour le chiffre d'affaires global des entreprises. La taxe appliquée aux ventes des manufactures représente, à cette date, 86 % des re-

²⁷ Jeanine BREMOND et Alain GELEDAN, *Dictionnaire économique et social*, Paris, Hatier, 1981, p. 52.

²⁸ XIIIG30, Archives municipales de Mulhouse.

cettes commerciales de la ville. L'indiennage s'impose comme moteur économique pour la cité.

L'étude du capital des entrepreneurs, c'est-à-dire des parts de chaque associé dans une entreprise, définies en tant que capital social, est réalisable à partir d'un document comptable spécifique : le bilan annuel de l'entreprise. Or les bilans de manufactures d'indiennes constituent des pièces très rares au XVIII^e siècle, dont nous pouvons éventuellement disposer lorsqu'il y a faillite ou contrat d'atermoiement, généralement accompagné d'un inventaire effectué sous le contrôle du Magistrat. Certains inventaires après décès de fabricants (ou de leurs épouses) révèlent au moins la part de l'entrepreneur dans la société à laquelle il appartenait. A titre d'exemple, en novembre 1787, l'entreprise Nicolaus Rissler & Cie dispose d'un capital social de 500 000 livres tournois divisé en vingt actions de 25 000 livres, réparties entre six personnes dont deux associés solidaires : Peter Dollfus (neuf actions) et Nicolaus Rissler fils (cinq actions).

L'inventaire et bilan d'entreprise le plus complet est celui de la société Frères Dollfus & C^{ie}, réalisé le 31 décembre 1790 : il s'agit en fait de l'association de trois sociétés, Dollfus père, fils & C^{ie} de Mulhouse, Pierre Dollfus & C^{ie} de Thann et la maison de négoce Bouscaren & C^{ie} de Montpellier. L'état passif du bilan permet de connaître les parts respectives de chaque associé : pour un « fonds capital » de 1 200 000 livres tournois, 600 000 livres constituent l'apport de Dollfus père, fils & C^{ie}, 400 000 livres proviennent de Pierre Dollfus & C^{ie} et 200 000 livres sont fournis par la société Bouscaren & C^{ie}. Nous sommes certainement en présence du capital social le plus important, qui s'explique par l'originalité de l'association, unique en son genre à Mulhouse pour cette période. Comparons avec deux entreprises françaises : la manufacture Wetter, d'Orange, dispose, entre 1757 et 1763, d'un capital social de 600 000 livres tournois constitué de vingt-quatre parts de 25 000 livres. L'entreprise Oberkampf, à Jouy-en-Josas, affiche près de 1 400 000 livres de capitaux propres en 1773.

Notons que contrairement à l'indiennage français qui s'autorise tous types de financements, l'interdiction des commandites étrangères à Mulhouse jusqu'en 1795 a sans doute freiné la formation de grandes sociétés de personnes et de capitaux.

Un contexte politique et économique contraignant

A partir de 1785, la croissance des manufactures est freinée par un contexte politique et économique défavorable, lié aux relations commerciales tendues entre France et Angleterre. C'est pourtant à cette période que les imprimés mulhousiens partent à la conquête du marché européen : en 1790, l'entreprise Dollfus frères & Cie négocie ses indiennes à Paris, Milan, Bruxelles, Francfort, Amsterdam, Manchester, Varsovie, Riga...

Si l'on souhaite établir un bilan de la production mulhousienne de toiles imprimées, les années 1786-1787 fournissent des données intéressantes, grâce au rapport de deux inspecteurs des manufactures d'Alsace. Les neuf cents tables des vingt-deux fabriques mulhousiennes impriment près de 180 000 pièces de toiles blanches en 1786 et 1787 (tissus de coton étrangers non compris et évalués à 4 % en 1786 et 29 % en 1787). Cette production équivaut à plus de 181 km de tissus.

Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 10 juillet 1785, interdit l'entrée des toiles de coton imprimées étrangères sur le sol français ; Mulhouse étant une enclave, son activité manufacturière se trouve directement menacée d'asphyxie. Ce sont de longues années de négociations intensives

qui s'engagent entre représentants de la petite république et gouvernement français. Les années 1786-1787 constituent une embellie avec l'assimilation de la production mulhousienne à celle des manufactures françaises. Les toiles imprimées mulhousiennes sont soumises aux visites des inspecteurs des manufactures et se voient apposer une marque identique à celle des toiles alsaciennes.

La crise de 1789 fait chuter le chiffre d'affaires global des entreprises mulhousiennes de 40 %. De nouvelles mesures douanières soumettent les fabricants mulhousiens à des taxes supplémentaires sur leurs tissus imprimés. A partir de 1790, la petite république cherche à obtenir un traité de commerce avec le roi de France : elle est accusée par le Conseil général du Haut-Rhin récemment mis en place, de vouloir conserver son indépendance politique et économique tout en demander son assimilation commerciale. Dès janvier 1791, les fabricants français font valoir les mêmes arguments que leurs homologues alsaciens. Le chantage économique s'accentue avec l'instauration d'un cordon douanier autour de Mulhouse en novembre 1792. Le blocus s'avère très contraignant en 1793 puis plus perméable dès 1794, avec l'importation de produits en provenance de la Confédération helvétique et de l'Empire germanique. En mars 1796, les députés de Mulhausen adressent encore un mémoire au gouvernement français pour tenter, sans succès, d'obtenir un traité de commerce selon des conditions qui garantiraient à la cité de conserver son indépendance politique.

En 1788, la ville comptait vingt-trois manufactures d'impression sur étoffes ; en 1798, quatorze entreprises ont réussi à se maintenir malgré six années de blocus plus ou moins perméable. En juillet 1795, le Conseil a autorisé les commandites étrangères afin d'injecter de nouveaux capitaux dans l'activité manufacturière. Le savoir-faire technique et la capacité de gestion acquis sur quatre décennies, permettent à la troisième génération d'entrepreneurs de maintenir la puissance industrielle de Mulhouse et de la transmettre à la France par le traité de Réunion de janvier 1798.

Selon Serge Chassagne, « l'indiennage attira des capitaux, mobilisa de la main-d'œuvre, fixa en France des techniciens étrangers et accrut les échanges. Ces facteurs positifs de développement ne doivent toutefois pas nous faire oublier qu'il s'agit là d'une industrie de biens de consommation et non de biens d'équipement. Ni par les moyens de production requis, ni par les biens produits, l'impression sur étoffes ne pouvait réellement constituer un moteur de l'industrialisation²⁹. » L'enclave mulhousienne apparaît donc, selon toute vraisemblance, comme le cas particulier ou l'exception qui confirme la règle, puisque l'essor de l'indiennage tel qu'il se produit dans la petite république au milieu du XVIIIe siècle, constitue bel et bien l'élément déclencheur de l'industrialisation de la ville et de sa région.

²⁹ Serge CHASSAGNE, La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-lès-Angers (1752-1820), Paris, Klincksieck, 1971, p. 354.

LES ACTES DU CRESAT

MÉMOIRES DE MAÎTRISE ET DE MASTER

Simon WILLIG

L'HONNEUR ET SES DYNAMIQUES DANS LE *LIVRE DES FAIS DE JACQUES DE LALAING*

Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale sous la direction d'Odile Kammerer, soutenu en 2005.

Si l'honneur apparaît de manière récurrente dans les textes médiévaux et que les historiens conviennent de son importance capitale au Moyen Âge, il peut paraître surprenant que l'historiographie soit si peu abondante sur le sujet. Ce travail peut donc apparaître comme relativement pionnier dans la mesure où il s'agit d'une des rares tentatives d'affronter directement le thème de l'honneur pour tenter de le définir. Cet essai n'est cependant qu'un jalon dans l'énorme labeur que nécessite la problématique de l'honneur et se poursuivra certainement dans le prolongement d'une thèse.

Le Livre des fais de Jacques de Lalaing, offre un champ d'investigation intéressant dans le cadre d'une étude sur l'honneur. Ce livre, en effet, appartient au genre littéraire des chroniques particulièrement représenté dans le duché de Bourgogne³⁰, et offre l'avantage de n'avoir encore fait l'objet que de peu d'études historiques. L'ouvrage a été traditionnellement attribué à Georges Chastellain mais les historiens s'accordent désormais autour du nom de Jean Lefevbre de Saint Rémy. Ce dernier s'est lui même servi des procès verbaux de gens d'armes que lui fournissait Charolois, le héraut attaché au service de Jacques de Lalaing. Cette chronique écrite postérieurement à la mort de Jacques de Lalaing retrace la vie de ce chevalier, né en 1423 et fils aîné d'une maison noble du Hainaut. Au terme de son enfance, il est introduit dans la cour du duc de Bourgogne et devient paladin, c'est-à-dire chevalier errant, dans l'espoir d'accroître la renommée de sa maison, et il court dès lors les tournois, les emprises et les pas d'armes³¹ dans toute l'Europe. En raison de ses nombreuses victoires, il devient rapidement l'un

³⁰ Le duché de Bourgogne est à ce moment une puissante entité politique sous l'autorité du prince Philippe de Bourgogne. Il est géographiquement divisé en deux blocs séparés : les Flandres et le duché de Bourgogne. Cf. B. SCHNERB, L'Etat bourguignon : 1363-1477, Paris, Perrin, 1999.

³¹ Les tournois, les emprises et les pas d'armes sont tous trois des manifestations sportives à caractère chevaleresque. Le tournoi est une rencontre entre plusieurs chevaliers alors que l'emprise consiste à porter un signe distinctif (fer à cheval, ruban, écharpe...) dans la vie quotidienne qui permet au chevalier d'être défié par ceux qui en auraient envie pour qu'il puisse faire preuve de son courage. Enfin, le pas est une manifestation où le chevalier défend un endroit, souvent de manière très théâtrale, (puits, carrefour, pont) contre ses adversaires chevaliers. Dans la mesure où ces événements servent surtout d'exhibition au courage et à la valeur des chevaliers la rencontre reste la plupart du temps amicale et sportive, même si elle demeure vigoureuse et que des accidents peuvent survenir.

des chevaliers les plus en vue du moment et rejoint l'ordre de la Toison d'Or qui regroupe les vingt et un chevaliers les plus puissants de ce duché.

La chronique a été écrite entre 1453 et 1463 à la demande de Guillaume de Lalaing. Le récit amène le lecteur au sein de la cour du duc de Bourgogne, à l'époque de Philippe le Bon. Or, lors du Banquet du Faisan, ce prince, fleur de la chevalerie, a restauré l'idéal de la croisade en faisant le voeu de reprendre Jérusalem. Il crée alors l'ordre de chevalerie de la Toison d'Or, dont fait partie Jacques de Lalaing. De plus, cette cour passait pour une des plus raffinées de l'époque tant par la musique, le théâtre, la littérature, et l'on y célébrait à ce titre bon nombre de joutes ou de pas d'armes pour exalter la puissance de la cour et encourager les exploits chevaleresques³².

Ce texte présente l'immense avantage d'être l'un des modèles les plus représentatifs de la biographie chevaleresque dont le message consiste à refléter la conception quasi générale du chevalier que l'on trouve à la fin du Moyen Âge*. Cette dernière est ici idéalisée à travers le personnage de Jacques de Lalaing et sa mort prématurée en 1453. La chronique a été exploitée comme telle, dans le cadre du mémoire de maîtrise, sans s'appesantir sur le contexte de la production, pour centrer le travail de recherche sur l'honneur.

Ainsi la chronique n'est pas étudiée en tant que texte littéraire ou production d'un contexte historique, mais à titre d'exemplarité de la manière dont l'honneur était perçu et vécu dans l'ouvrage de Jean Lefevbre de Saint Rémy. L'enquête s'est faite de façon très large puisque l'historiographie a relativement peu balisé ce sujet. Les occurrences dans le texte ont donc été relevées de manière systématique dès qu'elles traitaient d'une situation d'honneur (honneurs rendus, topoi³⁴, utilisation dans le langage, fêtes, postures, vêtements, attitudes, etc....) si l'auteur les associait au moins une fois au terme « honneur » dans sa chronique. Ces relevés d'occurrences, qui constituent le corpus du travail et la base de réflexion, tendent à rendre l'analyse la plus scientifique possible afin d'éviter le débat d'opinion qui tourne souvent autour de la question de ce qui est ou qui n'est pas affaire d'honneur.

Les occurrences ont fait l'objet d'un traitement sériel en cherchant à établir des corrélations entre des regroupements thématiques et les étapes de la vie du jeune chevalier. Par ailleurs les termes utilisés par le chroniqueur ont été précisément situés selon ces mêmes étapes. Enfin, la récurrence des situations de cour a permis d'établir une séquence des marques d'honneur qui ponctuent ce que l'on pourrait appeler un protocole d'honneur.

Le mémoire a donc pour but de retranscrire les relevés d'occurrences, mais aussi les différents histogrammes et graphiques à secteur qui illustrent cette recherche sur l'honneur.

Il en ressort que l'honneur chevaleresque (personnel) n'est pas surreprésenté dans la chronique en dépit du genre littéraire de celle-ci puisque l'honneur social y tient aussi

³² J. CAUCHIES, A la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage, son train, Turnhout, Brepols, 1998.

³³ G. DUBY, Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde, Paris, Fayard, 1984; E. GAUCHER., La biographie chevaleresque, Paris, Champion, 1994; J. FLORI, Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge, Paris, Hachette, 1998.

³⁴ Les *topoi* sont des images récurrentes dont la signification et la connotation sont convenues dans une culture donnée (par exemple : l'image du pasteur dans le christianisme pour faire référence à Jésus).

une part importante. En effet, à la fin de sa vie, Jacques de Lalaing exerce autant ses talents de diplomate que de chevalier. Il nous fournit ainsi de précieux indices sur un monde qui au départ n'est pas le sien. Cette double activité du chevalier hainuyer, nous est précieuse pour l'analyse des rapports d'honneur entre les différentes cours, royales ou non. On constate donc au travers de cette étude une vision multiscalaire de l'honneur, à savoir celui de l'individu, de l'ambassadeur et enfin de la cour qui peut elle-même représenter un royaume. Les relations d'honneur entre ces différents acteurs peuvent être soit de conflit, soit d'intérêt. D'une part, le droit chevaleresque se veut universel en matière d'honneur, de l'autre, il est appliqué aux situations particulières. Ainsi, le chevalier qui est avant tout un vassal de son seigneur répond autant de son honneur propre que de celui de son maître, ce qui génère un certain nombre de conflits d'intérêts, voire de priorités. Cette ambiguïté de l'honneur suppose donc un questionnement beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît d'abord.

Un autre apport de ce travail est de situer très précisément l'honneur dans chaque étape de la vie du chevalier. En effet, pour ce qui concerne l'enfance de Jacques de Lalaing et son apprentissage du métier de chevalier, l'auteur de la chronique est bien moins descriptif que dans le reste de son œuvre et nous livre surtout son propre commentaire sur la nécessité du chevalier hainuyer « d'acquérir de l'honneur pour la gloire de sa maison ». Ainsi le message de Jean Lefevbre de Saint Rémy, reflétant l'opinion de son époque, est de proposer aux jeunes chevaliers Jacques de Lalaing comme un modèle. Il légitime le succès du paladin par une situation propice à l'honneur : les vertus acquises par le lignage, la grâce de Dieu, la prouesse aux armes, l'éducation aux honneurs mondains et cela afin de gagner la faveur des dames et ne pas ternir son lignage.

Après la période d'apprentissage, commence pour Jacques de Lalaing une tout autre étape dans le développement de son honneur. Le paladin fait un voyage de la Bourgogne jusqu'au Portugal dans le but de rencontrer des adversaires pour accroître sa renommée personnelle, et par extension son honneur. Dès lors, le récit du chroniqueur devient de plus en plus descriptif ce qui s'explique probablement par le fait qu'il est à ce moment un intime du chevalier hainuyer. Dans la péninsule ibérique, en dépit de la volonté du jeune chevalier de s'illustrer par les armes, l'honneur social s'impose à lui. Il se voit en effet contraint d'aller de cour en cour car les différents rois et reines lui refusent tout combat sous prétexte qu'il représente leur parent, Philippe de Bourgogne. Cependant pour manifester l'égard qu'ils ont pour lui et son maître qu'il représente, ils lui offrent à chaque fois une cérémonie d'honneur que Jean Lefeybre de Saint Rémy nous décrit minutieusement. L'honneur chevaleresque se substitue donc ici largement à l'honneur social. Cette situation récurrente a permis de dresser la séquence traditionnelle de cette cérémonie d'honneur, qui varie bien entendu au gré des situations et de la richesse de la cour. On peut néanmoins dire qu'un protocole général se dégage, au point même que l'absence de l'un de ces éléments peut être perçue comme une atteinte à l'honneur. Généralement ce protocole d'honneur suit le schéma suivant, et très souvent en en respectant la chronologie : une escorte va au devant du chevalier, puis vient l'entretien entre le chevalier et son hôte, le banquet, la fête, les vins et les épices, les dons matériels, les remerciements du chevalier et enfin une escorte pour quitter les lieux.

Enfin, dans la dernière partie de sa vie, Jacques de Lalaing qui s'est fait connaître en visitant toutes les cours européennes, commence à bénéficier d'une reconnaissance d'honneur qui ne dépend plus uniquement de son protecteur. A partir de ce moment, l'honneur chevaleresque devient de plus en plus important et les combats s'obtiennent d'autant plus facilement qu'il rencontre aussi des adversaires dans des royaumes plus ou moins alliés à Philippe de Bourgogne. Peu à peu l'honneur social, particulièrement mis en valeur par le chroniqueur lors du tour d'Espagne du paladin, diminue au profit de l'honneur chevaleresque. De nombreuses occurrences apparaissent en rapport avec les dames ainsi que les armes et le cérémoniel (attitude des combattants, vêtements, qualité du roi d'armes) qui les entourent. On voit aussi que lorsque le chevalier a acquis une certaine renommée, celui-ci se soucie bien plus de ne pas la perdre que de continuer à en gagner.

Le travail a donc permis de dégager une variation de l'honneur dans la vie du chevalier, qui se manifeste par l'évolution des occurrences. La chronique est riche de renseignements sur le rôle des visites des différentes cours qu'effectue Jacques de Lalaing et la manière dont il accroît sa renommée par les armes. De plus le travail sur les différentes marques qui définissent l'honneur lors du voyage de Jacques de Lalaing en Espagne permet par exemple de mieux comprendre le glissement qui s'opère entre l'honneur premier du duc de Bourgogne et celui du jeune paladin qui prend de l'envergure. Ces dynamiques et le jeu de l'ambivalence entre l'honneur de Jacques de Lalaing et la maison de Bourgogne se révèlent particulièrement intéressants.

En conclusion, l'honneur est un concept qui n'a pas d'identité propre dans le sens où il est un creuset de valeurs communes qui permet à l'individu de jauger l'estime que l'on porte à autrui. En effet, il semble que l'honneur soit avant tout une échelle autour de laquelle se réunissent les groupes sociaux selon leurs valeurs propres (l'honneur chevaleresque, l'honneur bourgeois..). A titre d'exemple, on rappellera que l'honneur chevaleresque se définit avant tout par une certaine idéologie du combat et de la relation avec les dames ; alors que l'honneur social se caractérise quant à lui bien plus par le comportement codifié lors des fêtes mondaines. Ainsi, on voit que le monde de la chevalerie et le monde de la cour ont chacun un honneur qui leur est propre, cependant il arrive couramment qu'il y ait une influence de l'un sur l'autre. L'honneur ne serait donc pas une valeur en elle même mais plutôt le rapprochement de différentes valeurs assurant la cohésion de groupes sociaux particuliers. La complexité et l'ampleur du sujet expliquent peut être pourquoi l'historiographie s'est, jusqu'à présent, tenue à l'écart d'un tel sujet foisonnant de pistes de recherche et de champs d'investigation.

Roseline BOULANGER

Le Théât re en Al sace au XVIII^e siècle

Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction d'Alain J. Lemaitre soutenu en 2005.

La métaphore des Lumières caractérise autant une philosophie, une vision du monde et une littérature qu'un art de vivre. Elle recouvre des valeurs comme la raison, la liberté et le bonheur mais elle définit aussi une sociabilité nouvelle autour de goûts, de modes, de comportements qui contribuent à l'élaboration d'un nouvel espace public. Tant dans les valeurs que les pratiques, le XVIII^e siècle montre les contradictions d'un système devenu obsolète et dans lequel les tensions sociales ne peuvent que s'accroître. C'est dans ce contexte que la société française dévoile sa passion pour l'activité théâtrale. En effet, la théâtromanie affecte de larges classes urbaines et, après avoir conquis la capitale du royaume, l'engouement pour les salles publiques ne suffit plus à satisfaire la demande générale. Des scènes privées se créent alors à la cour, à l'armée, mais également dans les châteaux, les collèges et les séminaires.

A la mort de Louis XIV, l'arrivée au pouvoir du Régent, Philippe d'Orléans, transforme le paysage politique et culturel de la France du XVIIIe siècle. Paralysé par l'étiquette et son cérémonial, le théâtre de cour perd de son importance en passant de Versailles à Paris. Par ailleurs, à mesure que l'activité théâtrale devient un phénomène urbain, rejetant le théâtre de tréteau sur les marges de la culture des Lumières, le pouvoir d'arbitre passe désormais aux mains du public. C'est lui qui décide du succès ou de l'échec des pièces nouvelles. C'est lui qui pose à présent un regard critique sur le programme qu'on lui présente. Les détracteurs de l'art théâtral ne peuvent rien contre cet engouement parce que le théâtre répond à l'attente de la population et à son goût pour les loisirs. Même l'Eglise ne parvient pas à interdire à ses fidèles de se rendre au spectacle ; un ordre comme les Jésuites va même jusqu'à intégrer à leur collège le théâtre – c'est le cas à Molsheim – en se passant toutefois de la présence des femmes...

Nombreux sont les traités et les œuvres en tout genre qui, se référant au monde du théâtre, évoquent surtout le théâtre qui se développe à Paris. La tradition veut en effet que l'activité théâtrale soit centrée sur la capitale et le XVIIIe siècle ne fait pas exception. Il existe toutefois une vie théâtrale en province, lisible dans les sources, mais à différencier selon la taille des villes, des bourgs et des villages. L'activité de comédiens ou de petites troupes qui se déplacent sans cesse et qui jouent sur des tréteaux de fortune est peu connue, hormis par les demandes ou les formulaires que les gens de théâtre doivent remplir pour jouer ou par leurs démêlés éventuels avec la justice. Souvent familiales, ces troupes à l'ancienne, continuent de circuler dans les provinces et en Alsace. Elles se caractérisent par de petits effectifs, une instabilité permanente, accompagnée généralement par une certaine misère mais aussi par une plus grande liberté de ton et de répertoire, même si celui-ci semble plus étriqué. Elles sont souvent constituées en sociétés temporaires qui ont l'obligation d'obtenir des privilèges ou des

protections pour exercer leur talent. En revanche, des compagnies plus importantes s'installent et se développent dans les grandes villes où leur statut change peu à peu. De véritables entreprises – stricto sensu – théâtrales trouvent naissance et s'épanouissent sous l'impulsion de la croissance économique, le développement urbain, les progrès de l'alphabétisation, et la diffusion des loisirs. La fixation des troupes, en Alsace, s'avère également déterminante pour ces entreprises.

Le corpus de sources, dont le dépouillement exige de maîtriser la paléographie allemande, sur lequel repose cette recherche, est le fruit de recherches effectuées dans trois dépôts d'archives : les archives municipales de Colmar, les archives municipales de Strasbourg et les archives départementales du Bas-Rhin. D'une grande hétérogénéité, elles recouvrent les différents aspects de l'activité théâtrale et elles sont de nature très différentes : arrêts et ordonnances, lettres et requêtes, règlements, programmes et catalogue du répertoire, documents comptables, plans... Elles expriment surtout les attitudes du pouvoir municipal, provincial, militaire, ecclésiastique, à l'égard du théâtre. Les archives municipales de Colmar ont conservé les requêtes des troupes désireuses d'obtenir la permission de jouer. Elles émanent à la fois de troupes françaises et allemandes, s'exprimant dans leur langue respective mais produisant un répertoire largement perméable à la culture de l'autre. Quant aux sources relevant des archives de Strasbourg, elles touchent les aspects politiques, administratifs, économiques et artistiques de la vie théâtrale (direction, organisation, répertoire, relation avec les autorités municipales, financement de la construction et de l'entretien des bâtiments...). L'organisation spatiale et la répartition du public au théâtre sont connues à travers les plans du bâtiment. Ces fonds sont donc disparates et les séries étudiées, jamais complètes, couvrent des périodes chronologiques aléatoires. Aussi, rendre compte du fait théâtral dans toute sa dimension reste un objectif inaccessible.

En revanche, l'impact social et culturel du théâtre sur la société du XVIIIe siècle en Alsace, est mesurable, sachant que les bouleversements politiques, sociaux et religieux qui accompagnent la constitution de la province ont une influence particulière sur l'art théâtral puisqu'il est lié à la vie publique. Les populations qui composent l'Alsace ont vécu, en effet, depuis des siècles dans le cadre de l'Empire, comme le révèlent leur langue, leur droit, leurs choix religieux ou leur économie. Or, même si l'Alsace s'ouvre lentement à la culture française, elle garde la mémoire de son passé, d'autant qu'elle reste économiquement rattachée à un système rhénan. La réflexion sur le théâtre au XVIIIe siècle est donc indissociable de deux mouvements initialement autonomes l'un de l'autre : une double culture linguistique, d'une part et une évolution du théâtre en tant que tel, lié aux conditions spécifiques du XVIIIe siècle.

En premier lieu, on doit souligner la coexistence des théâtres français et allemand dans un contexte d'engouement pour l'activité théâtrale de la part de la population. La province d'Alsace a la particularité de posséder deux théâtres dont la coexistence donne lieu à des rivalités et à des conflits. A Colmar, les demandes d'autorisation de jouer rendent possible une comparaison entre les deux théâtres. Elles s'échelonnent sur une période de quarante ans, de 1749 à 1789. Les premières demandes sont formulées en 1749 pour le théâtre allemand et en 1762 pour le théâtre français. Si les demandes sont

peu nombreuses jusqu'en 1764, un accroissement général de leur nombre est sensible, le maximum étant atteint entre 1765 et 1779. En presque quinze ans, on dénombre 55 % des demandes effectuées sur toute la période étudiée. Dans les années 1750 et 1760, ce sont des demandes du théâtre allemand qui sont majoritaires, avec un pic atteint entre 1765 et 1769. L'équilibre des demandes formulées par les deux théâtres est atteint entre 1770 et 1774. Ce n'est qu'en 1775-1779 que les demandes françaises dépassent en nombre celles du théâtre allemand. Dans les années 1780, le nombre de demandes françaises ou allemandes diminue, mais il représente encore près de 36 % du total des demandes.

Or ces deux théâtres participent à un phénomène plus général en Europe : la passion de tout un siècle pour l'activité théâtrale. Si une concurrence rude les oppose, celle-ci est positive, car elle oblige les théâtres à améliorer la qualité de leurs spectacles pour satisfaire un public toujours plus nombreux et de plus en plus exigeant. Toutefois, ils ne bénéficient pas des mêmes appuis : le spectacle français peut compter sur le soutien inconditionnel des autorités militaires... Mais jusqu'en 1808, le théâtre allemand reste fondamentalement dans le cœur des populations urbaines. La bonne qualité de son répertoire et de ses représentations peut expliquer sa pérennité et sa vitalité dans la province, malgré l'action des autorités politiques et militaires en faveur du théâtre français. En effet, les troupes allemandes jouent des grands auteurs français comme Molière ou Voltaire, dont les pièces sont traduites dans l'Empire... On y donne ainsi en allemand Brutus, tragédie de Voltaire (1730) sur le thème du conflit entre sentiment et devoir, présenté dans une brochure destinée au public sous le nom de *Brutus oder der Streit zwischen Vater und Vaterlandes Liebe*.

Le théâtre connaît une véritable effervescence au XVIII^e siècle dont une des marques les plus visibles est l'augmentation de la fréquentation des salles de spectacle. Au public de plus en plus nombreux à se rendre au spectacle, il faut des salles plus grandes et mieux adaptées à l'activité théâtrale. La plupart des moyennes et grandes villes entreprennent de remodeler leurs vieux théâtres. Beaucoup se lancent dans une audacieuse politique de construction, qui est facilitée par une plus grande liberté d'initiative en province. Au début du XVIII^e siècle, la France ne possède pas plus d'une douzaine de bâtiments ou d'ensembles architecturaux construits en vue de représentation. A la fin du siècle, le nombre des théâtres est multiplié par dix. Fait remarquable, Strasbourg possède déjà un théâtre fixe dès le début du XVIII^e siècle.

Les constructions prennent un caractère monumental avec des galeries extérieures, des cafés, des boutiques et des foyers, ce qui augmente considérablement la capacité d'accueil du bâtiment théâtral. Les salles, dans les villes du royaume, sont en général étroites, peu confortables et peu sûres, mal aérées, mal éclairées et mal équipées. Ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle, que Voltaire, suivi par un grand nombre d'amateurs et d'écrivains, dénonce cet état de fait. Il ne se borne pas à émettre de simples plaintes et réclame une profonde réforme de l'architecture théâtrale. Les meilleurs architectes tentent alors de trouver des solutions ingénieuses aux problèmes de confort, d'hygiène et de sécurité. Le nouveau bâtiment théâtral cherche à créer une correspondance entre l'ensemble des choix architecturaux et les spectateurs auquel il est destiné. La conception

des théâtres se modifie. Ils sont considérés comme des édifices publics d'importance, indissociables du développement urbain et du tissu urbain. Il ne s'agit plus seulement d'aménager une salle de spectacle, mais d'ériger un monument significatif. Le bâtiment théâtral occupe dorénavant le centre des plans d'aménagement d'une place ou d'un nouveau quartier. Des changements au niveau du vocabulaire apparaissent aussi au cours du siècle. Longtemps, le terme « théâtre » désigne la scène, alors que le bâtiment est nommé « salle de comédie ». Mais peu à peu, les mots de scène et de théâtre prennent le sens que nous connaissons actuellement. Le théâtre, lieu de spectacle, apparaît également comme une forme parfaite de théâtralité sociale. A la fin du XVIII^e siècle, il est conçu comme un tout. Il doit s'adapter à la fois à son répertoire et à son public. La vocation des « salles de comédie » change. Elle ne concerne plus uniquement la représentation théâtrale, mais aussi l'activité sociale du spectateur qui s'y rend.

S'il peut exister en Alsace dans la première moitié du XVIII^e siècle des publics distincts, fréquentant de préférence tel ou tel théâtre, la passion grandissante pour le monde du spectacle engendre une certaine diversification du public, sans que l'on puisse parler de démocratisation, concept contemporain. Le théâtre est un espace symbolique dans lequel la société dirigeante se donne en spectacle à elle-même, jouit de son pouvoir et le renforce. Il s'agit pour le spectateur de voir et d'être vu. Le théâtre apparaît donc également comme un lieu de sociabilité et de représentation sociale. La disposition des places en est d'ailleurs le parfait reflet. La théâtralité des déplacements est également prise en compte dans l'élaboration des nouveaux projets.

Une coupure se dessine avec la période révolutionnaire. Pendant cette période des changements d'ordre culturels, qui ont un impact direct sur l'activité théâtrale, ont lieu. Un vent nouveau souffle sur le théâtre avec la liberté des spectacles accordée en 1791. Les spectacles devant un public choisi sont supposés faire place aux spectacles « de par et pour le peuple ». Pourtant il convient également de prendre en considération le poids des traditions et les résistances aux changements. Le monde du théâtre en témoigne. Même au plus fort de la Terreur, le répertoire strasbourgeois n'est jamais totalement envahi par les thèmes révolutionnaires. Il est surtout composé par les œuvres des grands auteurs et par celles des auteurs secondaires du XVIIIe siècle.

Dans les édifices publics que sont les théâtres, le maintien de l'ordre pose problème aux autorités. Plus on avance dans le siècle, plus le théâtre fait l'objet d'un contrôle policier intensif. Les ordonnances royales et les règlements intérieurs des théâtres fixent un certain nombre de règles à respecter. On observe une continuité entre l'Ancien Régime et la période révolutionnaire au niveau des règlements des théâtres. Certaines mesures se retrouvent dans des règlements successifs, avec parfois la même formulation. A Strasbourg, le contrôle se fait dans trois domaines. Le premier est celui de la sécurité, celle du public, mais aussi celle du bâtiment en prenant notamment des mesures afin d'empêcher les incendies, qui sont un problème récurrent. Autre domaine de contrôle, celui du répertoire parce que l'activité théâtrale a un fort impact sur l'esprit. Si le répertoire se politise peu, ce n'est pas le cas des représentations, où un seul mot isolé

dans un texte pourtant dépourvu de références politiques peut suffire à mettre le feu aux poudres et à enflammer toute une salle. Pour finir, le contrôle s'effectue sur les personnes, qu'il s'agisse du public, des acteurs ou du reste du personnel théâtral. Il faut niveler les comportements à l'aide de règlements stricts afin d'assurer le calme et l'ordre durant le spectacle et le respect des bonnes mœurs. Mais la multiplication des ordonnances et règlements traduisant la volonté affichée du pouvoir de surveiller l'activité théâtrale, ne suffit pas à assurer la tranquillité publique et de nombreux troubles surviennent au théâtre. Même si le public s'assagit, il reste remuant, bruyant, indiscipliné et violent.

Au XVIII^e siècle, le théâtre apparaît finalement comme l'activité collective la plus propre à chasser l'ennui, à donner du plaisir, mais surtout à véhiculer des idées. En effet, comme à chaque époque et encore plus en ce siècle, le théâtre est un outil de propagande. Que ce soit la monarchie, les hommes des Lumières ou par la suite les révolutionnaires, chacun y voit un moyen efficace de faire passer un message au plus grand nombre. Pour la monarchie, l'activité théâtrale sert son prestige, participe à l'unification du royaume et permet également d'assurer une certaine tranquillité publique. Pour les philosophes, elle représente une tribune afin de diffuser leurs idées. Pour les révolutionnaires, il s'agit d'utiliser le théâtre pour la régénérescence de la société par la formation d'un homme nouveau et d'empêcher ainsi tout retour à l'Ancien Régime.

Le théâtre, art du spectacle, ne se résume donc pas à cette seule activité. Un manque de temps n'a pas permis de traiter de manière approfondie toutes les questions. Des choix se sont imposés. Les relations entre les théâtres français et allemand sont à étudier de manière plus poussée. Il en va de même pour les relations entre le directeur du théâtre français et ses artistes. L'étude s'est concentrée sur les conflits qui les opposent. Quelques cas d'entente sont à analyser. En ce qui concerne le théâtre strasbourgeois, il n'a pas été possible d'accéder à tous les plans existants, en raison de problèmes logistiques aux archives. Ces plans peuvent compléter l'analyse du théâtre de Strasbourg et apporter une nouvelle vision ou un regard complémentaire sur l'occupation de l'espace en son sein. Un autre point à compléter est celui du répertoire joué. Une étude complémentaire qui comporterait une analyse quantitative et qualitative des pièces représentées ainsi qu'une recherche sur les auteurs, est à réaliser. La recherche effectuée sur le théâtre en Alsace au XVIIIe siècle n'est donc pas achevée. Les problématiques que soulèvent la question théâtrale et les enjeux qui l'entourent sont très riches et méritent par conséquent d'être encore travaillées.

LES ACTES DU CRESAT

Jean-Marie KUPPEL

Un bassin d'activité dans l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale : les mines de potasse d'Alsace (1939-1945)

Mémoire de master « Histoire des économies et des sociétés industrielles en Europe » sous la direction de Nicolas Stoskopf soutenu le 29 septembre 2006. Jean-Marie Kuppel est actuellement doctorant au CRESAT.

Cette étude a pour ambition de constituer une monographie du bassin potassique occupé par plusieurs entreprises liées à l'extraction des sels de potasse. Il s'agit de réaliser une histoire complète des mines de potasse d'Alsace pendant la Seconde Guerre mondiale, du point de vue politique, administratif, économique, social et culturel, ces deux derniers domaines occupant une place importante dans la vie du bassin potassique. Cette étude permettra de mettre à jour les relations internationales et locales conduisant à des accords de coopération économique et amènera à nous intéresser au degré d'influence des autorités nazies dans le bassin potassique : y a-t-il eu nazification des mines de potasse ? A cet effet, une documentation remarquable est disponible dans deux fonds d'archives, complétée par certains ouvrages parus immédiatement après-guerre. Nous avons travaillé essentiellement sur les archives des MDPA déposées aux Archives départementales du Haut-Rhin et sur celles de la société des mines de Kali Sainte Thérèse (KST) et de la SCPA versées au CERARE à Mulhouse.

Le bassin potassique alsacien est un espace d'exploitation d'un gisement d'une superficie d'environ 200 km², découvert en 1904, au nord de l'agglomération mulhousienne. Son exploitation ne se développe qu'après la Première Guerre mondiale et le retour de l'Alsace dans la République française. Deux sociétés se partagent l'exploitation : la société par actions des Mines de Kali Sainte-Thérèse, société privée créée en 1910, et les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA), entreprise publique née en 1924 du rachat par l'Etat français des mines à capitaux allemands placés sous séquestre. Ces deux entreprises confient la vente de leurs produits à la Société Commerciale des Potasses d'Alsace (SCPA) créée en 1920 et dont le conseil d'administration est composé de représentants des deux sociétés minières. La SCPA devient comptoir national ayant le monopole du marché tant sur le plan national qu'international par la loi du 23 janvier 1937 portant organisation de l'industrie française de la potasse.

La Seconde Guerre mondiale bouleverse cette organisation du bassin potassique. Après une période d'attentisme correspondant à la drôle de guerre, l'invasion de l'Alsace par les Allemands entraîne la mise en place d'un nouvel ordre économique conforme aux théories nazies. Par conséquent, il convient de se demander comment cette activité a été transformée, perturbée, nazifiée, développée et dirigée par les autorités allemandes pendant l'annexion. Ces interrogations multiples nécessitent plusieurs angles d'approche. Dans le cadre de cette étude, nous nous limitons à l'organisation administrative et au fonctionnement des mines de potasse selon un découpage chronologique qui fait

apparaître trois périodes. La première partie traite de la période française de 1939 à juin 1940, avec une administration française face aux difficultés liées à la guerre, à la baisse de la production et des ventes, et aux problèmes de main-d'œuvre. La deuxième partie concerne la période allant de juin 1940 à la fin de l'année 1941 où les mines sont placées sous séquestre allemand et administrées par un commissaire-gérant qui réunit les deux entreprises et prend des initiatives pour développer l'activité potassique. Dans la troisième partie allant de 1942 à février 1945, la situation générale se dégradant et l'économie étant entièrement tournée vers une économie de guerre, le Chef de l'Administration civile allemande en Alsace prend directement le contrôle du bassin potassique et réunit les trois sociétés en une seule entreprise. Après la libération du bassin potassique, le gouvernement provisoire du général de Gaulle maintient l'organisation administrative allemande et confie l'exploitation des mines aux MDPA.

Les mines de potasse avant l'armistice (1939-1940)

Protégées par leur statut d'entreprise vitale pour l'économie française, les mines de potasse d'Alsace ne sont pas épargnées par les difficultés liées à la guerre. Avec les débuts du conflit, les administrations des mines, tout en continuant l'exploitation normale des puits, préparent un éventuel repli. Elles passent sous la tutelle du ministère des Travaux publics, tout en assurant une administration indépendante de la production et des ventes jusqu'à l'armistice.

Dès septembre 1938, des instructions officielles sont données par l'intermédiaire du sous-préfet de Mulhouse pour que les mines de potasse continuent coûte que coûte à fonctionner si la guerre vient à éclater. Le bassin potassique est classé « agglomération, point sensible ». Les mines sont placées directement sous l'autorité de Lambert Blum-Picard, conseiller d'Etat et directeur des mines au ministère des Travaux publics. Celui-ci est vice-président du conseil d'administration des MDPA et membre du conseil de surveillance de la SCPA. Ainsi, non seulement les MDPA, entreprise nationale, mais aussi les sociétés privées KST et la compagnie des Mines de Blodelsheim, créée en 1926 mais n'exploitant encore aucun puits à la veille de la guerre, se trouvent sous l'autorité directe du ministre des Travaux publics. Le gouvernement français, en mettant les mines d'Etat et les mines privées sous l'autorité d'un même responsable, accentue le rapprochement entre les deux, prélude à l'organisation mise en place par l'administration nazie pendant l'annexion et à la gestion commune décidée en 1945.

Néanmoins, le fonctionnement administratif des mines se poursuit normalement. Les conseils d'administration des MDPA et de KST ainsi que le conseil de surveillance de la SCPA se réunissent régulièrement à leur siège parisien. Un décret-loi du 20 septembre 1939 donne les attributions du conseil d'administration des MDPA à une commission permanente pendant la période des hostilités. Celle-ci doit se réunir tous les mois pour assurer une bonne gestion de l'exploitation des mines et en rendre compte au conseil d'administration. Dans le bassin potassique, les directions des deux sociétés minières restent en place et poursuivent leur activité.

En septembre 1939, le bassin potassique n'est pas concerné par l'évacuation de la population civile. Mais la SCPA, dès le début de la guerre, dans le cadre du plan général de repli des organisations commerciales alsaciennes, transfère ses bureaux à Montluçon (Allier). Cette mesure devait s'avérer extrêmement judicieuse par la suite, lorsque les Allemands s'emparent du bassin potassique. Dans l'immédiat, ce repli entraîne quelques difficultés de liaisons rapides entre la SCPA et les sociétés minières.

La déclaration de guerre a d'autre part pour conséquence immédiate la rupture des relations entre la SCPA et le DKS (Deutsche Kalisyndikat – Syndicat allemand des mines) et la fin de l'accord conclu en 1926 pour l'organisation mondiale de la potasse, accord par lequel les deux grands groupes se sont partagé les livraisons de potasse sur les différents marchés étrangers.

L'exploitation des mines de potasse ne cesse pas avec le déclenchement des hostilités. La production augmente même pendant les huit premiers mois de l'année 1939 (+17,2%) car les consommateurs d'engrais constituent des réserves. La SCPA, à la demande du gouvernement, augmente également ses stocks dans une trentaine de centres à l'intérieur de la France. Pour maintenir la production à niveau et faire face à la baisse du nombre de mineurs, la direction augmente la durée du travail d'une heure par jour, la semaine comportant six jours. Les ouvriers du jour travaillent ainsi 54 heures par semaine et ceux du fond 48 heures. Mais à partir de février 1940, la pénurie de combustibles croît, le ravitaillement en charbon des houillères du Nord devient difficile et la SNCF ne peut pas fournir autant de wagons de livraison souhaités par les sociétés minières. La production ralentit et les transports commerciaux sont interrompus au profit des transports militaires à compter du 14 mai. Face à la chute des ventes, les directions des sociétés minières envisagent de réduire l'extraction de 9 000 à 6 000 tonnes par jour et diminuer les effectifs de 30 % (sur 9 921 personnes inscrites en mai 1940). Les évènements militaires vont annihiler ces prévisions.

Le 10 mai 1940, l'Alsace est réveillée par les bruits de la bataille qui s'engage. Les chars allemands attaquent à l'ouest et contournent la ligne Maginot. En Alsace, la ville de Colmar est bombardée. Dans l'attente de l'offensive allemande, les directions des MDPA et de KST préparent leur repli loin de la zone des combats. Le matériel et les documents à emporter sont rassemblés et le personnel est tenu en alerte ; l'exploitation est très ralentie. Le 11 juin, les troupes françaises déployées sur le Rhin abandonnent la plaine d'Alsace et se replient dans les Vosges et à Belfort. Dans ces conditions, les directions des deux sociétés des mines décident de cesser leur activité et de se replier dans le centre de la France : MDPA à Montluçon où la SCPA avait préparé des locaux, et KST à Moulins, puis à Montluçon. Les présidents des conseils d'administration restent à leur poste dans la capitale parisienne.

Le 15 juin 1940, les Allemands franchissent le Rhin près de Neuf-Brisach. Le 18, Mulhouse et le bassin potassique sont occupés. Par conséquent, lorsque les Allemands occupent le sud du département du Haut-Rhin, les mines de potasse se trouvent privées de leurs directions et d'une grande partie de leur personnel, l'exploitation étant interrompue.

L'administration allemande des mines : le séquestre (1940-1945)

Le Chef de l'Administration civile allemande en Alsace, le Gauleiter Robert Wagner, dès son installation, met en place une organisation chargée de la reconstruction et de la remise en marche de l'économie alsacienne. Ses ordonnances prononçant la mise sous séquestre des biens ennemis et leur saisie au bénéfice du Reich lui permettent de nommer des administrateurs provisoires dans de nombreuses entreprises dont les sociétés des mines de potasse, MDPA et KST, et leur comptoir de ventes, la SCPA. Wagner fait appel aussi souvent que possible à des professionnels allemands pour exercer cette gérance. Ainsi, la SCPA passe aux mains d'un représentant du DKS et la gestion des mines est confiée à un ingénieur, directeur des mines de potasse de Buggingen, au pays de Bade, région administrée également par Wagner. Le Gauleiter se fixe un objectif : développer l'outil de travail, augmenter la production et les ventes de sels de potasse indispensables à l'agriculture française (la France doit occuper le rôle de fournisseur de denrées agricoles dans la future « Grande Europe » allemande) et profiter des bénéfices des entreprises pour mener à bien sa politique de nazification de l'Alsace.

Walter Gross, ingénieur des mines et directeur depuis 1931 de la société des mines de potasse de Buggingen, filiale de la société prussienne de mines et hauts fourneaux (Preussische Bergwerks und Hütten AG - PREUSSAG), qui exploite trois puits dans le prolongement du bassin potassique alsacien en Allemagne, est nommé gérant du séquestre des mines avec des pouvoirs très étendus. Il est chargé de la gestion administrative, financière, commerciale et technique, et n'a de comptes à rendre de ses actes qu'au seul Chef de l'Administration civile. Il est secondé par deux ingénieurs allemands, un pour le jour et l'autre pour le fond, les ingénieurs et employés alsaciens étant maintenus en fonction, tandis que les chefs de services, ingénieurs et employés originaires du reste de la France sont licenciés et expulsés (comme les directeurs adjoints des MDPA, André Fanton d'Andon, et de la SCPA, Armand Kuhn), conformément à la politique mise en place par Wagner. La SCPA est également placée sous séquestre et le Gauleiter nomme gérant Richard Vieweg, ancien délégué du DKS auprès de la SCPA. Celui-ci est chargé de la direction commerciale du comptoir des ventes et de la représentation des intérêts de l'industrie potassique alsacienne aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en France. Ainsi Wagner place à la tête de ces entreprises deux responsables choisis dans le monde professionnel de la potasse.

Cette nouvelle situation entraîne des protestations officielles des dirigeants français des sociétés et du gouvernement français auprès du Chef du département des affaires économiques du Reich à Paris et auprès de la Commission d'armistice à Wiesbaden. Les autorités allemandes ne donnent pas suite à ces dossiers concernant le séquestre. Néanmoins, pour la reprise des ventes d'engrais, des négociations semi-officielles s'ouvrent entre la SCPA et le DKS pour aboutir à un accord le 1er novembre 1940 prévoyant la répartition des marchés et l'organisation de l'activité. Ainsi se met en place un comptoir de ventes autonome français, la Société Commerciale des Potasses (SCP, ex-SCPA) gardant le monopole de la vente de la potasse en France et dans l'empire colonial français, et une société allemande, la Handelsgesellschaft für Elsässische Kalisalze (HEK – Société commerciale pour la potasse d'Alsace) qui naît du séquestre

des biens de la SCPA dans le bassin potassique. Dirigée par Vieweg, la HEK va fournir les sels de potasse nécessaires à la poursuite de l'activité de la SCP.

Le placement sous séquestre des biens économiques en Alsace et la vente d'immeubles industriels et artisanaux organisée par le Gauleiter Wagner attire quelques grandes sociétés allemandes. Pour faire face à cette pression des Konzern de la potasse, le groupe Wintershall, qui exploitait de nombreux puits alsaciens avant 1918, et la Salzfurth AG, le chef de l'Administration civile en Alsace confie le séquestre des mines de potasse à la Preussag le 14 juillet 1941. La nouvelle direction des mines formée exclusivement d'ingénieurs allemands est chargée de réorganiser le bassin potassique et de continuer à développer la production. Après une lente reprise de l'extraction à l'automne 1940 et l'accord signé sur l'organisation des ventes, 1941 est l'année de tous les records. La production atteint un chiffre exceptionnel (4 235 426 tonnes de sel brut contre 3 143 754 tonnes en 1940 et 3 569 269 tonnes en 1939). Cette croissance est la conséquence de la fin des problèmes de manque de main-d'œuvre et de l'augmentation de la durée de travail au fond. D'autres mesures entrent en vigueur : la transformation de la mine Max en mine école et l'ouverture à Pulversheim d'une école professionnelle des mines afin de rendre rapidement opérationnels les jeunes mineurs. Mais le but non avoué de cette mise en place est aussi un meilleur encadrement des jeunes conformément à la nazification de l'Alsace par Wagner. Le personnel des mines atteint le chiffre de 11 310 au 31 décembre 1941 (9 376 en 1939 et 9 807 en 1940) car les embauches sont fréquentes, les prisonniers de guerre français sont libérés et la direction commence à employer des prisonniers de guerre en provenance des pays de l'Est.

Le développement de la production de sels de potasse induit des résultats financiers intéressant le Gauleiter Wagner. Dans le cadre de sa mainmise sur l'économie alsacienne, Wagner décide par ordonnance la répartition des bénéfices des entreprises, comme ceux des sociétés des mines de potasse. Hormis un réinvestissement de l'ordre de 10 à 30 % des bénéfices réalisés, Wagner décide d'attribuer 81 % des bénéfices distribués au Reich (en réalité pour alimenter son budget), 12 % aux départements alsaciens et lorrain pour la reconstruction, et 7 % aux porteurs de parts demeurant en Alsace-Lorraine, à l'exclusion des porteurs résidant dans les autres départements français, expulsés ou exilés volontaires. Ainsi cela représente une somme totale de 2 343 600 Reichsmarks en 1940 et 4 452 840 RM en 1941 pour les MDPA. En ce qui concerne les bénéfices de la société privée KST, seuls 15 735 propriétaires d'actions (alsaciens ou neutres) sur 640 000 peuvent toucher un dividende. Le reste du bénéfice distribué est placé dans un fonds de reconstruction industrielle géré par le Chef de l'Administration civile en Alsace, soit 1 651 000 RM en 1940 et 1 902 000 RM en 1941 (le taux de change a été imposé en 1940 sur la base de un Reichsmark pour vingt francs).

Une brève lecture des bilans des MDPA et de KST permet de mettre en évidence le grand intérêt que peut avoir le Gauleiter Wagner à garder sous sa coupe la gestion des mines de potasse, source très importante de revenus pour son administration et sa politique. Ceci l'amène à modifier, en 1942, la direction des mines confiée à la Preussag, et même à prendre le contrôle direct de la gestion de la société Elsässische Kaliwerke créée et chargée par la Preussag de l'exploitation des installations. Avec les premières

difficultés économiques et les premiers revers militaires allemands, le Gauleiter veut contrôler de plus près les entreprises, exhorter au travail et au combat et provoquer l'adhésion des Alsaciens à sa politique, ce qui restera une utopie comme les évènements vont le révéler.

La prise de contrôle direct des mines (1942-1945)

A partir de la fin de l'année 1941, l'évolution des combats, en particulier contre l'URSS, entraîne une radicalisation de l'économie de guerre du Reich et la mobilisation de toutes les ressources. Tous les programmes prévus en Alsace, y compris la reconstruction, sont stoppés, tandis que toutes les ressources sont mises au service de la Wehrmacht. De ce fait, l'économie alsacienne est réorientée en conséquence. Les intérêts économiques sont subordonnés aux intérêts stratégiques. L'économie se transforme vraiment en une économie de guerre et le Gauleiter Wagner change de ton et d'attitude, prenant en charge toutes les affaires alsaciennes, en particulier les mines de potasse, jusqu'à la libération de l'Alsace. Il introduit le service du travail (Reichsarbeitsdienst) et l'incorporation de force dans la Wehrmacht, et applique pleinement le Führerprinzip, un des fondamentaux de la société nazie.

Bien que 1941 soit l'année où la production de sels de potasse bruts atteigne un niveau record, le Gauleiter Wagner estime que celle-ci peut encore être augmentée et qu'il faut mettre en place une infrastructure plus efficace. En économie de guerre, c'est l'autorité politique qui fixe les objectifs, passe les commandes et l'entreprise assure la productivité maximale. L'efficacité prime l'idéologie, le politique prévaut sur l'économie. Par conséquent, une première mesure de contrôle direct des mines par Wagner est prise par ordonnance du 20 mars 1942 qui nomme un politique, Hans Fritz Jaeger, directeur au ministère des Finances du pays de Bade, aux fonctions de gérant du séquestre de KST, en remplacement de la société Preussag. Puis, le 5 novembre 1942, une ordonnance fait passer sous le contrôle de Wagner la gestion des Elsässische Kaliwerke (EK - Société des mines de potasse alsacienne) société d'exploitation créée en 1941 par la Preussag. Pour faire face à ces nouvelles dispositions, EK modifie ses statuts et procède à une augmentation de capital, de 50 000 RM à 15 millions de RM. A la même période, le séguestre allemand des mines souscrit des bons du Trésor allemand pour un montant de 14,7 millions de RM. On peut penser que le Reich, principal actionnaire de la Preussag, société créée pour exploiter les mines lui appartenant, a redonné aux mines de potasse d'Alsace sous forme d'augmentation de capital la somme investie en bons du Trésor, donnant ainsi d'une main ce qu'il a pris de l'autre.

Cette ordonnance autorise Wagner à grouper les différentes sociétés minières en une seule (Betriebsgemeinschaft) et à décider de la répartition des bénéfices nets résultant de l'exploitation en commun. Il coordonne l'exploitation et la vente de sels extraits en Alsace.

Une réorganisation de la société EK a lieu et, sous l'autorité du chef du département des finances et de l'économie, Walter Köhler, délégué du Gauleiter, la direction est confiée à Paul Heiermann, ancien directeur local de la Preussag, assisté de Walter Gross,

ancien gérant du séquestre, présent depuis juin 1940. Les ingénieurs sont placés sous le contrôle d'un politique.

En fait, l'application de cette ordonnance, certes importante sur le fonctionnement du bassin potassique, n'a aucune répercussion ni sur la situation des mines de potasse d'Alsace en dehors des départements d'Alsace-Lorraine, ni sur celle de la SCP, les règles de ventes ayant été établies lors des négociations entre les dirigeants de la SCP, de HEK, du DKS et les différents ministères concernés. Les différentes sociétés des mines sont regroupées en une seule, sous l'autorité et la direction effective du Chef de l'Administration civile, sans changer ni les règles commerciales ni celles d'exploitation établies en 1940, le montant important des bénéfices prélevés par la Gauleiter demeurant inchangé. Elle entérine surtout juridiquement un état de fait, car Robert Wagner dirigeait et contrôlait déjà implicitement le bassin potassique grâce à des hommes comme Köhler, Jaeger et Gross.

Cette prise en main de la gestion des mines par le Gauleiter Wagner est destinée à augmenter la production afin de se conformer aux programmes établis par le ministère de l'Economie du Reich. Wagner emploie tous les moyens mis à sa disposition afin de satisfaire Berlin, utilisant le maximum de main-d'œuvre possible, d'un coût moindre comme ces nouveaux esclaves que sont les prisonniers de guerre, les travailleurs civils et les prisonniers de droit commun.

L'année 1942 voit apparaître des difficultés entraînant une baisse de la production d'environ 10 % par rapport à l'année précédente. Les pertes de production du premier trimestre dues à un hiver rigoureux bloquant les transports de sels et le ravitaillement en charbon par voies d'eau, et à la diminution du nombre de wagons mis à disposition par la SNCF, ne sont pas compensées par une augmentation de la durée du travail de quarante huit à cinquante cinq heures par semaine à partir de juillet. En 1943 en revanche, l'extraction totale de sels brut avoisine celle de l'année record (4 195 111 tonnes) et jusqu'en juillet 1944, la production ne cesse d'augmenter malgré les problèmes récurrents de manque de main-d'œuvre. Les ventes croissent, de même que les bénéfices, et le Gauleiter décide de prélever une somme fixe de 4 452 840 RM pour 1942 et 1943, quel que soit le bénéfice distribué.

A partir de la fin de l'année 1941, la direction des mines, pour optimiser la production, réclame du personnel pour remplacer les ouvriers appelés au service du travail et enrôlés dans l'armée allemande et ceux qui se déclarent en maladie et au chômage. La direction des EK estime qu'il lui faudrait 2 000 personnes supplémentaires. Pour satisfaire à leurs objectifs de production, les mines de potasse font appel à trois types de main-d'œuvre supplémentaire : les prisonniers de guerre, les ouvriers civils et les prisonniers de droit commun. Les premiers à arriver sont 25 prisonniers de guerre polonais en 1941, suivis par 88 autres en 1942 et 49 en 1944. En 1942, ils sont dépassés en nombre par les prisonniers de guerre soviétiques. Les mines reçoivent également des Italiens à partir de septembre 1943. Ces prisonniers ont un rendement à peine équivalent à 60 % de celui des Alsaciens et des Polonais résidents. Aussi, les mines recrutent en masse en 1943 des ouvriers civils ukrainiens (157) et polonais (549), seuls ces derniers donnant entière satisfaction, trouvant en Alsace des conditions de vie supérieures à celles de leur pays, et faisant preuve d'une rapide

adaptation au métier de mineur. En 1943, les prisonniers de guerre et les étrangers transférés (1 575) représentent 13,3 % de l'effectif total (11 879).

Pour remplacer les ouvriers alsaciens enrôlés dans l'armée allemande, la direction des EK se tourne aussi vers le pénitencier d'Ensisheim qui fournit 118 détenus pour effectuer les travaux les plus pénibles au fond des puits. La main-d'œuvre transférée, toujours insuffisante, peu qualifiée, peu motivée, ne compense jamais la main-d'œuvre locale très expérimentée. Tous ces prisonniers et ouvriers civils trouvent dans le bassin potassique des conditions d'hébergement acceptables et ne subissent aucun mauvais traitement de la part d'une direction qui n'a été à aucun moment nazie, bien qu'appliquant au sein de l'entreprise les grands principes du national-socialisme.

Après le débarquement des troupes alliées en Normandie en juin 1944, la direction des EK envoie sur demande du Gauleiter Wagner en octobre 1944 tous les prisonniers de guerre et les travailleurs civils de l'Est dans le centre de l'Allemagne pour exécuter des travaux de défense. Dans le Sud de l'Alsace, dès septembre 1944, des mineurs sont réquisitionnés pour creuser des tranchées anti-chars. Ils sont 1 800 lors de l'offensive de la Première Armée française en novembre, l'activité minière ayant cessé. Mulhouse est libérée le 24 novembre, mais le bassin potassique ne redevient français que le 5 février 1945, après des combats acharnés.

Lors de l'annexion de l'Alsace, les Allemands trouvent dans l'industrie de la potasse des entreprises en pleine expansion, bénéficiant d'infrastructures modernes. Le Chef de l'Administration civile en Alsace, afin de garder la mainmise sur une économie bénéficiaire, réunit sous son contrôle direct les trois sociétés (MDPA, KST et SCPA) en une seule, après les avoir placées sous séquestre, appliquant ainsi les théories économiques nazies comme la « Betriebsgemeinschaft » et le « Führerprinzip ». Ceci lui permet de profiter au maximum des bénéfices distribués, plus de 90 % allant dans les caisses de son administration. Cette nouvelle organisation des mines ayant démontré son efficacité en matière de gestion, est reprise après la libération du bassin potassique par le ministre de la Production industrielle du gouvernement provisoire du général de Gaulle, trouvant ce système efficace et adapté à une relance rapide de l'activité industrielle.

Les Allemands développent l'outil de travail et malgré les problèmes liés au manque de maind'œuvre instaurent une productivité telle que tous les records d'extraction sont battus. Cette extraction de plus en plus poussée se fait néanmoins au détriment de la qualité des filons, de la sécurité des galeries (le nombre d'accidents triple entre 1940 et 1944) et de la spécificité des effectifs avec l'emploi de « nouveaux esclaves » comme les prisonniers de guerre et de droit commun, et les travailleurs civils transférés.

Ainsi, le pays de la potasse garde pendant la guerre une personnalité propre. A l'écart de la grande ville industrielle, il reste malgré tout une exception dans le territoire. Les nazis, et encore moins les SS, ne l'administrent pas directement. Cette fonction est dévolue aux dirigeants des Elsässische Kaliwerke, composés en majorité d'ingénieurs des mines qui ne font preuve d'aucunes brutalités comme celles rencontrées dans d'autres entreprises et ne font pas appel à la maind'œuvre issue des camps de détention et de concentration. Aucune politique raciale n'est menée à l'encontre des ouvriers étrangers. Les mines sont gérées par des professionnels dans le seul but d'atteindre les objectifs financiers fixés par la Gauleiter Wagner.

Céline AUNAY

Un modèle de système productif localisé (SPL), le Pôle européen du flaconnage verrier de la Vallée de la Bresle : une longue histoire industrielle

Mémoire de master « Histoire des économies et des sociétés industrielles en Europe » sous la direction de Pierre Fluck et Nicolas Stoskopf soutenu le 29 septembre 2006.

Frontière naturelle et administrative entre la Seine-Maritime, la Somme et l'Oise, la vallée de la Bresle est un territoire historiquement attaché à la production du verre. Dès le XIV^e siècle, des gentilshommes verriers s'installent dans la forêt d'Eu en vallée de la Bresle pour y fabriquer le verre plat en disque, dit « verre de France ». Utilisé pour clore les châteaux et les églises, ce verre normand sera célèbre par delà les frontières royales jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Progressivement, l'ouverture des marchés commerciaux et la mécanisation contraignent les verriers de la Bresle à se réorienter vers la production de verre creux au début du XIX^e siècle. Récemment, la mondialisation les a conduits à se concentrer sur le marché du flaconnage de luxe. Devenu leader mondial de la filière, le SPL de la vallée de la Bresle présente un modèle d'industrialisation diffuse construit à partir de réseaux inter-entreprises de type familial.

De ce fait, de quelle manière les verriers de la vallée de la Bresle se sont adaptés aux contraintes extérieures, quelles soient d'ordre historique, politique, économique, technique ou sociale ? Comment la renommée de leur savoir-faire traditionnel, inscrit dans un territoire, a perduré jusqu'à nos jours ?

Des réseaux familiaux anciens

Introduction du verre plat par les gentilshommes verriers

L'implantation des premiers fours verriers dans la vallée de la Bresle est le résultat d'une volonté royale qui souhaitait réduire le prix d'achat du verre et éviter les importations étrangères. Matériau prestigieux, le verre était soufflé par la noblesse, sans que ces derniers ne dérogent à leur statut social. Le roi donnait le privilège d'ériger un four dans ses forêts en échange de quoi les gentilshommes verriers versaient un cens annuel en panier de verre.

La tradition attribue le début de l'activité verrière en Normandie à quatre familles nobles : les Brossard, Bongars, Caqueray et Le Vaillant. Or, la première mention écrite indique l'installation de Etienne Jourdain et Guillaume le Barrier en 1429 dans la forêt d'Eu³⁵. Donc, ces quatre familles

³⁵ M. PHILIPPE, Naissance de la verrerie moderne: XIIe-XVIe siècles, Brepols, OS Turnhout, 1998, p 189. S. LAGABRIELLE, « La verrerie: une industrie haut-normande et son architecture », in D. WORONOFF (dir.), L'homme et l'industrie en Normandie du Néolithique à nos jours, Actes du congrès régional des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie, 26-30 octobre, L'Aigle, Alençon, 1990, p.224-225.

n'en sont pas les initiatrices, mais à l'origine de son essor au XVI^e siècle, en créant un monopole de production constitué à partir des privilèges royaux et soutenu par les principes de l'endogamie. L'art de souffler le verre et les secrets de sa composition étaient transmis de père en fils. Ces relations familiales ont construit un réseau d'échange des compétences entre les différents sites de production à l'intérieur et en dehors de la vallée, puisque ces familles sont également signalées dans d'autres régions françaises du verre.

Grâce à la renommée du verre normand, les gentilshommes verriers s'enrichissent et accèdent progressivement au rang de la noblesse foncière. Un château, des terres agricoles et parfois un petit massif forestier jouxtent la halle de fusion. La gestion de la verrerie est alors confiée aux maîtres-verriers plus modestes. Au milieu du XVIII^e siècle, la production de verre plat normand subit une importante concurrence avec le procédé en cylindre, originaire de l'Est de l'Europe. Les verriers normands sont limités dans leurs innovations par les lettres patentes et par leurs traditions. Le « verre de France » perd sa primauté sur le marché.

Le passage du verre plat au verre creux par la bourgeoisie industrielle

La fin du XVIII^e siècle annonce le début de l'ère industrielle et les verreries de la Bresle s'intègrent dans ce nouveau paysage politique, économique, technique et social. Dans un premier temps, la noblesse verrière traditionnelle s'associe à des maîtres-verriers « étrangers » à la vallée pour réinjecter de nouveaux capitaux et des innovations dans le processus productif du verre plat. En 1772, J.M.D. de Bongars de Rocquigny s'adjoint à Jean-Baptiste Libaude pour l'exploitation de la petite verrerie du Val d'Aulnoy. Ils introduisent dans la vallée le procédé en cylindre et emploient des verriers lorrains. Ils reçoivent en 1774 le prix de l'Académie royale des Sciences pour leur production de flint-glass³⁶ (unique dans le royaume). Les Libaude s'installent en 1777 sur le domaine du duc de Penthièvre à Romesnil³⁷. La verrerie du Courval, réputée pour la qualité de ses verres et encore en activité de nos jours, est rachetée en 1774 par un notaire royal, Alexandre de Cormeille. Dénué de toute tradition verrière, il délègue la direction de la halle à Paul Denin et se charge d'injecter les capitaux ou de défendre le maintien des verreries dans la vallée³⁸. A la veille de la Révolution française, ces deux exemples témoignent des prémices de la scission avec les traditions verrières d'Ancien Régime.

Au début du XIX^e siècle, l'usage des parfums et des remèdes pharmaceutiques se généralise, notamment au sein de la bourgeoisie parisienne. Pour contenir ces nouveaux produits, le verre se révèle être le matériau idéal. Les verreries à plat normandes sont alors transformées pour la fabrication du verre creux. La bourgeoisie industrielle remplace la noblesse. Les sites de production sont concentrés dans les mains de quelques grandes familles : Girancourt, Vimont, Gruel (gendre de Libaude) ou Levarlet. Mais les us et

³⁶ Verre au plomb destiné au marché de l'optique, essentiellement produit en Angleterre

³⁷ O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, Les verreries de la Normandie, les gentilshommes et artistes verriers normands, Rouen, 1873, p. 171.

³⁸ P. GILLET, Les maîtres du verre et du feu : quatre siècles d'excellence, Paris, Perrin, 1998, p. 82.

coutumes de la communauté verrière se maintiennent. La transmission du savoir-faire s'effectue toujours de père en fils. Les secrets de fabrications sont ainsi bien gardés dans la vallée de la Bresle.

Le flaconnage de luxe initié par le patronat du XX^e siècle

La production de verre creux atteint son apogée avec l'introduction de procédés semi-automatiques à la fin du XIX^e siècle. Des ouvriers-verriers qualifiés ou des potiers, originaires de la vallée ou de l'extérieur, établissent leur propre verrerie. Sous une raison sociale et un nom de famille, plusieurs sites de production sont réunis. La verrerie Brosse à Vieux-Rouen-sur-Bresle est créée en 1892 sur l'initiative d'Amédé Scobart, maître de la verrerie de Rétonval. Ce dernier établit une deuxième halle à Feuquières, actuellement Saverglass, dont le premier directeur est le gendre de A. Scobart. Leur cousin, Henri Scobart, ouvre une verrerie à Blangy-sur-Bresle en 1893, reprise en 1913 par la famille Darras jusqu'en 1965, et une deuxième au Tréport, en 1881, rachetée par la famille Desjonquères. En 1970, cette dernière famille s'associe à Saint-Gobain pour l'exploitation de la verrerie de Mers-les-Bains³⁹. Au même moment, le plastique concurrence le verre et la production de masse du verre creux est délocalisée dans les pays nouvellement industrialisés. Seules sept verreries maintiennent leur activité. Mais, les maîtres de verreries s'adaptent une nouvelle fois aux lois du marché et se concentrent sur le façonnage de flacons destinés aux produits de luxe tels les parfums ou les liquoreux. Conséquence de cette réorientation, un phénomène d'externalisation de la production verrière donne naissance à une multitude de PME attachées aux opérations de parachèvement. Les cinq sites de production du XXI^e siècle sont exploités par un patronat aux liens familiaux étroits. Les entreprises de parachèvement sont dirigées par un fils, une fille, un cousin ou un ancien ouvrier de verrerie. Ainsi, le tissu industriel est structuré par cette endogamie traditionnelle. Ce principe permet de conserver les connaissances et la technicité dans un territoire défini : la vallée de la Bresle. Cette caractéristique sociale est une des conditions du bon fonctionnement du SPL. En effet, à en croire Beccatini⁴⁰ ou Courlet⁴¹, une culture commune dynamise ce type d'industrialisation. Cependant, la viabilité du SPL dépend également de facteurs économiques et géographiques multiples.

Des réseaux de communication évolutifs

La forêt et le fleuve

La vallée de la Bresle jouxte au sud-ouest la forêt d'Eu, deuxième hêtraie de Haute-Normandie. Les premières halles verrières s'y installent pour alimenter leur four en combustible. Divisé en trois massifs (triage d'Eu, Haute forêt d'Eu et Basse forêt d'Eu), le domaine forestier est propriété des comtes et comtesses d'Eu jusqu'en 1848. Ce statut législatif particulier assurait aux verriers un approvisionnement aisé en bois. L'important était de réduire les coûts d'acheminement du

³⁹ Archives conservées au musée du verre de Blangy-sur-Bresle.

⁴⁰ G. BECATTINI, « Le district marshallien : une notion socio-économique », in G. BENKO, A. LIPIETZ, Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique, Paris, PUF, 1992, p.35-55.

⁴¹ C. COURLET, Territoires et régions, les grands oubliés du développement économique, Paris, L'Harmattan, 2001.

combustible et des matières premières. Le sol de la vallée est constitué de diverses matières entrant dans la composition du verre. Le sable pour la silice et les argiles nécessaires à la confection du four étaient tirés autour de Gournay-en Bray et de Forges-les-Eaux. Les fougères se cueillaient à proximité de la halle. Les verriers employaient également de la soude comme fondant. Les sites de Fécamp ou de Cherbourg étaient les plus réputés pour la fabrication du varech, qui ébouillanté dans des chaudières, libère de la soude par évaporation. Le sol naturel en calcaire permettait d'obtenir de la chaux pour abaisser le point de fusion. Enfin, les colorants étaient fabriqués à partir des même plantes ou minéraux utilisés pour le textile. Jusqu'à la première moitié du XIXe siècle, les verreries forestières s'autoalimentent en matières premières et combustibles⁴². Malgré le réseau routier peu performant et les coûts élevés du transport, le verre de France était livré dans l'ensemble du royaume et au-delà. L'enclavement géographique des verreries ne limite que partiellement la diffusion commerciale de leur production. La non-mécanisation de leur processus productif ne les obligeaient pas non plus à disposer d'une force hydraulique conséquente, d'où leur éloignement de la Bresle.

Le charbon de terre et le chemin de fer

La seconde phase d'industrialisation et le passage du verre plat au verre creux modifient l'organisation géographique et productive des verreries de la vallée de la Bresle à la fin du XIX^e siècle. La production augmente et permet d'envisager la première phase de mécanisation avec les machines semi-automatique, les fours à gaz ou le soufflage par air comprimé. L'installation d'une voie ferrée en 1875, reliant la vallée à la région parisienne via Beauvais, favorise l'introduction de ces progrès. Les échanges commerciaux sont renforcés et multipliés pour la vente et l'approvisionnement. Le charbon de terre anglais est débarqué au Tréport, puis livré aux verreries par chemin de fer. Les progrès de la chimie permettent de se procurer des matières premières artificielles aux qualités constantes et supérieures : sable de Fontainebleau (le plus réputés pour la verrerie et toujours employé) ou les soudes fabriquées dans l'Est de la France. De ce fait, les halles verrières quittent les massifs forestiers pour investir les abords des voies ferrées et s'intègrent au tissu urbain des communes de la vallée.

L'électricité, le fuel et l'autoroute

L'amélioration des infrastructures a permis aux verreries de la Bresle de tisser des réseaux d'approvisionnement et de commerce en dehors de la vallée. Au XX° siècle, la route supplante le chemin de fer. Le fuel résout définitivement le problème du combustible. La généralisation du réseau électrique autorise les verriers à s'implanter en périphérie des centres urbains pour installer leurs imposantes chaînes de production automatiques. Les halles se déplacent une troisième fois. La traversée de la vallée de la Bresle par les autoroutes a redynamisé la vie économique en créant des nœuds de communication, notamment à Blangy-sur-Bresle. L'autoroute permet des livraisons instantanées en direction de la capitale, où se localisent les donneurs d'ordre. Parallèlement à ces grands axes de communication et d'échanges, des relations inter-entreprises ont également contribué au maintien de l'activité du verre dans cette vallée.

⁴² Etat des verreries de l'arrondissement communal de Neufchâtel et renseignements sur la nature de leurs produits, rédigé par le sous-préfet adressé au préfet de la Seine-Inférieure, 1810, ADSM 5 M 317.

Des réseaux établis au-delà des frontières de la vallée

Le verre, la terre et le métal dans la vallée

Limitrophes de la vallée de la Bresle, d'autres pôles d'activité dévolus à l'industrie du feu se sont développés de manière similaire à celui du verre au XIXe siècle : le travail de l'argile autour de Gournay-en-Bray et de Forges-les-Eaux dans le pays de Bray, la métallurgie dans le Vimeu picard (serrurie et robinetterie) ou à Saint-Nicolas-d'Aliermont (mécanique de pointe). En effet, les terres du pays de Bray convenaient au façonnage des fours, creusets et moules de verreries. Suite à la mécanisation du processus productif verrier, la création d'un outillage métallique de qualité pour supporter les hautes températures et répondre aux prouesses du façonnage verrier s'est révélé nécessaire à partir du XXe siècle. De cette manière, des réseaux d'échange entre plusieurs bassins industriels se sont mis en place pour régénérer l'activité du verre. En 1900, on compte dans la vallée de la Bresle 18 verreries, 15 briqueteries, 7 fonderies. Malgré une certaine diversité du tissu industriel, la verrerie est la première activité de la vallée. Dans les années 1930, son monopole s'accroît avec l'installation des mouleries dédiées aux besoins spécifiques des verreries, remplaçant les briqueteries traditionnelles.

La vallée du verre au XX^e siècle

Face à l'augmentation de la production et aux perfectionnements technologiques des verreries pour répondre au marché pointilleux du luxe, les phases du processus productif s'externalisent dans les années 1970. De ce fait, les verriers favorisent la création d'entreprises indépendantes ayant en charge la finition des flacons. Les paracheveurs investissent la vallée et les verreries deviennent à leur tour des donneurs d'ordre. Actuellement, le SPL regroupe 6 verreries (Wheaton, Saverglass, Waltersperger, Brosse, Pochet du Courval, Saint-Gobain Desjonquères), 13 moulistes et 24 paracheveurs. Les réseaux d'échanges se sont circonscrits à l'intérieur de la vallée et garantissent la conservation des savoir-faire au sein d'un territoire donné. Ces centres d'activités ont su s'adapter aux contraintes économiques, technologiques et commerciales de la mondialisation. Cependant, il faut rester prudent sur le devenir de ce SPL. Quelles sont ses moyens d'innovations pour éviter un essoufflement ?

Une monoactivité dangereuse?

Ces réseaux inter-entreprises de type familial ou amical, définissant le district industriel « marshallien », favorisent la transmission des idées nouvelles et permettent de réaliser une économie d'échelle. La proximité géographique des entreprises réduit leurs coûts de transaction. De plus, chaque unité propose un outil productif performant en adéquation avec les demandes spécifiques et complexes des donneurs d'ordre. Or, les paracheveurs sont généralement de petites PME familiales spécialisées dans un type de traitement de surface. Ils connaissent des difficultés pour investir dans de nouveaux procédés

LES ACTES DU CRESAT

lorsque que le traitement initial est devenu obsolète sur le marché du flaconnage. Ici, « le marché de la machine d'occasion⁴³ » ne peut être envisageable. Si un traitement n'est plus à la mode, il l'est pour l'ensemble de la filière parachèvement. Le rôle de Seine-Maritime Expansion (SME) et de la chambre du commerce du Tréport est indispensable pour constituer des groupes partenariaux afin d'assurer les investissements nécessaires à la modernisation, dynamiser les initiatives entrepreneuriales, développer la formation du patronat aux pratiques commerciales ou favoriser l'expérimentation⁴⁴. L'innovation permanente doit être développée à l'aide d'un pôle de recherche en liaison avec les universités pour proposer des formes de flacons plus variés, originales ou des machines capables de finaliser dans le détail⁴⁵. Parallèlement, l'introduction de nouvelles technologies rompt avec les savoir-faire traditionnels de la vallée et on peut se demander si ce n'est pas dénaturer le pôle. L'ensemble de ces pistes de développement doit contribuer cependant à maintenir le SPL pour les prochaines décennies. Le risque majeur reste la délocalisation des chaînes de production verrières soit à l'étranger, soit vers un autre pôle de compétitivité tel la Cosmétic Valley qui regrouperait toutes les étapes de la fabrication des parfums, de la création de la fragrance à son conditionnement. SME tente d'établir plutôt des échanges équitables entre les deux pôles. Mais, le pôle verrier est gêné dans son développement par le manque d'espace. La vallée devient étroite et un pôle verrier secondaire s'est développé autour de Dieppe. Le tissu industriel de la vallée est donc menacé de désertification face à la naissance de concentrations industrielles complémentaires, qui ne doivent pas devenir concurrentes.

Comparable au Choletais ou à la vallée de l'Arve, le « pôle verrier de la vallée de la Bresle » présente les caractéristiques classiques du système productif localisé, ou du « district industriel marshallien » défini par Beccattini. Les liens familiaux ont constitué un système de valeur commun à une population d'un territoire donné, sur lequel s'est greffé un système industriel, où chaque entreprise prend en charge une phase du processus productif. Des relations partenariales relient les sociétés entre elles. Pour survivre, le pôle verrier a construit également des réseaux d'échange avec l'extérieur pour perfectionner sa production et revitaliser ses marchés. Or, cet étirement des réseaux peut se révéler négatif si les relations extérieures priment sur la réciprocité des entreprises locales. De même, la délocalisation ou la domination d'un grand groupe sur la vallée signerait la fin du SPL. L'exemple de la vallée de la Bresle démontre l'adaptation permanente des verreries face au contexte politique, économique, technique ou social à divers moments de l'histoire. Les futurs choix stratégiques décidés avec les institutions locales permettront de maintenir la dynamique économique de la vallée.

⁴³ G. BECATTINI, op.cit., p.47.

⁴⁴ Etude 2004 et 2005 par la chambre de commerce du Tréport.

⁴⁵ Etude Algoé par S. Biguet et A. Segrestin, 18 avril 2005.

Quarda GUERROUAH et Brice MARTIN

Apport de la recherche historique pour la prévention du risque d'inondation : le cas de l'Ill moyenne (Haut-Rhin).

Mémoire de master « Formation des espaces européens » sous la direction de Brice Martin et Marie-Claire Vitoux soutenu en 2006. Ouarda Guerrouah est actuellement doctorante au CRESAT et bénéficie d'une bourse de thèse accordée par la Région Alsace.

L'intérêt du travail réalisé dans le cadre de ce mémoire est d'inscrire la démarche historique dans une logique de recherche appliquée. En effet, la connaissance des inondations passées de l'Ill a une application directe en termes d'aménagement, notamment dans le cadre des procédures actuelles de gestion du risque d'inondation. De la loi Barnier en 1995 à la loi Bachelot en 2003, l'objectif de l'Etat est de renforcer la prévention des risques, et d'optimiser les outils de zonage réglementaire de type Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Pour le PPRI, le mot d'ordre est dorénavant : concertation, information, culture du risque, en privilégiant l'approche pluridisciplinaire (ou l'histoire trouve pleinement sa place) et la valorisation des cultures locales et de l'ensemble des données disponibles (aspects historiques, mémoire, expérience...). L'évolution de la procédure de 1995 à 2003 (et même 2006, pour les dernières recommandations) visant en particulier à favoriser l'efficacité et l'acceptation des procédures réglementaires et à réduire les situations de blocage, offre aux historiens de nouvelles perspectives de recherche qui seront évoquées à travers l'exemple de l'Ill.

L'Ill a un bassin versant d'une superficie de 4 785 km², prend sa source à Winkel et se jette dans le Rhin au nord de Strasbourg après un parcours de 210 km dans les départements du Haut-Rhin puis du Bas-Rhin. Pour des questions de faisabilité, l'analyse a été ciblée dans le temps, du XIXº au XXIº; et dans l'espace en prenant l'Ill moyenne comme objet d'étude, c'est-à-dire la moitié aval du bassin faisant l'objet actuellement d'une prescription de PPRI dans le département du Haut-Rhin. Rappelons que la procédure du PPRI suit une logique administrative et non fonctionnelle. Il y a donc un PPRI de l'Ill pour le Haut-Rhin prescrit le 12 février 1997 et un autre prescrit pour le Bas-Rhin, sachant que la ville de Strasbourg dispose du sien depuis 1996! Dans la zone étudiée, de Sausheim à Illhaeusern, il s'agira de montrer comment l'historien peut participer et nourrir le débat notamment autour de la question –conflictuelle – du zonage du risque d'inondation du PPRI de l'Ill.

Quelles sources pour une étude des inondations historiques ?

Cette étude a été menée à partir d'un riche corpus de sources telles que la presse, les archives départementales et les archives des administrations. D'un point de vue méthodologique, on s'est d'abord intéressé à la presse locale des XIX^e (*L'Industriel Alsacien*), XX^e (*L'Express*) et XXI^e siècles (L'Alsace, les DNA), riche en informations, dans le but d'établir une chronologie des événements passés, nourrie ensuite par des sources archivistiques bien documentées : au XIX^e siècle, l'administration, notamment celle des Ponts et Chaussées, a produit beaucoup de sources concernant les inondations qui sont conservées aux archives départementales. La série S (travaux publics et transport) réunit aussi bien des informations concernant les inondations passées que les aménagements sur la rivière de 1800 à 1870. La série M (administration générale et économie du département) renseigne sur l'état des pertes après une inondation commune par commune ; de même pour la série P mais au niveau des particuliers. Cette étude s'est aussi nourrie de cartes et de plans trouvés dans la série Fi (documents figurés). Le plan du champ d'extension de l'inondation de 1852 élaboré par les ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1854, a ainsi permis de cartographier la zone inondée sur un fond topographique au 1/100.000 datant de 1950 et de soulever un certain nombre de problématiques quant à la prise en compte d'un tel événement dans la cartographie règlementaire du PPRI de l'Ill. Par ailleurs, les documents fournis par la Direction départementale de l'agriculture et par la Direction régionale de l'environnement concernent essentiellement les événements récents notamment les inondations d'avril et de mai 1983 ainsi que de février 1990 pour lesquelles les rapports et les articles de presse abondent.

Les informations concernant les inondations sont nombreuses, variées mais dispersées. Audelà de l'établissement d'une trame événementielle, elles ont ensuite permis d'analyser le jeu des acteurs et leur perception du risque d'inondation au cours de ces trois derniers siècles. Par ailleurs, la plupart des données pour les crues antérieures à 1860 sont de nature qualitative. Les premières mesures hydrométriques n'apparaissent qu'après cette date. L'un des enjeux de ce travail a également été de quantifier les inondations pour lesquelles ces données faisaient défaut.

Comment intégrer l'histoire aux procédures actuelles de gestion du risque?

Une meilleure connaissance de l'aléa inondation

La politique de prévention doit être fondée sur une connaissance historique des phénomènes. Afin de mieux évaluer le risque encouru par la population. Dans le cas du PPRI de l'Ill, les informations disponibles concernant les inondations historiques (hauteurs d'eau, zones touchées...) se limitent aux inondations de... 1983 et 1990. La validité du modèle de la crue centennale de l'Ill repose sur ces deux seuls évènements selon une logique administrative imparable : la cartographie réglementaire doit être construite sur des événements de récurrence centennale. Les événements de 1983 et 1990 étant des crues centennales, il n'était donc pas nécessaire de pousser la recherche historique au-delà des... vingt dernières années ! Or une trentaine de dates d'inondations ont été recensées en remontant jusqu'au XIXe siècle, avec des intensités parfois supérieures à celles des 1983 et 1990. Cette analyse permet de mettre en perspective les événements retenus pour la cartographie réglementaire.

La vulnérabilité face au risque d'inondation

En effet, les inondations de 1983 et 1990 sont loin d'avoir été les plus destructrices. Une étude des dommages occasionnés par les inondations a permis d'évaluer et de classifier l'ampleur

des différents événements. Trois types de dommages ont été analysés : aux habitations ; aux infrastructures (routes et aménagements de la rivière) ; et aux espaces agricoles.

L'étude historique des inondations de l'Ill a conduit à une classification selon trois niveaux de dommages cumulés (cf. tableau n° 1) : classe 1 : événement de moyenne ampleur ; classe 2 : événement majeur ; classe 3 : événement exceptionnel. Il apparaît que les évènements de 1983 et 1990 ne sont pas les évènements les plus désastreux. Et pourtant, la presse les décrit comme des phénomènes d'une ampleur jamais connue.

Crue niveau 1	Crue niveau 2	Crue niveau 3
2006 (Mars)	1990 (Février)	1910 (Janvier)
1844 (Février)	1983 (Mai)	1852 (Septembre)
1846 (Mars)	1983 (Avril)	1802 (Janvier)
1841 (Décembre)	1955 (Janvier)	
1836 (Mai)	1919 (Décembre)	
	1860 (Février)	
	1856 (Mai)	
	1839 (Février)	
	1831 (Septembre)	

Tableau 1 : classification des inondations destructrices recensées dans les archives entre 1800 et 2006.

Restaurer une mémoire des évènements passés

Il est fréquent de retrouver dans les sources l'expression suivante : « de mémoire d'homme nous n'avons jamais vu une telle catastrophe ». Le problème de la mémoire est au centre des préoccupations actuelles dans le domaine de la gestion des risques naturels en général et des inondations en particulier, comme en témoigne les visées de la loi Bachelot votée en juillet 2003. En outre, face à une urbanisation massive du lit majeur de la rivière (cf. figure n° 1) et à l'arrivée de populations allochtones, notamment au cours des cinquante dernières années, l'entretien et la transmission d'une mémoire du risque devient indispensable.

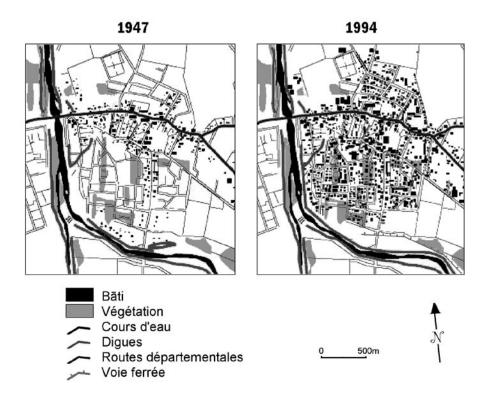
Il a été possible de reconstituer des événements passés pour des communes dont « la mémoire des inondations » remontait aux événements les plus récents (1947, 1983, 1990).

Prenons l'exemple de la commune d'Ensisheim:

- 1910, à Ensisheim, « les ponts sur l'Ill furent arrachés » (ELSSÄSSER TAGBLATT du 19 janvier).
- 1860 : « 2 km de la route départementale n° 1 ont été submergés durant trois jours, la hauteur d'eau était 0,30 m contrebas de celle de 1852 » (ADHR 7S 21)
 - 1860, à Ensisheim, « (...) toute la campagne entre la Thur et L'Ill fut inondée (...) » (7S 21)
- 1852 : « L'inondation qui eut lieu dépasse en étendue toutes celles dont la tradition conserve le souvenir. Certains habitants ont été surpris par l'invasion des eaux au milieu de la nuit. Des habitations se sont écroulées. » (1P 393)

Ce mémoire dépasse largement la détermination d'une chronologie d'événements. L'objectif premier a été d'améliorer la connaissance des crues historiques notamment pour les phénomènes rares et de grande ampleur afin d'entretenir une mémoire du risque comme le suggère la loi Bachelot de juillet 2003. Mais on se rend compte également de l'importance des variations affectant la vulnérabilité des territoires le long de l'Ill. La réflexion doit donc nécessairement être menée sur la contextualisation des événements, mais aussi sur le sens des mots utilisés pour décrire les inondations et leurs dégâts.

Ces problématiques seront approfondies dans le cadre de recherches sur les influences des pratiques humaines sur la fréquence, l'intensité, l'extension de phénomènes de crue. Il s'agira de déterminer s'il y a augmentation ou diminution du risque au cours des siècles, avec toutes les conséquences territoriales qui en découlent.



L'évolution de l'habitat à Horbourg entre 1947 et 1994 : l'urbanisation s'est faite en grande partie dans le lit majeur de l'Ill, mais on a renforcé la protection par les digues. Le risque a changé, par modification de l'aléa et de la vulnérabilité.

Lauriane WITH

GESTION ET PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION : L'EXEMPLE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES DE LA VALLÉE DE LA LARGUE,

Mémoire de master « Formation des espaces européens » sous la direction de Brice Martin et Marie-Claire Vitoux soutenu en 2006. Lauriane With est actuellement doctorante au CRESAT.

Le risque, défini comme l'occurrence d'un aléa affectant des enjeux plus ou moins vulnérables, est largement présent dans notre société, qu'il soit d'origine naturelle (inondation, séisme, tempête, etc.) ou technologique (transport de matières dangereuses, établissements classés « Seveso », etc.). A la suite de nombreux événements catastrophiques tels que les inondations de Nîmes en octobre 1988 et de Vaison-La-Romaine en septembre 1992, la loi Barnier est entrée en vigueur le 2 février 1995. Cette loi (n° 95-101), relative au renforcement de la protection de l'environnement, a instauré les plans de prévention des risques (PPR) qui remplacent, en les synthétisant, les simplifiant et les complétant, les législations antérieures (plan d'exposition aux risques, plan des surfaces submersibles, article R111-3 du code de l'urbanisme) jugées inadaptées.

Les PPR concernent tous les risques naturels y compris le risque d'inondation qui est le plus fréquent et le plus dommageable en France. Ils ont pour objectif la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement et le développement du territoire, la protection des personnes et des biens et la réduction de la vulnérabilité. Les PPR sont à la charge de l'Etat. Chaque dossier de projet PPR comprend trois éléments indispensables :

- Une note de présentation qui mentionne les raisons de la prescription, l'aléa, les enjeux, les phénomènes naturels connus, le choix du zonage, etc.
- Un ou des documents graphiques : il s'agit de distinguer les zones exposées aux risques et celles qui ne le sont pas directement ou peu, ainsi que celles où l'utilisation du sol pourrait provoquer ou aggraver les risques.
- Enfin, un règlement qui doit être le plus précis possible sur les interdictions, les prescriptions, avec ou sans réserves, etc., afin d'éviter les interprétations abusives, les contradictions et les contestations. Le règlement et les plans de zonage sont interdépendants mais organisés de façon à faciliter la compréhension et l'usage du document PPR.

La procédure de réalisation des PPR s'effectue en quatre temps. Le point de départ se situe dans la publication de l'arrêté de prescription pris par le préfet. Le second temps de la procédure consiste à soumettre le projet à un ensemble de consultations (conseils municipal, général,...et population lors de l'enquête publique). Dans un troisième temps, intervient l'approbation du PPR par le préfet qui peut modifier le projet, mais pas de façon substantielle, pour tenir compte des observations et avis recueillis. Enfin,

dans un quatrième temps, les arrêtés préfectoraux font l'objet de mesures de publicité et d'affichage réglementaires (mentions dans le recueil des actes administratifs de l'Etat, dans les journaux locaux, affichage en mairie,...).

Une fois approuvés par décret préfectoral, les PPR valent servitude d'utilité publique et s'imposent aux documents d'urbanisme (notamment au plan local d'urbanisme - PLU). Les PPR réglementent ainsi l'occupation du sol (en interdisant, par exemple, toutes nouvelles constructions en zone exposée et en réglementant les constructions existantes et nouvelles en zone moins exposée). Ils peuvent cependant donner lieu à des sanctions pénales en cas de non respect des prescriptions, mais peuvent faciliter, par certains aspects, l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Pour « réussir » un PPR, l'Etat doit élaborer une stratégie de prévention des risques naturels, définir les priorités et s'appuyer sur une diversité de moyens et de dialogues tant avec les acteurs légitimes dans le domaine des risques, qu'avec les partenaires locaux. Une double stratégie s'impose alors : il s'agit de réaliser des PPR à « bon escient » c'est-à-dire là où le risque est avéré (événements historiques et/ou récents à l'appui). Il s'agit également d'engager le dialogue avec les partenaires locaux le plus tôt possible afin de partager la connaissance de l'aléa. La clé de réussite d'un PPR est avant tout la concertation, car le dialogue avec les élus doit conduire à un accord sur un risque « acceptable » localement et aboutir à un consensus sur l'essentiel des mesures de prévention à mettre en application.

Le PPR n'a pas l'ambition d'apporter une solution à tous les problèmes posés par les risques naturels, mais il vise à les anticiper et à en limiter les conséquences. Le PPR constitue donc, aujourd'hui, l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels.

En Alsace, la Largue est le premier cours d'eau à avoir été doté d'un tel document, ce qui amène obligatoirement le chercheur à s'interroger sur les raisons du choix prioritaire de ce site. La réalisation d'un PPR était-elle justifiée du point de vue historique et du point de vue des risques encourus ?

Petite rivière du sud du Haut-Rhin, la Largue prend sa source dans les massifs karstiques du Jura alsacien, à Oberlarg, et suit un cours sinueux de 43 km jusqu'à sa confluence avec l'Ill à Illfurth, au sud de Mulhouse. La Largue, d'apparence si calme et si paisible, s'est avérée, par le passé, très destructrice et meurtrière. En effet, elle est responsable de la disparition de nombreux moulins entre le XVIe et le XIXe siècle mais aussi d'importantes pertes matérielles, notamment de récoltes, très dommageables à la survie des habitants de l'époque. La Largue a également causé la mort de plusieurs habitants de la vallée comme ce fut le cas en 1729, 1736, 1764, 1771, 1782 et en 1786.

Malgré son faible débit (1,64 m³/s à Dannemarie), la Largue entre fréquemment en crue, trois fois par an en moyenne, et inonde parfois les zones d'habitation. Ce fut ainsi le cas lors de la crue centennale (76,8 m³/s) de mai 1983 qui a occasionné d'importants dommages. C'est à la suite de cet événement, dans le but d'entretenir la

mémoire des inondations, que des repères de crue ont été posés sur les ponts, indiquant le niveau atteint par les eaux. Aujourd'hui, cette crue est encore très présente dans l'esprit des riverains et témoigne d'une culture du risque dont le maintien demande à être explicité.

La rivière constitue donc un cas d'école particulièrement intéressant en terme d'étude géo-historique des risques d'inondations. En ce qui concerne tout d'abord le choix du site par les pouvoirs publics, l'enquête historique montre que la Largue a connu de multiples crues, d'intensité et de fréquence variables, dont les plus célèbres sont celles de septembre 1852, février 1860, octobre 1880, juin 1973 (comprise entre une crue décennale et une vicennale), mai 1983, mai 1994 (crue vicennale), mai-juin 1995 (crue décennale) et février 1999 (crue cinquantennale).

Or, il apparaît que seule la crue de mai 1983 a eu une importance fondamentale et déterminante dans l'élaboration du PPR. En effet, les niveaux d'eau sont les plus élevés connus à ce jour, c'est pourquoi ils ont servi de référence lors de la réalisation de la cartographie du zonage réglementaire. Le PPR de la Largue semble donc construit sur un événement unique et non pas sur la récurrence pourtant significative d'évènements historiques (cf. carte ci-dessous). Les inondations de mai 1983 suffisent-elles à justifier la prescription d'un PPR ? Il convient, dès lors, de déterminer si le PPR de la Largue peut trouver une justification en terme de risques encourus.

Répondant aux exigences de la loi Barnier et approuvé dès le 5 novembre 1998⁴⁶, le PPR de la Largue peut être qualifié de PPR « original ». En effet, celui-ci a fait l'objet d'une demande de la part des élus et du Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation de la Largue (SMARL), il n'a pas été prescrit par l'Etat. Il ne résulte en aucun cas de la répétition d'évènements catastrophiques, il est le fruit d'une volonté politique locale.

Dans la vallée de la Largue, le risque existe mais c'est sa connaissance, transmise de génération en génération, qui a guidé l'implantation des villages et a permis aux populations successives de réduire au maximum les pertes tout en profitant de la fertilisation des terres agricoles par les inondations. N'étant pas installée en zone inondable, d'où sa faible exposition au risque, la population a très bien accepté un PPR qui n'a fait qu'officialiser certaines pratiques ancestrales, de bon sens, comme, par exemple, ne pas construire dans le lit majeur du cours d'eau. Le PPR n'a suscité aucune opposition lors de sa mise en place car les enjeux et la vulnérabilité étaient faibles, mais aussi parce que la fréquence des inondations garantissait la pérennité d'une culture du risque dans la vallée.

Par conséquent, l'instauration du document n'a pas eu de réelle incidence sur les habitudes de vie des populations ni même sur les pratiques agricoles. Ce PPR, en totale conformité avec la procédure instaurée par la loi Barnier, apparaît bien plus comme une formalité que comme une nécessité. Faute d'enjeux significatifs, son élaboration s'est pleinement satisfaite d'une modélisation à partir de la seule crue de 1983. Quant

⁴⁶ De la prescription à l'approbation, l'instruction du PPRI de la Largue aura duré moins de deux ans, alors que le PPRI de l'III, prescrit en même temps, ne sera approuvé qu'en 2007!

aux services instructeurs, ils ont pu « se faire la main » en terme de procédures de PPR, grâce à un cas simple réalisé dans un contexte dépassionné.

Cela dit, la mise en place d'un PPR dans cette vallée a eu de nombreux avantages. Ce document a permis non seulement de renforcer la conscience et l'information sur le risque tout en réaffirmant le respect de la rivière, de son territoire et de ses habitudes mais également de réglementer l'utilisation du sol dans toute la vallée de la Largue. Une démarche d'anticipation, rare en France, qui permet aux collectivités locales de se prémunir contre une éventuelle urbanisation en zone inondable et de se situer davantage dans la prévention du risque d'inondation que dans la protection d'éléments vulnérables.

Le PPR offre ainsi la possibilité d'harmoniser et d'entretenir la solidarité amont-aval (en conservant intacts et opérationnels les champs d'extension de crues) tout en préservant et en optimisant la zone inondable, ce qui revêt une importance capitale dans la mesure où cette rivière se situe dans le haut bassin de l'Ill. Le maintien des zones inondables de la Largue participe à la protection de Mulhouse, Colmar, Strasbourg... contre les inondations de l'Ill. Ce PPR a permis de mettre en pratique une démarche de gestion et de prévention des risques plus cohérente en replaçant la Largue au cœur des préoccupations.

La perception du risque était présente dans la vallée de la Largue bien avant le PPR et le sera encore demain grâce à lui.

Il s'agit des lieux régulièrement inondés (localisables précisément ou non) par les eaux de la Largue, peu avant sa confluence avec l'Ill à Illfurth. Ainsi, par exemple, le tronçon de route, reliant la commune de Spechbach-le-Bas à celle d'Illfurth (RD 18-I), a été submergé à quinze reprises (en janvier 1955, mai 1983, octobre 2004,...). D'autres portions de routes sont souvent la proie des eaux : la RD 18 reliant Heidwiller à Illfurth ou encore le chemin vicinal reliant Heidwiller à Spechbach-le-Bas. De plus, certains secteurs sont particulièrement sensibles en raison de la fréquence des événements : à proximité de la confluence (au nord-est d'Illfurth) ou encore près de la scierie Nollinger (au sud d'Illfurth).

A noter que le périmètre de la zone inondable, défini par le PPR, figure également sur cette carte et correspond au lit majeur du cours d'eau. Il apparaît très nettement qu'aucun village n'y est implanté, ce qui prouve bien l'existence d'une réelle culture du risque dans cette vallée.



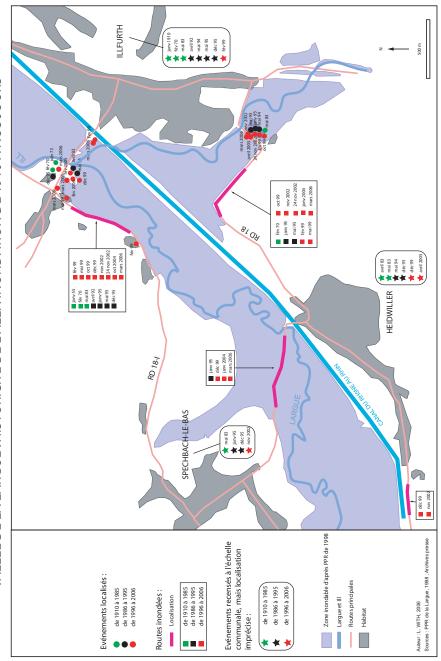
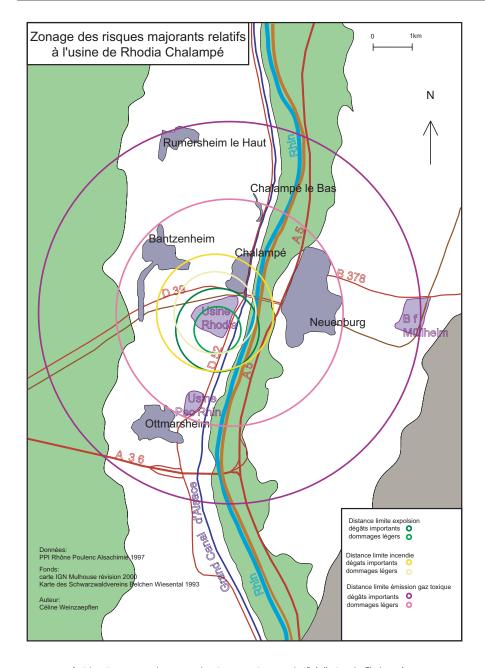


Figure n° 1 : Crues historiques recensées à partir des archives départementales et de la presse entre 1910 et 2006, pour lesquelles des dommages ont été mentionnés.



Céline WEINZAEPFLEN

VERS UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DU RISQUE ? L'EXEMPLE DE L'USINE RHODIA À CHALAMPÉ DE 1970 À 2006.

Mémoire de master « Histoire des économies et des sociétés industrielles en Europe » sous la direction de Brice Martin et Marie-Claire Vitoux soutenu le 29 septembre 2006

L'usine de Rhodia Polyamides Intermediates (ex Rhône-Poulenc) de Chalampé est spécialisée dans la production de fibres et d'intermédiaires qui entrent dans la composition du nylon. Il s'agit de la plus grande entreprise chimique d'Alsace ainsi que du plus grand établissement classé Seveso II dans la région. Cette installation se situe en bordure du canal d'Alsace, sur les bans des communes de Chalampé, Bantzenheim et Ottmarsheim et, donc, à proximité de la frontière allemande. Contrairement à ce que certains avaient sous-entendu en 1986, à savoir que les catastrophes s'arrêtent aux frontières, si un accident majeur devait survenir sur le site Rhodia, les dégâts pourraient se faire ressentir jusque dans le pays voisin, l'Allemagne, et dans la commune de Neuenburg, située juste en face de Chalampé et de l'usine. Cette commune, qui compte plus de 12 000 habitants, se trouve en fait plus près de l'usine Rhodia que la plupart des habitations de Ottmarsheim et de Rumersheim, toutes deux intégrées dans le PPI (Plan particulier d'intervention) de Rhodia, plan qui définit les conditions de gestion de l'accident et de ses conséquences, dès lors qu'un événement dépasserait les limites du site industriel.

C'est ainsi qu'il nous a paru intéressant d'examiner la gestion du risque industriel quand celui-ci implique un pays étranger, de voir s'il existe une politique transfrontalière de gestion d'un risque commun, si la langue, ou les administrations, ne constituent pas une barrière imperméable à communication. L'acteur allemand (à savoir la municipalité de Neuenburg, seule commune allemande dans la zone de risques) a-t-il bien été intégré au jeu des acteurs ? Si oui, par qui ? De quelle manière ?

Considérons, dans un premier temps, acteurs et scène locale du risque. La commune de Neuenburg a commencé dès les années 1970 à s'inquiéter des nuisances qui provenaient des usines françaises situées à proximité de son ban, en l'occurrence Rhône-Poulenc. En effet, en raison de sa situation géographique et de la direction des vents dominants, Neuenburg reçoit les émanations des usines Rhône-Poulenc, en particulier les émissions d'oxyde d'azote.

Cependant ce n'est qu'à la fin des années 1980 que les relations se sont nouées avec Rhône-Poulenc (devenu Rhodia en 1997), suite à un changement de directeur et de stratégie. Non seulement une procédure de dialogue a été ouverte avec les maires de communes françaises, mais également en direction de l'Allemagne. Ainsi quand l'usine organisait des portes ouvertes, comme en 1988, les maires allemands étaient

LES ACTES DU CRESAT

invités au même titre que leurs homologues français. A partir de 1994-1995, les maires des communes de Badenweiler, Bad Bellingen, Mülheim et Neuenburg ont été invités chaque année par la société afin de faire le point sur les problèmes environnementaux. Des plaquettes en allemand, réalisées par Rhodia leur ont été distribuées, comme en 1997. D'autre part, lorsque l'exploitant a décidé, à partir du début des années 2000, de convier les maires français à assister aux exercices internes du POI (Plan d'opérations internes), il a également transmis l'invitation au maire de Neuenburg.

Mais, si le dialogue existe de longue date, la chaîne d'information en cas de crise est, quant à elle, bien moins directe. En effet, lorsqu'il y a incident, Rhodia informe d'abord la préfecture française, qui, elle-même, en informe son homologue allemand. C'est ce dernier qui finalement fait « descendre » l'information aux mairies allemandes.

D'une manière générale, M. Schuster, maire de Neuenburg depuis 1991, s'estime toutefois satisfait de ces relations d'ouverture et de communication qui ont été tissées avec l'exploitant, même si certaines choses pourraient encore être améliorées comme par exemple le numéro vert que Rhodia a mis en place en 2002 et qui fournit des renseignements sur les incidents, les démarrages, etc. de l'usine. Celui-ci est été élaboré uniquement en français et, même s'il a été demandé, à de nombreuses reprises, que le numéro soit international et le message traduit en allemand, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui! Globalement cependant, on peut constater que Rhodia intègre cependant pleinement l'acteur allemand à sa politique de communication.

La commune de Chalampé associe elle aussi entièrement la commune de Neuenburg à ses actions environnementales. Des premières relations se sont tissées au début des années 1980 lorsque les deux communes ont fait front commun contre le projet d'injection des saumures des mines de potasse dans l'île du Rhin. De ce combat épique⁴⁷, des relations étroites et durables sont nées. Et c'est tout naturellement que M. Schuster, maire de Neuenburg, est invité⁴⁸ aux réunions de commission environnement mises en place par le nouveau maire de Chalampé, M^{me} Laemlin dès 2001. Bien sûr, de l'aveu même de M^{me} Laemlin, la communication n'est pas toujours facile, les réunions où il est souvent question de notions très techniques, se déroulant en français, langue que le maire allemand ne maîtrise pas parfaitement. C'est tout de même l'occasion d'échanges fructueux entre les maires français et le maire allemand, prolongés par de visites régulières des entreprises allemandes à risques comme l'usine de Freudenberg, l'usine pyrotechnique Busch ou l'usine HB (chimie et acides).

En résumé, on peut constater que l'acteur allemand est largement intégré par les communes riveraines de même que par l'usine Rhodia et qu'il existe une réelle scène locale du risque, où les relations entre les acteurs s'inscrivent dans un territoire qui est celui du risque, au-delà des limites administratives. En est-il de même à l'échelle régionale ? Nous laisserons de côté les relations entre les services franco-allemands (préfecture – Regierungspräsidium) pour nous concentrer sur la manière dont a évolué

⁴⁷ Plusieurs mois d'occupation permanente du site par des bénévoles des deux communes, maire de Chalampé en tête.

 $^{^{48}}$ Au même titre que les maires des communes françaises voisines de Chalampé

l'intégration (ou la non-intégration) de l'acteur allemand (principalement la commune de Neuenburg) dans la gestion du risque relatif à Rhodia. Trois points principaux seront ainsi abordés : la place de l'acteur allemand dans le PPI, le CLIC (Comité local d'information et de concertation) et enfin dans le PPRT.

Tout d'abord, s'agissant du PPI⁴⁹, la préfecture reconnaît l'existence de la commune allemande de Neuenburg dans un espace à risque transnational, puisqu'elle la cite parmi les villages et infrastructures les plus proches entourant l'usine, au même titre que Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim et Rumersheim. De même, elle la fait figurer sur son plan de situation général de situation. A la ville de Neuenburg il faut ajouter également l'A5 qui longe la frontière et présente une vulnérabilité élevée en tant qu'axe autoroutier allemand majeur.

En revanche, la ville de Neuenburg disparaît totalement sur la carte présentant les limites retenues pour servir à l'élaboration du PPI. A sa place, on trouve l'échelle de la carte. Neuenburg et l'Allemagne en générale, ne sont absolument pas intégrées au périmètre PPI.

En aucune façon le PPI de Rhodia ne tient compte de ce qui peut se passer en Allemagne. C'est donc sans surprise que sur la carte établie par la préfecture où les scénarios d'accident majorants retenus pour le PPI sont représentés par des cercles, les communes allemandes potentiellement concernées n'apparaissent pas. Le tracé des cercles s'arrête à la frontière franco-allemande...

C'est pour cette raison que nous proposons en annexe une carte des périmètres des dégâts légers et les périmètres des dégâts importants retenus dans le PPI pour chaque scénario (incendie, explosion, émission de gaz toxique), mais étendue au-delà de la frontière. Le résultat est éloquent (cf. carte en annexe) : on constate que Neuenburg est tout à fait concernée par les risques liés à l'émission de gaz toxique, puisque la totalité de la commune est comprise dans le périmètre des effets mortels en cas de fuite d'ammoniac! Une industrie se trouvant sur le ban de la commune de Mülheim est également concernée par ce même risque, la totalité de sa superficie est comprise dans le périmètre des effets réversibles et irréversibles. Comment les communes allemandes pourraient-elles alors prendre quelque mesure de prévention que ce soit s'il n'est même pas établi officiellement qu'elles se trouvent dans le périmètre de risque ?

Or, d'après la directive SEVESO, lorsqu'une partie du territoire d'un Etat voisin est susceptible d'être affectée par les conséquences d'un accident, le préfet doit transmettre les éléments du risque dont il dispose aux autorités de cet Etat dès lors qu'il entreprend la réalisation d'un PPI.

Mais quelles informations transmettre si la cartographie des risques s'arrête à la frontière ? D'une part, cela ne permet pas à l'Allemagne de savoir à quels risques elle doit faire face, et d'autre part, pour les pouvoirs publics français, il n'y a donc pas « d'obligation » à avertir leurs homologues allemands ! Le maire allemand de Neuenburg,

⁴⁹ Son rôle est fondamental en ce qui concerne l'organisation des procédures de gestion de crises (information, communication, opérations, etc.)

surpris à la vue de cette carte transnationale, ignorait que sa ville se trouvait dans le périmètre des effets mortels en cas de scénario de fuite d'ammoniac. Situation absurde qui soulève autant la question de la communication transfrontalière que de l'harmonisation des procédures européennes.

En témoigne encore la constitution du CLIC, organe vital dans la prise en compte et la gestion du risque technologique majeur. Au départ, il n'était pas à l'ordre du jour d'intégrer le maire de Neuenburg dans cette procédure d'information et de concertation franco-française. Et si, lors de la réunion d'installation du CLIC de la bande rhénane le 23 septembre 2003, les maires français ont exprimé leur satisfaction de voir la présence d'un représentant du Regierungspräsidium de Fribourg et du Landratsamt Breisgau Hochschwarzwald, ils ont tout autant regretté la non-invitation de leurs homologues allemands, malgré les souhaits de ces derniers d'être pleinement et clairement associés au CLIC. Il aura fallu l'insistance des élus de Chalampé, Bantzenheim et Ottmarsheim, pour que le maire de Neuenburg soit autorisé à prendre part à ces réunions, mais uniquement « en temps qu'invités » et non pas comme membres à part entière du CLIC. En effet, l'arrêté préfectoral instituant le CLIC de la bande rhénane précise : « S'agissant d'un comité frontalier, des représentants territoriales étrangères en charge de l'environnement, de l'urbanisme ou de la sécurité dûment désignées, peuvent participer aux travaux du comité sans droit de vote ». Ce CLIC est l'occasion de soulever une fois de plus la question des « formulaires d'alerte » qui ne sont toujours pas traduits en allemand.

Concernant le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques)⁵⁰ qui devrait être achevé au deuxième semestre 2008, les communes frontalières allemandes concernées par Rhodia ne sont ni prises en compte dans ces nouvelles procédures franco-françaises, ni même associées, ce qui suscite un vif regret de la part de M. Schuster et constitue actuellement l'une de ses préoccupations majeurs. La nouvelle a été apprise officiellement pendant la réunion du CLIC du 2 juillet 2004. A la demande du représentant de la commune de Neuenburg de savoir si le zonage s'appliquera également à l'Allemagne, il est répondu par le service instructeur⁵¹ que « cette loi s'applique au seul territoire français ». A charge pour les participants allemands au CLIC de transposer les expertises françaises dans leur législation locale. L'on s'interrogera tout de même sur ce que peut leur apporter le fait de débattre (ou plutôt d'assister au débat, puisqu'au final ce ne sont « que » des invités) d'un zonage dans le cadre du PPRT, qui ne les concernera pas directement ?

Enfin, la nouvelle plaquette d'information 2005-2006 sur les risques industriels majeurs distribuée aux populations concernées, ne comprend plus de traduction en allemand, contrairement aux précédentes. Réponse de la préfecture : c'est un document géré par la préfecture française, sous l'égide de l'UIC (Union des industries chimiques) française et distribué aux populations françaises.... Donc il n'y a pas de raison qu'elle soit en

⁵⁰ Voir à ce sujet le site d'information départemental sur les procédures de PPRT : http://www.pprt-alsace.net/

⁵¹ La DRIRE (Direction régionale de l'industrie et de la rechercher) est associée à la DDE pour la réalisation des PPRT : le premier service s'occupe de l'évaluation des aléas, le second de celle de la vulnérabilité, avant la mise en commun destinée à la production d'une carte du risque technologique et du zonage réglementaire qui s'y rapporte.

allemand ! Et donc il n'y a pas de documents prévus pour les populations allemandes portant sur les risques de l'usine Rhodia...

Au vue de ce qui précède, on peut constater que l'acteur allemand se trouve relativement bien intégré au niveau local, c'est-à-dire qu'il a trouvé sa place dans la structure intercommunale des commissions environnement et participe au même titre que les communes de Chalampé ou Bantzenheim aux réunions avec la société Rhodia.

Parallèlement à ce bon fonctionnement au niveau local, il existe un fossé avec sa prise en compte par les services de l'Etat français. Tout au plus autorise-t-on la commune de Neuenburg à assister aux réunions des CLIC et à obtenir certains documents. Elle reçoit l'information, certes, mais elle est totalement absente de la gestion du risque technologique majeur, alors que Neuenburg est tout autant concernée par les risques relatifs à Rhodia que certaines communes françaises, voir même plus que Ottmarsheim ou Rumersheim par exemple. Il existe là un problème certain : les autorités françaises ont conscience que les communes allemandes sont également concernées par le risque qui provient de leur territoire (même si elles ne l'officialisent pas réellement sur les cartes du PPI), mais ne les intègrent évidemment pas dans leur programme de gestion du risque. C'est à chaque pays de se débrouiller pour mettre en place sa propre organisation. L'Etat apparaît ainsi comme une barrière et, quand il s'agit de la gestion du risque, les frontières se matérialisent. A pays différent, législation différente, mais, dans la mesure où le PPRT vise à mettre en place une politique de réduction du risque, notamment en finançant le délaissement pour les habitations situées en zone à risque, n'y a-t-il pas une urgence morale, institutionnelle, à procéder à une harmonisation des procédures européennes? A quoi cela sert-il d'établir de nouveaux plans si l'on n'intègre pas toutes les données dont on dispose ? Est-il impossible de faire collaborer deux pays pour mettre au point une structure internationale commune de gestion du risque?

LES ACTES DU CRESAT

Ш

ACTIVITÉS ET PROJETS

1. Colloques et journées d'études

Pierre LAMARD et Nicolas STOSKOPF

Premières Journées d'histoire industrielle de Mulhouse et de Belfort : Une décennie de désindustrialisation (1974-1984), 11 et 12 octobre 2007

Le CRESAT s'associe avec le Laboratoire de Recherche sur les choix industriels, technologiques et scientifiques (RECITS, EA 3897), de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) pour créer à Mulhouse et à Belfort une manifestation annuelle permettant de confronter les travaux et les points de vue sur un thème d'histoire industrielle. La problématique de ce colloque inaugural est exposée ici.

Entre le déclenchement de la crise à l'été 1974 et la faillite retentissante de Creusot-Loire en juin 1984, l'industrie française a connu une décennie noire marquée par des licenciements massifs et le retournement de la courbe des emplois du secteur secondaire, l'effondrement de certaines branches (sidérurgie, chantiers navals, papeterie) et l'extension des friches industrielles, la disparition de raisons sociales historiques (Boussac, Kuhlmann, Manufrance), la ruine brutale d'entreprises jusque-là florissantes (Poclain, Manurhin), l'ébranlement de bastions réputés solides (Renault, PSA, Michelin). La reprise internationale et le tournant de la rigueur amorcés en 1983 ont permis de renouer à partir de 1984 avec la croissance de la production manufacturière, mais non avec le modèle des Trente Glorieuses : les « dégraissages », réductions d'effectifs, délocalisations, fermetures d'usines ont continué à faire partie du quotidien en France, mais aussi dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Pourtant la décennie 1974-1984 apparaît comme une phase suraiguë dans un processus de désindustrialisation qui accompagne comme une ombre l'industrialisation depuis ses origines.

Près de vingt ans après la publication (en 1989) par l'économiste Elie Cohen de L'Etat brancardier. Politiques du déclin industriel (1974-1984), c'est maintenant aux historiens d'aborder l'étude de cette décennie avec leurs méthodes et leur questionnement :

- Il faut d'abord prendre la mesure de la crise, préciser son intensité et ses spécificités, ses rythmes et ses modalités, la nature des remises en cause, en fonction des branches,

LES ACTES DU CRESAT

des types d'entreprise et des localisations. Les études de cas ou les approches plus transversales devraient permettre de poser la question des facteurs et des responsabilités tant au niveau du management des entreprises que de la gestion de la crise par les autorités et par les divers agents économiques.

- L'analyse ne doit pas s'arrêter aux effets destructeurs, mais s'étendre également aux résistances, aux capacités d'adaptation et aux bonnes pratiques, aux orientations nouvelles dans l'organisation du travail et de la production qui ont permis le redressement d'entreprises ou d'activités en difficulté. De ce point de vue, on s'interrogera sur la profondeur des restructurations et des mutations, concernant aussi bien les secteurs public que privé, qui ont donné un nouveau visage à l'industrie, voire à l'usine : la désindustrialisation des années 1974-1984 a-t-elle été une étape nécessaire pour moderniser le tissu industriel à l'aube de la mondialisation ?
- Une démarche historique ne sera pleinement convaincante que si elle s'accompagne d'une mise en perspective ne négligeant pas les signes avant-coureurs de la crise tout comme ses retombées dans les décennies ultérieures et de comparaisons permettant de confronter des situations diverses en France, mais aussi à l'étranger. L'objectif est également de donner la parole à des décideurs des années 1974-1984, politiques, gestionnaires et chefs d'entreprise, qui apporteront leur témoignage et leur éclairage sur cette époque.

A travers ce questionnement, l'objectif est de croiser les regards dans une perspective élargie et de discuter le cliché trop facilement admis d'une industrie sur le déclin et condamnée à terme.

Raymond WOESSNER

6^E Table Ronde Rhin-Sud: Les territoires de la logistique

Intitulée *Les territoires de la logistique*, la 6e Table Ronde Rhin-Sud s'est tenue le 20 octobre 2006, à l'Université de Haute-Alsace. Sa date – le troisième vendredi d'octobre – se fixe ainsi dans le calendrier de l'année de manière récurrente et ses partenaires lui restent fidèles, avec l'Association de Prospective Rhénane (Strasbourg), le laboratoire RECITS (Recherches sur les Choix Industriels, Technologiques et Scientifiques) de l'UTBM à Belfort-Sevenans et bien entendu le CRESAT. Rappelons que les intervenants et le public des Tables Rondes Rhin-Sud rassemblent des universitaires, des spécialistes et des praticiens de l'aménagement, des étudiants et toutes les personnes intéressées par la vie de la cité dans le but de croiser leurs idées. De portée générale, la plupart des réflexions, des expériences et des initiatives s'appuient sur les réalités du Nord-Est Franche-Comté et du Sud-Alsace. Les interventions durent une vingtaine de minutes et elles sont suivies par une dizaine de minutes de questions. Cette année, un débat avec des professionnels a clos la journée.

Dans son introduction, Gérald Cohen, économiste et nouveau doyen de la Faculté des Sciences économiques, sociales et juridiques, a posé la problématique : d'une part, les entreprises demandent une logistique efficace en tant que gage de compétitivité mais de l'autre, la croissance de l'activité génère des troubles divers sous forme de congestions, de pollutions et de conflits pour l'allocation de l'espace disponible ; dès lors, peut-on affirmer que « la » solution serait de développer une plate-forme régionale multimodale dans un contexte transfrontalier ? Chacun à leur manière, les intervenants économistes, entrepreneurs, géographes, historiens, personnels administratifs déconcentrés ou encore responsables d'associations ont apporté leur contribution, confortant certains faits, en dévoilant d'autres, dressant finalement un tableau polysémique de la réalité ancrée dans le long comme dans le court terme.

La lecture des Actes à venir apportera de solides définitions de la logistique contemporaine (Katy Cabaret). Elle montrera comment les régions de l'Est de la France et de l'Alsace en particulier obéissent à un champ de contraintes spécifiques, à la fois en tant que culs-de-sac relatifs du territoire national et en tant que synapses incomplètes vers le monde rhénan (Michel Vrac, Jean-Alain Héraud, Jean-Michel Guillet). Clairement révélées par les questions de Michel Mattoug, les inquiétudes des professionnels – chargeurs et transporteurs – concernent principalement les faiblesses de la multimodalité, la désindustrialisation de nos régions génératrice d'une moindre demande d'équipements et le camion stigmatisé en tant que bouc émissaire de tous les problèmes. La 6e TRSS a permis à des alternatives d'être présentées, comme la navigation fluviale (Guy Picard) ou un habile système destiné à lutter contre les rejets de carbone (Emilio Cominotti). La Direction Régionale de l'Equipement annonce des études et des travaux prospectifs de caractère stratégique (Clémentine Brachet-Sergent). En annexe des actes, figurera une note de synthèse sur les transports et les risques (Brice Martin). Et en conclusion, après une séance de brain storming avec les étudiants du master Histoire de l'Europe,

LES ACTES DU CRESAT

Bernard Reitel propose cinq scénarios pour la géographie de l'Alsace et du Nord-Est Franche-Comté : du grain à moudre pour tous les responsables de l'aménagement du territoire !

Par rapport aux années précédentes, les actes prendront la forme d'une revue imprimée et non plus celle d'un document photocopié. Dans la foulée, s'annonce un deuxième ouvrage qui reprendra les contributions les plus significatives des cinq premières éditions. Quant au thème de la 7^e Table Ronde Rhin-Sud, qui se tiendra le vendredi 19 octobre 2007 à la Fonderie (Mulhouse), il s'intitule Les territoires de la cohésion sociale.

2. RECHERCHES EN COURS

Odile KAMMERER

ATLAS HISTORIQUE D'ALSACE www.cartographie.histoire.uha.fr

La réalisation d'un Atlas historique d'Alsace se révèle nécessaire presque quatre-vingt ans après la parution des atlas de l'école allemande⁵², remarquables pour leur époque mais « dépassés » si l'on considère l'avancée de la recherche historique et des techniques cartographiques. Plus récemment de nouveaux atlas⁵³ ont été édités mais ils sont le plus souvent spécialisés. Le projet d'un nouvel atlas avait été envisagé sous l'égide du CNRS, il y a une trentaine d'années, et bon nombre d'auteurs avaient préparé les éléments constitutifs de cartes qui n'ont jamais vu le jour. Ces dossiers préparatoires semblent, hélas, avoir disparu. Plus que jamais un atlas à jour et commode d'accès répondrait à la demande de chercheurs, d'enseignants, d'étudiants ou d'élèves, d'érudits ou passionnés d'histoire d'Alsace.

Le CRESAT a décidé de relever le défi en partenariat⁵⁴ avec la Société Savante d'Alsace. La réussite d'atlas historiques dans d'autres régions⁵⁵ ou pays voisins⁵⁶ est encourageante. L'Atlas historique d'Alsace offre cependant une grande originalité : ce sera un atlas sur Internet. L'intérêt de la formule apparaît de suite : la rapidité et la commodité d'accès d'une mise en ligne de cartes au fur et à mesure de leur production sans attendre l'ensemble complet nécessaire à une réalisation papier⁵⁷. Mais au-delà de ces considérations pratiques, l'ambition scientifique de cet atlas vise à offrir à un large public une interprétation géographique des travaux historiques. Trop de savantes recherches restent ignorées du public en raison de leur volume et de leur accessibilité réservée. La construction de cartes problématisées permet la mise en valeur et souvent une meilleure compréhension des travaux historiques. C'est dire que l'Atlas historique d'Alsace offrira à son public un accès simple, rigoureux et agréable à des ouvrages anciens ou actuels par la transcription cartographique de leurs données. Chaque carte, comme un article ou un ouvrage, est signée de son auteur et la collection de toutes les contributions scientifiques à l'atlas constituera une part essentielle pour une nouvelle histoire d'Alsace.

⁵² Georg WOLFRAM, Werner GLEY (Hg), Elsass-Lothringischer Atlas. Landeskunde, Geschichte, Kultur und Wirtschaft Elsass-Lothringens, dargestellt auf 45 Kartenblättern mit 115 Haupt- und Nebenkarten, Frankfurt-am-Main, 1931; F.W. PUTZGER, Historischer Schulatlas, Bielefeld-Leipzig, 1939, rééd. 1954-1958.

⁵³ Par exemple, Atlas climatique du fossé rhénan méridional, Klimaatlas Oberrhein Mitte-Süd, Reklip (Regio-Klima-Projekt), Strasbourg, 1995.

⁵⁴ Convention signée le 24 avril 2002 entre la Société Savante d'Alsace et l'Université de Haute-Alsace.

⁵⁵ Bernard TANGUY, Michel LAGREE (dir.), Atlas d'Histoire de Bretagne, Rennes, 2002.

⁵⁶ Historischer Atlas von Baden-Württemberg, hg von der Kommission für Geschichtliche Landeskunde in Baden-Württemberg, 4 vol., Stuttgart, 1978-1985.

⁵⁷ Il est prévu de déposer dans les établissements de conservation une édition papier sous formes de fiches.

Au coeur de l'entreprise, un atelier de cartographie doté de moyens techniques performants et animé par un ingénieur d'études géographe, maîtrisant tout à la fois l'approche technique du cartographe et l'approche scientifique de l'historien ou du géographe, assure la réalisation du projet. Un comité éditorial, constitué de représentants de la Société Savante (Jean-Michel Boehler et Benoît Jordan) et de représentants de l'UHA (Alain Lemaître, Brice Martin et Odile Kammerer) accompagne Jean-Philippe Droux, responsable de l'atelier de cartographie.

Cette équipe, élargie aux collègues du CRESAT qui s'intéressent au projet, a mis au point un protocole de travail en plusieurs phases. La première préoccupation a été la construction du site avec son hébergement, les contraintes techniques et une architecture évolutive pour prendre en compte l'évolution de la démarche. L'organisation du contenu s'articule autour de grands thèmes, certains déjà pourvus de cartes, d'autres non. Le « milieu naturel et l'environnement » regroupe par exemple la géomorphologie, l'hydrographie, le relief. Les risques de sismicité et d'inondation⁵⁸, la population⁵⁹, l'industrie⁶⁰, l'Alsace, frontière et territoire⁶¹, la religion⁶², les villes, l'agriculture, les réseaux sont également abordés : autant de thèmes qui donnent déjà et surtout donneront lieu à des cartes offrant des données à une époque précise ou une dynamique évolutive.

Une autre phase du travail a consisté à recenser le plus grand nombre possible de fonds de cartes (milieu naturel, limites administratives contemporaines ou subdélégations du XVIIIe siècle, diocèses, paroisses etc.) pour offrir un instrument de travail à tous ceux qui, après téléchargement, sont susceptibles de les enrichir par leurs recherches. Si les fonds de cartes contemporaines rendent les plus grands services, les fonds de cartes anciennes également : comment comprendre la politique de défense de Louis XIV sur le Rhin devenu frontière sans avoir sous les yeux le tracé (hypothétique) de ses multiples bras et divagations avant la « correction » de l'ingénieur badois Tulla ? La recherche⁶³ des cartes anciennes et leur numérisation constitue une épreuve de longue haleine.

La recherche d'auteurs de cartes, passés, présents et à venir, mobilise grandement l'équipe. Il s'agissait de reprendre les cartes jugées incontournables déjà parues mais peu connues ou présentées trop sommairement ainsi que les historiens ayant des données toute prêtes mais pas de cartographe à disposition. Certains auteurs de cartes prévues dans le projet CNRS ont également bien voulu nous faire profiter de leur travail (C.Wilsdorf par exemple). Un courrier très largement diffusé auprès des universités, des laboratoires de recherche, des sociétés d'histoire, des établissements de conservation, etc. a fait connaître le projet et fait appel à contribution.

⁵⁸ Sismicité historique, aléa inondation dans les vallées de la Largue et de la Fecht du XIXe siècle à nos jours.

⁵⁹ 6 cartes « Evolution de 1954 à 1999 » (carroyages).

⁶⁰ Origine de la main-d'oeuvre étrangère au XVIII^e siècle (2 cartes), processus d'industrialisation au XIX^e siècle, origine de compagnons de métier au XV^e siècle.

⁶¹ Frontières aux VII^e-IX^e siècles (9 cartes), territoires des Habsbourg en 1303 et Alsace en 1687, aménagement et développement des territoires transfrontaliers au XX^e siècle.

⁶² Les protestants du XVIº au XIXº siècle ((6 cartes), diocèse de Bâle aux VIIe et XVe siècles (2 cartes), messalisants au XXº siècle, persécution des Juifs (9 cartes).

⁶³ Dans les fonds de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg, de la Bibliothèque de la Société Industrielle de Mulhouse, des bibliothèques municipales, etc.

Un cahier des charges a donc été mis au point pour assurer l'homogénéité des cartes de l'atlas. L'auteur et le comité éditorial retiennent la thématique puis déterminent le calendrier. L'auteur rencontre le cartographe, Jean-Philippe Droux, pour s'accorder sur les conditions d'expression cartographique des données en fonction de l'objectif poursuivi. L'auteur rédige une notice qui doit nécessairement accompagner la carte pour indiquer au lecteur les sources utilisées, donner une rapide bibliographique et expliciter les conditions scientifiques et techniques de l'élaboration de la carte.

L'atlas a connu plusieurs années de gestation pour mettre au point le projet, les acteurs et surtout recruter à l'UHA la personne compétente, cheville ouvrière de l'entreprise. La méthode s'affine et des auteurs de cartes se manifestent. On peut à présent espérer atteindre une vitesse de croisière pour une production plus systématique et plus rapide permettant à un large public de disposer d'une histoire de l'Alsace vivante.

Yves FREY

HISTOIRE ET MÉMOIRE DES IMMIGRATIONS EN RÉGION ALSACE

A la fin de l'année 2005, le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et contre les discriminations, établissement public national à caractère administratif) lançait un marché d'études dont le programme a pour objectif de retracer l'Histoire et la mémoire des immigrations à partir de l'arrivée des différentes vagues migratoires présentes dans chacune des régions de France depuis le milieu du XIX^e siècle.

Ce vaste et ambitieux programme à l'échelle du pays dans son ensemble, bien que totalement indépendant, se trouve lié à la création du Musée de l'Immigration dont l'ouverture au grand public, au palais de la Porte Dorée, est prévue pour l'année 2007. Ces deux projets s'inscrivent dans une volonté politique de valoriser l'histoire et la mémoire des immigrations qui ont construit la Nation.

Il s'agit avant tout de compléter l'historiographie existante à partir d'une approche territoriale permettant de retracer les caractéristiques de l'implantation successive des différentes vagues migratoires, dans chacune des régions de France.

Pour la région Alsace, l'appel d'offres définit comme objectif : «...mettre à jour les connaissances relatives à l'histoire de l'immigration en région Alsace dans la perspective de disposer de données synthétiques construites dans une perspective de disposer de données synthétiques construites dans une perspective de diffusion de cette connaissance au grand public ». Il prévoit deux parties, la première consacrée à un historique des migrations, la seconde à l'identification des ressources disponibles et des archives (privées ou publiques) susceptibles de constituer ou de construire une mémoire de l'immigration en région Alsace. Une bibliographie commentée des travaux réalisés sur

l'immigration complétera le rapport qui devra prévoir enfin, les nouveaux travaux ou pistes d'action à mener sur un thème.

C'est une équipe du CRESAT coordonnée par Yves Frey qui a remporté le marché. Quatre membres du CRESAT et enseignants à l'UHA figurent en effet dans l'équipe : outre le coordonnateur déjà cité, Karin Dietrich-Chenel, Marie-Claire Vitoux et Gilles Wolfs. L'équipe s'est adjoint deux autres collaborateurs, Aggée Lomo, chargé de cours à l'Université Marc Bloch, de Strasbourg, et Franck Michel, ethnologue, chargé de cours à l'Université de Corse, à Corte.

A partir des éléments de cadrage fournis dans l'appel d'offres, l'équipe a précisé le cadre dans lequel s'inscrivait son travail.

D'abord Alsace. Le concept géographique paraît très simple. L'Alsace est un vieux « pays » situé dans le fossé rhénan, présentant une forte identité qui a résisté – à moins qu'elle n'y ait contribué – aux changements de frontières. Il existe donc une relation particulière de l'Alsace avec le pouvoir central et, de façon plus profonde, avec l'identité nationale. Il nous faut encore, pensons-nous insister sur le fait que l'Alsace est sans doute le seul cas (avec la Corse) dans la République, où les limites de la province sont les mêmes que les limites de la région. Nous avons d'entrée de jeu fait l'hypothèse que ce passage de l'une à l'autre n'a été ni bien perçu, ni bien intégré par la population alsacienne.

Le concept d'immigration présente trois acceptions. La première, la plus évidente, peut se définir comme un mouvement d'individus entrant pour une longue durée dans un pays qui n'est pas le leur. La deuxième acception, plus récente, est fortement connotée. La meilleure définition est donnée, nous semble-t-il par Abdelmalek Sayad : « Un immigré, c'est essentiellement une force de travail, et une force de travail provisoire, temporaire, en transit. En vertu de ce principe, un travailleur immigré (travailleur et immigré étant, ici, presque un pléonasme), même s'il naît à la vie (et à l'immigration) dans l'immigration, même s'il est appelé à travailler (en tant qu'immigré) sa vie durant dans le pays, même s'il est destiné à mourir (dans l'immigration) et en tant qu'immigré, reste toujours un travailleur qu'on définit et qu'on traite comme provisoire, donc révocable à tout moment... C'est le travail qui fait 'naître' l'immigré, qui le fait être ; c'est lui aussi, quand il vient à cesser, qui fait 'mourir' l'immigré, prononce sa négation ou le refoule dans le non-être⁶⁴. » Il existe enfin une troisième acception, davantage historique. L'immigré est celui qui vient d'un autre territoire, ressortit d'un autre pouvoir, est considéré comme inférieur et le plus souvent exploité et misérable. Il est appelé forain, aubain. Ces trois acceptions du concept d'immigré se retrouvent en Alsace, pas forcément de manière chronologique. Si Juifs et Tsiganes sont les aubains et, de ce fait, exclus de la vie villageoise, travailleurs et autres individus sont présents de manière simultanée, Allemands et Suisses (et aussi Autrichiens) frontaliers, les autres Européens venus de pays plus éloignés ainsi que ceux originaires d'autres continents.

⁶⁴ Abdelmalek SAYAD, L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Bruxelles, De Boeck, 1991, p. 61.

Le concept d'histoire invite essentiellement à inscrire ces mouvements de population dans la durée, de prendre en considération le temps qui passe. Il s'agit non seulement de prendre en compte l'histoire des vagues migratoires successives, mais aussi l'histoire d'Alsace, mouvementée, dont la caractéristique essentielle pour notre étude est de n'être pas une histoire nationale et républicaine homogène. De ce fait les vagues migratoires mettent en présence non pas le binôme habituel Français/immigrés, mais le trinôme Français/immigrés/Alsaciens

Enfin le concept de mémoire invite à s'intéresser aux représentations des immigrés par les Alsaciens aux différents moments de leur histoire (les Allemands par exemple), et aux représentations de l'immigration par les immigrés eux-mêmes (une histoire valorisée ou dévalorisée ou encore occultée ou même mythifiée). Il est important de croiser ces différentes mémoires et de constituer des lieux de mémoire.

Ces concepts une fois précisés, permettent de distinguer trois volets :

- Un premier volet concernant les anciennes immigrations (Juifs et Tsiganes) apparues bien avant 1850, mais dont les problématiques furent largement renouvelées aux XIX^e et XX^e siècles.
- Un deuxième volet portant sur les différentes vagues d'immigration des XIX^e et XX^e siècles, mais commencées dès le milieu du XVIII^e siècle, et se terminant par un tableau de l'immigration en Alsace aujourd'hui.
- Un troisième volet s'intéressant à la mémoire de ces immigrations et aux représentations de l'immigré en Alsace, mises en perspective historique.

Une équipe de coordination nationale, spécialiste des questions migratoires, animée par Gérard Noiriel, de l'EHESS, et Philippe Rygiel, de l'Université de Paris 1, assure la cohérence entre les différentes équipes régionales. Des séminaires tenus à Paris permettent de faire régulièrement le point. L'équipe du CRESAT a eu la satisfaction de voir sa note de cadrage, puis son rapport intermédiaire validés par le Comité de suivi. Elle se félicite de participer à cette vaste entreprise de synthèse qui permettra sur un sujet encore assez peu défriché, d'enrichir l'histoire nationale.

Pierre FLUCK

Archéologie industrielle en Guyane, acte 2 (partenariat avec la DRAC Guyane)

On trouvera dans *Les actes du CRESAT* n° 3, p. 98, le « premier acte » d'une série de missions d'archéologie industrielle en Guyane. Les résultats de la fouille de la forge de l'habitation jésuite de Loyola ont été consignés dans un rapport d'opération. La mission des étudiants de master « Patrimoine et musées » (Adrien Duda et Pauline Martin) se poursuit en 2007, en lien étroit avec le Laboratoire d'archéologie des métaux (LAM) de Nancy-Jarville.

La reconnaissance effectuée en mai 2006 en compagnie de la mission « ethnographie » de la DRAC Guyane (Philippe Goegen) a abouti à formaliser un nouveau programme de recherche, sur Les machines à vapeur de type Watt en régions tropicales. L'idée est issue de la visite de trois machines des années 1820-30, des emblèmes devenus rarissimes de la révolution industrielle, qui se retrouvent à présent englobés dans la forêt équatoriale et voués à l'abandon. Avant de construire une politique pour la préservation de ce patrimoine, une étude plus globale à l'échelle des régions tropicales nous est apparue souhaitable. Cette recherche s'assortit de problématiques scientifiques pertinentes dans le domaine de l'archéologie industrielle, de l'histoire des techniques et de l'histoire économique. Au plan de la conservation d'objets patrimoniaux, elle représente un réel enjeu.

Les objectifs patrimoniaux :

- préciser la signification et la valeur patrimoniale des machines conservées en Guyane et de leur environnement (chaudières, machines de broyage de la canne à sucre, infrastructures industrielles...).
- conduire une étude comparative de ces objets avec les machines existantes ailleurs (Royaume-Uni, métropole, Antilles, Réunion, Etats d'Amérique latine) : typologie, chronologie, caractéristiques techniques, modifications éventuelles, état de conservation, conditions de la conservation.
- proposer des éléments pour l'aide à la décision en matière de politique de conservation et de gestion des machines de Guyane.
- à la clé, un objectif pédagogique : faire comprendre en situation de musée ou sur site la machine de Watt.

Les objectifs scientifiques :

• étudier les infrastructures et les éléments mécaniques spécifiques à chaque type de machine conservé.

- étudier le contexte de ces machines en terme de système industriel, en particulier l'organisation dans l'espace du process de la production.
- dresser avec la collaboration d'un historien un bilan économique et social de l'introduction de la machine à vapeur dans les régions de culture de canne à sucre.
- engager les bases d'une recherche plus globale dans le domaine des exportations de machines de Watt en régions tropicales : fabricants concernés, chronologie et géographie des implantations, en fonction des paramètres économiques, politiques et sociaux.
- évaluer dans une logique d'analyse prospective le vieillissement de tels objets en milieu extrême pour le cas où ils seraient livrés à l'abandon (avec la collaboration d'un laboratoire spécialisé dans les phénomènes de corrosion).

Dans la perspective d'un tel programme, divers contacts ont été, ou seront, établis, avec plusieurs personnalités scientifiques et laboratoires.

Pour 2007 est programmée, sous la direction de P. Fluck, une opération d'archéologie sur le site de l'habitation Besse ou « la Garonne » (Guyane, basse vallée de l'Approuague) où se trouve une machine Fawcett Preston & Cie fabriquée à Liverpool. Des étudiants de l'UHA (inscrits en master « Patrimoine et musées ») y participeront. L'opération consistera en une couverture photographique avant et après débroussaillage, un relevé topographique de l'ensemble du site (machine, chaudières, pièces détachées, chaudrons, infrastructures maçonnées, paléoterroirs...), une recherche d'éléments déplacés hors du site, une figuration de chaque pièce de la machine prise isolément. Un reportage filmé sera tourné. Le post-fouille intègrera entre autres une restitution 3d et une représentation DAO de la machine.

Quant à l'enquête, elle est à l'heure actuelle conduite sur les machines rotatives de type Watt dans le monde, pour le premier XIX^e siècle ; une première liste est en cours d'élaboration. Un premier défrichage bibliographique (en partie complété par des visites sur le terrain) fait apparaître une dizaine environ de machines de type Watt, pour la plupart dans les îles britanniques. Beaucoup ont été modifiées, ce qui restreint notoirement le corpus des machines intactes. Abandonnées sur place après leur durée d'utilisation, les trois machines guyanaises sont à considérer comme des conservatoires non adultérés par des réutilisations.

Par ailleurs, les machines rotatives de type Watt se répartissent en deux catégories selon qu'elles venaient se loger dans le bâtiment qui les héberge (et en supporte le balancier), ou qu'elles intègrent leur propre bâti généralement en fonte. Dans le première de ces catégories entrent la plupart des machines encore répertoriées en Europe; ces machines occupent un volume distribué en plusieurs niveaux, une configuration qui ne permet pas de les visualiser d'un seul coup d'oeil. Les machines à bâti intégré (« self supporting engines ») au contraire représentent un tout, une entité telle qu'on la montre dans les représentations didactiques ou encyclopédiques traditionnelles de la machine de Watt. Les trois machines de Guyane entrent dans cette catégorie. Parmi celles-ci, la machine de l'habitation Besse se loge dans un bâti à 6 colonnes en fonte, qui rappelle avec force la volonté des constructeurs de se rapprocher des règles esthétiques du classicisme. A cet égard, elle peut être considérée comme peut-être la plus emblématique des machines de Watt qui subsistent à l'heure actuelle.

Pierre FLUCK

MINES ET MÉTALLURGIE À L'ALTENBERG, SAINTE-MARIE-AUX-MINES (HAUT-RHIN), X^E-XIV^E SIÈCLES. PREMIERS RÉSULTATS.

Dans *Les actes du CRESAT* n° 3, nous faisions part de l'intention de l'équipe d'initier un nouveau programme de recherche en archéologie des métaux, prévu pour la période 2006-2010. Nous exposons ici les résultats de la campagne 2006. L'opération a mobilisé, en juillet-août et en novembre, 49 fouilleurs, dont 8 étudiants de l'UHA, pour lesquels ce programme a vocation à constituer une « fouille-école ». Sous l'égide du CRESAT, il a fédéré l'Université de Paris VI, l'UMR Paléométallurgie de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, l'UMR 9956 CNRS-CEA (Saclay), le LAM (Nancy-Jarville), l'INRAP (Institut national de recherche en archéologie préventive) et les associations (Fédération patrimoine minier et Association spéléologique pour l'étude et la protection des anciennes mines).

Quatre prospections géophysiques, deux missions de topographie, dont une couplée à une approche géochimique itinérante des sols, une étude souterraine et quatre sondages en ont constitué les principales opérations (en dehors des actions conduites dans le cadre du programme "écosphère continentale", v. Les actes du CRESAT n° 3, p. 97-98, et de la couverture aérienne « laser scanning » programmée pour l'hiver 2006-2007).

Celles-ci ont procuré à notre connaissance de l'Altenberg médiéval des savoirs nouveaux porteurs d'implications prometteuses au plan de la prospective. On pourrait les comparer à une petite population de fenêtres ouvertes sur l'inconnu. Mais au contraire de certitudes, la plupart de ces actions ont généré des questionnements nouveaux parfois inattendus. Mieux, les questions posées par la métallurgie médiévale ont montré la nécessité absolue d'intégrer dans notre champ d'investigations à venir au moins une fonderie d'époque Renaissance.

Un des premiers apports de ces opérations est la confirmation expresse de l'urgence qu'il y a à mettre en oeuvre des protocoles de datations : si les terrains médiévaux sont extrêmement chiches en éléments datant, la totalité des sondages en revanche, y compris dans le milieu souterrain, ont rendu possible des échantillonnages de qualité dans le domaine de la matière organique datable (charbon de bois, bois).

Dans le domaine de la préparation des minerais, le sondage entrepris en 2006 sur la présumée laverie médiévale d'altitude a mis au jour une étendue de dépôts lités déposés par l'eau, mais la laverie elle-même n'a pas été localisée. Un questionnement ouvert d'ailleurs concerne la pertinence du lavage comme technique industrielle : n'y avait-il pas intérêt à conserver le minerai et sa gangue (comme ajouts pour les fours), et cela sous forme de morceaux calibrés plutôt que de petits grains, comme nous le font supposer les résultats de l'approche archéométrique des scories du site voisin ?

Les sondages entrepris sur les fonderies (trois sites en 2006) ont apporté des résultats variables et contrastés. Sur le site de Pfaffenloch, les sondages ont montré l'existence d'une très forte flexure de la surface d'occupation de « l'an mil », qui pourrait bien correspondre au talus d'adossement des fours, que semblerait d'ailleurs dessiner la double anomalie magnétique. Au plan des matériaux, une gamme étendue de déchets archéométallurgiques calés stratigraphiquement s'offre dès à présent à l'investigation archéométrique, qui pourra ainsi bénéficier de l'apport du quantitatif, et affiner considérablement les premiers résultats obtenus.

Mais c'est sans doute le site d'Echery qui a apporté les résultats les plus spectaculaires. Il se trouve indéniablement en ce lieu, enclavé géographiquement dans la terminaison aval du Neuenberg (le principal secteur d'activité du second XVIe siècle), une fonderie de type médiéval, et les minerais qui y étaient acheminés sont ceux des mines du haut Altenberg, L'hypothèse hardie au départ mais attrayante d'une fonderie « hydraulique » plutôt fini-médiévale, au débouché d'un chemin creux issu du haut Altenberg, et en même temps au voisinage du ruisseau de Saint-Pierre-sur-l'Hâte, s'est trouvée fortement consolidée par la découverte d'un tesson de facture XIIIe siècle. Les stratigraphies mises au jour appellent diverses questions : pourquoi tant de minerais acheminés entiers avec leurs gangues, même pas triés, encore moins lavés, alors même qu'une laverie paraît implantée sur le haut Altenberg? Un parti qui peut nous paraître économiquement peu pertinent... Devons-nous y voir la manifestation du souci de verser dans le four des ajouts, en particulier à base de carbonate de fer ? Pratiquait-on le bocardage, comme semblerait l'indiquer l'unité stratigraphique u.s. 3, à micro-scories concassées ? Cette fonderie s'accompagnait-elle alors d'une laverie ? Enfin, l'une des fenêtres ouvertes sur le site fait surgir l'espoir très concret de localiser l'un des fours, ce qui augure d'une bonne chance de succès pour la fouille à venir.

Conservons à l'esprit que ces sondages, qui doivent être complétés en 2007, se veulent des préambules à la fouille. Au vu des premiers résultats, les fouilles à venir (2008-2010) seront de toute évidence plurielles, l'enjeu certes ambitieux à présent affiché consistant à développer une fouille pour chacune des différentes époques de cette longue histoire qui s'étend du X^e... au XVI^e siècle (il n'apparaît en effet plus du tout raisonnable de désolidariser de notre problématique technico-sociale les installations de la Renaissance). Les époques que nous pouvons déjà pressentir sont le premier X^e siècle pour un site proche de la mine dite « Vieux-Saint-Guillaume », le premier XI^e pour le site du Pfaffenloch, le XIII^e ou le début du XIV^e pour Echery, deux autres sites restant pour l'instant non datés. Cette concentration, dans un rayon de moins d'un kilomètre, de fonderies ainsi échelonnées dans l'histoire est une chance tout à fait exceptionnelle pour la recherche.

Dès lors, il devient envisageable d'entrevoir l'Altenberg comme un lieu incontournable où étudier, dans la dimension diachronique, l'évolution des techniques de la métallurgie du Xº au XVIe siècle (soit à travers sept siècles d'histoire!), et celle de leur application industrielle. Une telle opportunité implique de ne pas faire l'impasse sur la métallurgie du plomb et de l'argent à l'époque de la Renaissance, synthèse et aboutissement des savoir-faire capitalisés au cours du Moyen Âge. Cette dimension nouvelle n'avait pas

été intégrée dans le projet initial. Le développement de la recherche nous conduit à l'inclure dans le programme, auquel il apparaît opportun, au vu de l'ampleur prise par les opérations, de donner la forme pour 2008-2010, d'un PCR (projet collectif de recherche) « mines et métallurgie X°-XVI° siècles ».

Rapport d'opération : P. FLUCK, avec le concours de J.-F. BOUVIER, P. CLERC, I. DECHANEZ-CLERC, N. FLORSCH, C. LE CARLIER, J.-F OTT., A. PLOQUIN, Mines et métallurgie à l'Altenberg (Sainte-Marie-aux-Mines), Xe-XIVe siècles. Rapport de sondages, décembre 2006, 104 p. + annexes.

Un thème nouveau : les ateliers d'éprouveurs.

P. Fluck (CRESAT), et F. Tereygeol (CNRS), co-encadrent pour l'année universitaire 2006-2007 une recherche conduite par Joseph Gautier, actuellement en master à l'Université de Paris I (sous la direction de A.-F. Garçon). Cette recherche est appelée à se poursuivre par une inscription en thèse à l'UHA (dir. P. Fluck). Le thème est original : Les ateliers d'essayeurs. Les essayeurs (ou éprouveurs, en allemand Probierer) sont les personnes en principe assermentées qui, par leur savoir-faire, testaient les teneurs en métal précieux des minerais. On se projette par là même à la charnière entre sciences et techniques, entre alchimie et préchimie, entre le savoir-faire d'un individu et les enjeux économiques du temps. Les épreuves (ou essais) du minerai influencent directement les types de fours et d'opérations qu'auront à héberger les fonderies industrielles : leur étude se place donc en amont de celle des fonderies. Très peu de fouilles ont à l'heure actuelle éclairées par le terrain le domaine des ateliers d'éprouveurs.

Il se trouve que fortuitement, l'intérêt de Sainte-Marie-aux-Mines, et de l'Altenberg en particulier, vient brusquement de rebondir avec la découverte, dans un sondage de « sauvetage » réalisé en avril 2006 sur un site de Fertrupt par P. Fluck et J.F. Bouvier, d'un creuset d'essayeur. Ce lieu apparaît ainsi révélateur de la demeure, ou peut-être plutôt de l'atelier, d'un éprouveur du XVIe siècle (daté d'après la très riche céramique de poêle livrée par le site). Pour 2007, est envisagé un sondage complémentaire sur ce site, qui viendra s'inscrive dans le programme général de recherche sur l'Altenberg.

Références : P. FLUCK P. et J.-F. BOUVIER, *L'habitat de fondeur ou d'essayeur du site* « *Fassler* », *Fertrupt (Sainte-Marie-aux-Mines)*. Rapport de sondage, novembre 2006.

3. Conférences, excursions

Françoise DIETERICH et Bernard REITEL

BILAN DES CAFÉS GÉOGRAPHIQUES 2006

Six cafés ont eu lieu jusqu'à présent. Ils se sont tous déroulés au Café Rey, de Mulhouse. Chaque animateur a procédé à une courte introduction du thème (1/4 heure) puis a posé quelques questions pour lancer le débat. Chaque séance a duré entre 1h30 et 2 heures. Les comptes-rendus de chaque café sont disponibles sur le site www.cafe-geo.net.

Nous rappelons que les intervenants ne se font pas rémunérés pour leur prestation et que les deux organisateurs Bernard Reitel et Françoise Dieterich, professeur agrégée d'histoire-géographie au lycée d'Altkirch et vacataire à la FLSH effectuent ce travail bénévolement.

Par ailleurs, nous remercions le personnel de la FLSH qui assure le fonctionnement logistique de l'organisation (préparation des affiches et des invitations, envoi des invitations, comptabilité, etc.) et l'association des étudiants en histoire, Hérodote, qui s'occupe de l'affichage.

Animateur	DATE	Titre	THÈME
Yvette VEYRET	11 janvier	Professeur (Paris X)	La ville face aux risques naturels
Michel VRAC	27 janvier	Maître de conférences (IUFM Franche-Comté)	Entre Europe, nations et régions, quel avenir pour les liaisons interré- gionales en France ?
Hervé VIEILLARD- BARON	14 mars	Professeur (Paris VIII)	Les banlieues, des territoires urbains en crise ?
Patrice PAUL	17 mai	Professeur (ULP, Strasbourg)	Le réchauffement climatique, mythe ou réalité ?
Luc GWIAZDZINSKI	3 octobre	Professeur associé (UTBM)	La nuit, dernière frontière de la ville : comment appréhender la nuit urbaine dans les quartiers de nos villes ?
Laurent CARROUE	9 novembre	Professeur (Paris IV)	La mondialisation en débat

Cafés géographiques : perspectives 2007

Nous prévoyons six cafés en 2007. Nous envisageons plusieurs interventions de géographes ayant une connaissance approfondie des pays d'Europe orientale, mais aussi de la Turquie. Par ailleurs, nous prévoyons également une séance sur les villes dans le cadre de la mondialisation

Pierre FLUCK et Franck SCHWARZ

Excursion du 6 mai 2006 : Paysages industriels de la vallée de Munster (24 participants)

Cette sortie avait pour but de présenter quelques fragments du riche patrimoine industriel de la vallée de Munster, et de susciter les interrogations sur les liens de l'industrialisation de cette vallée avec son cadre environnemental, sujet axial du travail de thèse de F. Schwarz. Les organisateurs ont dû se résoudre à un choix difficile parmi les multiples composantes de ce patrimoine, qui exigerait plusieurs journées de visite pour être perçu dans son intégralité. Pour cette première approche, le panel s'est voulu éclectique, intégrant des sites de petite et de grande industrie autant que des infrastructures énergétiques.

Le premier arrêt nous conduisit à un site méconnu, la tuilerie-four à chaux de Wihrau-Val. Il s'agit d'un four de type tour, carré, une forte maçonnerie coiffée d'une toiture pyramidale. Ce four est jouxté par un hangar de séchage en bois, de type grenier sur poteaux.

L'aqueduc du Hammer : Les participants se rendirent ensuite, à l'entrée orientale de Munster, à ce qui reste de l'immense site industriel dit du Hammer, ou du Martinet, la plus grande filature d'Alsace de l'histoire (225 baies en façade, soit 45 croisées de fenêtres sur 5 niveaux, sur un allongement de 175 mètres). Celle-ci s'inscrit dans la trilogie des usines de l'empire Hartmann à Munster : le blanchiment du Graben, le tissage du Couvent et la filature du Hammer. Immortalisée par les lithographies de Mieg (1822, série des Manufactures du Haut-Rhin) et de Huber, mais aussi par des peintures à l'huile panoramiques de C. Rohn (mairie de Munster), et enfin par le Panoramique des usines Hartmann (fin du XIX^e siècle), elle fut gommée du paysage, incendiée durant la Première guerre mondiale. Il en reste un des bâtiments annexes, transformé en logements, et surtout l'aqueduc et, en son extrémité, l'édicule de la turbine (encore en fonction pour la production d'électricité). L'aqueduc, qui s'aperçoit déjà sur la lithographie de Mieg, peut être assimilé à une sorte de rempart en maçonnerie, sur au moins 150 mètres d'allongement, large de 4 mètres à la base; de 3 mètres en son sommet, à 4,50 m au-dessus de la plaine alluviale de la Fecht. Ses parements sont en granite, exceptée la partie sommitale faite de 5 assises de grès en bel appareil renforcé de tirants tous les deux mètres.

Le site du Leymel : 1. la filature. Un site exceptionnellement bien documenté, par un gros dossier imprimé de 95 pages du fonds Chauffour (Bibliothèque municipale de Colmar), daté d'avril 1858. Ce cahier fut édité après cinq ans de procès, pour consolider la procédure d'appel à un jugement du 17 février 1858 qui avait donné raison au plaignant, les héritiers Spenlé ; ce document nous offre un véritable travail d'historien signé Hartmann & Fils, que vient accompagner un livre de plans.

Ainsi sur un plan de 1812 voyons-nous apparaître le canal « des papeteries », un ouvrage bordé de parements de maçonnerie réalisé de 1722 à 1729 par Ulrich Goll. On y remarque dans la parcelle 1823, du côté amont, une tréfilerie Goll (ou tirerie de laiton, ou filière), et dans la parcelle 1834, immédiatement à l'aval, un « martinet à cuivre jaune » pour la fabrication de casseroles, le Pfandenhammer. Schöpflin (Alsatia Illustrata) et De Dietrich s'attardent sur ces établissements, qui passent ensuite en diverses mains. La ruine de la tréfilerie échoit en 1800 à un monsieur Hodel qui s'associe à Martin Jaeglé (ou Jaeglin, ou Yaeglin) pour y construire en lieu et place une papeterie. Quant à l'ancien martinet à cuivre, il est acquis par un nommé Schrick qui y édifie en 1803 une seconde papeterie, convertie en 1817 en filature par le suisse Gonzenbach (le futur exploitant des eaux minérales de Soultzbach) ; cette filature passe en 1830 aux mains de Jacques Hartmann († 1839), qui « améliore la filature de M. Gonzenbach ».

Tout à l'aval du quartier, se trouve encore le Eisenschmelz ou Hammer aux mains des héritiers Spenlé, les plaignants contre la société Hartmann, qui revendiquent l'antériorité de leurs droits sur le canal. L'analyse de cette affaire constituerait en soi un sujet de recherche. L'historien du document de 1858 déroule une démonstration implacable, glissant dans ses conclusions des affirmations comme « en présence de pareilles preuves, on peut à bon droit de s'étonner de la décision du tribunal... », ou encore « nos adversaires, comprenant combien est écrasant pour eux ce passé... se sont ingéniés à trouver un subterfuge quelconque... », pour enfin conclure « le tribunal s'est donc trompé en croyant que »..., ou encore « le tribunal complète son erreur en disant que... », pour asséner « Nous avons montré, avec la plus complète évidence, que le tribunal a méconnu le véritable sens des deux pièces importantes »...

La filature a fait tout récemment l'objet d'une rénovation quasi-achevée pour la convertir en logements... Hélas un projet de voie rapide la condamne, et d'ailleurs des citoyens des parages se sont servi de sa toiture comme d'un distributeur naturel de tuiles mécaniques, précipitant la ruine du bâtiment. Remonte-t-il à la période Gonzenbach (à partir de 1817) ou à celle des Hartmann (à partir de 1830) ? Le plan 1858 figure très précisément ce bloc à étages et toiture à demi croupes (le seul à Munster de cette catégorie, dans la typologie des fabriques), de 52 m sur 13 m, bordé au nord par le canal ; on y remarque aussi la roue hydraulique de 7 m de diamètre, mise en place en 1840 par Henry Hartmann en remplacement de l'ancienne.

Le plus remarquable est sans doute le devenir du site dans l'histoire, illustré dans un des cartouches de la grande affiche polychrome représentant les différentes usines Hartmann. On peut escalader le versant montagneux, au sud-ouest du site du Leymel, pour y jouir de la même vue qu'avait l'artiste. On y remarque un nouveau canal derrière l'usine (il figure déjà sur la carte allemand levée en 1884), issu d'une prise d'eau à Luttenbach, qu'une énorme conduite forcée au bâtiment des turbines, contigu à la chaufferie et à sa cheminée.

Les participants se rapprochèrent du point où l'ancien canal s'enfonce sous une voûte, pour ensuite descendre, par un escalier étroit, dans un lieu souterrain où se rassemblent les eaux tumultueuses qui actionnaient l'ancienne turbine.

Le site du Leymel : 2. la centrale hydroélectrique. Belle construction de granite aux monumentales baies en plein cintre, cette usine construite en 1921 pour les Hartmann trouve son origine dans l'idée, encore très originale pour l'époque, de stocker l'énergie produite. Un réservoir de 18 000 m³ a été ainsi aménagé au sommet du Solberg, à 787 m d'altitude, relié à la centrale par une conduite forcée de 45 cm de diamètre (conçue pour vider le réservoir en 9 heures) : la chute est de 394,50 m ! La nuit s'effectue le pompage pour remplir à nouveau le réservoir.

Mais la centrale du Leymel renferme deux usines en une. Celle dite « d'accumulation », comprend la turbine Pelton de chez Escher Wyss & Cie de 2100 HP qui tourne à 1 000 tours/minute, son alternateur Siemens, et les 4 pompes centrifuges Sulzer (qui aspirent l'eau dans un grand canal souterrain en liaison avec un grand bassin) qui refoulent l'eau en haut de la montagne. Elle s'est arrêtée en 1962. Dans un compartiment inférieur, l'usine dite « de basse chute », utilise la hauteur de 19 m procurée par le « nouveau » canal de la filature, pour actionner deux turbines Francis (de chez Picard & Pictet, Genève, 200 et 470 HP, 500 tours/minute) toujours en fonction. L'intérieur de l'usine (nous n'y avons pas eu accès, mais nous l'avions visitée en septembre 2005 lors des journées du patrimoine, pilotés par l'ancien ingénieur, le regretté M. Heyl) s'avère pratiquement inchangé depuis 1921. Une passerelle suspendue au-dessus de la halle permet d'approcher les tableaux électriques tout en marbre blanc. Un bijou du patrimoine industriel, une usine qui fonctionne encore en partie, et une saisissante illustration du parti qu'on peut tirer de la revalorisation des sites anciens pour les enjeux de l'énergie de demain.

Breitenbach, la filature. Après un déjeuner d'altitude à la ferme-auberge du Kahler Wasen, les participants se rendirent avec un petit retard au site de Breitenbach. Le propriétaire ne les avait pas attendu, de sorte qu'il n'a pas été possible de visiter les sous-sols de cet étonnant établissement, reconstruit au XX^e siècle, reconverti en centre de vacances, qui étale de grandes baies à modénatures de briques. La filature se localise dans le vallon latéral du Breiten, juste à l'aval de la confluence d'avec un petit ruisseau de rive droite. Une prise d'eau dans le torrent se prolonge en conduite forcée sous l'usine ; on peut y apercevoir deux turbines Francis en place, ainsi qu'un moteur de la Compagnie Générale Electrique, et, au-delà, les arbres de transmissions et leurs engrenages encore en place. Sur un tableau de marbre blanc, les voltmètre et ampèremètre des Constructions Electriques de Colmar. Le canal de fuite se prolonge en tunnel aux parements de très belle pierre de taille.

Breitenbach, le tissage Kiener. Signalée en 1820, cette usine est passée plus tard aux mains des Haussmann, puis des Haffner de 1960 à 1976. C'est un vaste complexe en bordure d'un canal usinier de rive gauche de la Fecht, un étalage encore intact des diverses formes architecturales qu'a créé l'industrie textile. La partie la plus ancienne comprend une usine-bloc à 4 niveaux (très comparable à la filature du Leymel), à sa gauche le bâtiment des turbines, à sa droite la conciergerie. A l'arrière, de gauche à droite, la cheminée (étêtée), le local des chaudières et de la machine à vapeur et le vaste atelier du tissage en sheds. Sur la droite, le réfectoire, un beau bâtiment de nouvelle génération à fenêtres géminées, récemment rénové.

En fin de journée, les participants visitèrent encore le site historique de la papeterie de Luttenbach, en particulier la nouvelle usine Kiener (vers 1826) convertie en tissage par MM. Immer en 1894. Ce lieu est autre fleuron du patrimoine industriel de cette vallée, dont la description nous entraînerait dans un trop grand développement.

4. Nos chercheurs ont publié en 2005 et 2006

Publications des chercheurs en 2005 et 2006

Céline Borello

- « Fidélité à Dieu, fidélité au roi dans la Provence huguenote du XVIIe siècle », Bolletino della Societa di Studi Valdesi, Torre Pelice, 2005.

Benoît Bruant

- « Caroline, une héroïne de papier devenue icône du XXe siècle », Annuaire Historique de Mulhouse, 16, 2005, p. 99-108.

Myriam Chopin-Pagotto

- « Littérature et histoire : La construction de la mémoire urbaine à partir de deux chroniques de ville », Le Nord de la France entre épopée et chronique, Etudes réunies par E. Poulain-Gautret, J.-P. Martin, J.-P. Arrignon et S. Curveillier, *Presses de l'université d'Artois*, 2005, p. 319-336.

Pierre Fluck

- « Essai d'une géographie historique du patrimoine thermal en fossé rhénan supérieur (Vosges, Alsace, Forêt-Noire) », International Conference "The heritage of thermal culture. For a european network of ecomuseums", San Gemini, 2005, p. 85-91.
- « La Haute-Alsace, une région de sources », Le patrimoine de la culture thermale.
 Vers un réseau européen d'écomusées, Culture 2000 "Thermal Culture Heritage", 2005, p. 176-197.
- « La prospection géophysique en paléométallurgie », Dossiers d'Archéologie, n° 308, nov. 2005, p. 74-79 (en coll. avec A. Beyrie, N. Florsch, M. Leroy et F. Tereygeol).
- Préface du guide *Tourisme scientifique, technique et industriel en Alsace,* coédition La Nef des sciences et Le Petit Futé, Paris, 2006, p. 6-7.
- « Mines et fonderies de l'Altenberg : les leçons des fouilles 1982-1996 », Société d'Histoire du Val de Lièpvre, 28° cahier, 2006, p. 26-59.
- « Archéologie des mines et de la métallurgie », *DRAC Alsace : bilan scientifique 1980-2005, h.-s.*, 2006, p. 157-177 (en coll. avec Bernard Bohly).

- « Le site DMC à Mulhouse : entre archéologie et patrimoine », in Jean-Claude Daumas (dir), *La mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 365-375.
- « La fonderie : introduction à une enquête d'archéologie industrielle » ; « Le modèle Wesserling » in Pierre Lamard et Marie-Claire Vitoux (dir.), Les Friches industrielles, point d'ancrage de la modernité, Panazol, Lavauzelle, 2006, p. 143-151 et 187-199.
- « Wesserling (Alsace, France) : un patrimoine européen et un modèle de reconversion » ; « Les mines de plomb, cuivre et argent de la Renaissance ont généré des paysages contrastés. L'exemple de l'Alsace et des Vosges (France de l'Est) » ; « Saint-Louis-Eisenthür (Sainte-Marie-aux-Mines, France de l'Est) : sans doute la plus belle mine d'argent de la Renaissance. Bientôt vingt ans d'ouverture au public », XIIIe Congrès international 2006 du TICCIH, Terni, actes en ligne sur le site web du TICCIH (résumés en anglais).
- *DMC patrimoine mondial ?* (direction d'ouvrage), Colmar, Do Bentzinger éd., 2006, 117 p. + 48 pl.

Yves Frey

- « Les Polonais du bassin potassique de Haute-Alsace », *Les Nouveaux Cahiers franco-polonais*, publication du centre de civilisation polonaise de l'Université de Paris-Sorbonne-Paris IV, n° 3/2004 (parution mars 2005), p. 198-206.
- « Le bassin potassique de Haute-Alsace, laboratoire des rapatriements massifs de Polonais », in Philippe Rygiel (dir.), *Le Bon grain et l'ivraie. L'Étatnation et les populations immigrées, fin XIXe-début XXe siècle,* Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 2004. Réédition sous le titre *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939,* Paris, Aux lieux d'être, 2006, p. 97-116.
- « Le fil, l'échevette et le contemporain (mémoires croisées du temps présent) », in Pierre Fluck, *DMC*, patrimoine mondial ?, Colmar, Do Bentzinger, 2006 p. 37-53.

Bernard Jacoué

- Brésil panoramique, papiers peints du XIX^e siècle, Bibliothèque Marmottan, Boulogne-Billancourt, 2005, 100 p.
- Quand flamboie le bleu : le papier peint et le bleu outremer, catalogue d'exposition, Musée du papier peint, Rixheim, 2005, 12 p.

- « Le dessinateur tournaisien Joseph-Laurent Malaine à Mulhouse : un exemple de transfert de motif, des Pays-Bas méridionaux à Mulhouse à la fin du XVIII^e siècle » *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 43-48.
- « Wallpaper in the Royal Apartements at the Tuileries, 1789-1792 », Studies in the Decorative Arts, XIII, n° 1, Fall-Winter 2005-2006, New York, p. 2-31.
- « Les capitons du papier peint », in Alexandre Fiette (dir.), *Quilts, boutis et autres textiles matelassés. L'étoffe du relief,* Paris et Genève, Somogy Editions d'art et Musée d'art & d'histoire, 2006, p. 76-83.
- « A propos de la maquette de Renaud et Armide : les étapes de l'élaboration d'un papier peint panoramique », Revue des Musées de France, Revue du Louvre, LVIe année, 1, février 2006, p. 53-58.
- « A Swiss national treasure : the Mézières wallpapers and their conservation », Conference Conservation and restoration of graphic material : proceedings, Zagreb, 2006, p. 289-292.
- « Papier peint : pour un bilan du patrimoine français », in Jean-Claude Daumas (dir.), *La mémoire de l'industrie : de l'usine au patrimoine*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 217-225.
- Les couleurs du papier peint, catalogue d'exposition, Musée du papier peint, Rixheim, 2006, 21 p.

Odile Kammerer

- « Mulhouse et ses voisins du XVe au XVIIIe siècle », Annuaire Historique de Mulhouse, 16, 2005, p. 51-55 (en col. avec Raymond Oberlé).
- « Voir et penser la ville », *Histoire et images médiévales*, n° spécial *Vivre en ville*, oct-nov. 2006, p. 14-23.

Cinq centième anniversaire du Traité d'alliance entre Mulhouse et Bâle 5 juin 1506. Fünfhundertjahrfeier des Bündnisvertrages zwischen Mülhausen und Basel, 5. Juni 1506, Mulhouse, 2006 (en col. avec Claudius Sieber-Lehmann et Eliane Michelon).

Alain J. LEMAITRE

- « L'image phobique de la paysannerie au XVIIIe siècle », dans Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne, tome LXXXIII, 2005, p. 289-300.
- « La vie musicale à Mulhouse : intermède », Annuaire historique de Mulhouse, 16, 2005, p.117-120.

- Les révolutions du monde moderne, Etudes du Centre Français de l'Université de Fribourg, tome 15, Berlin, Berliner Wissenschafts-Verlag, 2006 (direction d'ouvrage en col. avec Rolf G. Renner).

Brice Martin

- « Expertise et risques majeurs : le point de vue du géographe », *Droit de l'Environnement*, n° 142, 2006, p.314-323.
- « Risques et Territoires dans le Haut-Rhin », *Actes de la table ronde Rhin-Sud 2005 : De la gestion à l'intelligence des territoires*, APR/CRESAT/RECITS, 2006, p. 81-91.
- « Approche systémique des jeux d'acteurs face à la territorialisation des risques », colloque 5e journée Jeune Recherche du Grand Est, Besançon 2006, lab. Théma (UMR 6049) :http://thema.univ-fcomte.fr/Communications-scientifiques
- « Risques majeurs en Alsace historique et perception », Les jeudis de l'environnement, CCI Colmar Sud Alsace : plans de prévention des risques, protection de la faune, quelles contraintes pour les entreprises ?, Mulhouse, 12 octobre 2006, en ligne sur http://www.actena.info/dn_presentation/

Bernard Reitel.

- « Entre Rhin et Jura, des espaces transfrontaliers où perdurent des dissymétries spatiales », *Mappemonde*, 2005/1, n° 77, revue en ligne, mappemonde.mgm. fr/num5/articles/art05101.html (en coll. avec A. Moine).
- « La gestion des agglomérations transfrontalières entre logiques fonctionnelles et territoires institutionnels : la frontière comme objet de protection ou de dépassement. Exemples de Strasbourg-Kehl et de l'agglomération trinationale de Bâle », in Annie Bleton-Ruget, Nicole Commercon, Philippe Gonod, Territoires institutionnels, territoires fonctionnels, Macon, Institut de recherche du Val de Saône-Maconnais, p. 521-535.
- « Mémoire, effacement, transgression : L'aménagement de zones frontières de « villes-frontière » (Berlin, Frankfurt-Oder/Slubice, Strasbourg/Kehl), Le Globe, Frontières-frontière, tome 145, 2005, p. 29-58.
- « Les logiques de projet dans les agglomérations transfrontalières de Strasbourg-Kehl et de Bâle : vers l'émergence de nouvelles territorialités ? », in A.-L. Amilhat-Szary, M.-C. Fourny, Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2006, p. 151-167.

Odile RIONDET

- « The role of information brokers in therapeutics research », European association for Health Information and Libraries, Cluj (Roumanie), 2006, en ligne sur www.eahilconfcluj.ro/documents/2b/riondet.doc
- « Les traces de la notion de « besoin d'information » dans le site d'archives ouvertes ARCHIVESIC », Themat'IC, rencontre université-professionnels de l'IUT de Strasbourg, 17 mars 2006, http://infocom.u-strasbg.fr/~thematic/actes.htm
- « Analyse d'un processus de courtage en médecine », Questionner les pratiques d'information et de communication, 15^e Congrès national de la SFSIC, Bordeaux, 10-12 mai 2006, p. 545-552.

Nicolas Stoskopf

- Les dynasties alsaciennes du XVII^e siècle à nos jours, Paris, Perrin, 2005, 607 p. (en coll. avec Michel Hau).
- Université de Haute-Alsace, La longue histoire d'une jeune université, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2005, 94 p.
- « Mulhouse, l'industrie et les trois frontières (XIX^e-XX^e siècles) », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 70-77.
- « Les résistances en Alsace au prisme du journal de Marie-Joseph Bopp », in A. Wahl (dir.), Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale, 1939-1945, Actes du colloque organisé par la Fondation Entente franco-allemande (19-20 novembre 2004), Metz, 2006, p. 225-252 (en collaboration avec M.-C. Vitoux).
- « Aperçu sur l'histoire... de la Fonderie à Mulhouse (1826-2005); ...de la manufacture de Wesserling (1762-2003) », in Pierre Lamard et Marie-Claire Vitoux (dir.), Les Friches industrielles, point d'ancrage de la modernité, Panazol, Lavauzelle, 2006, p. 137-141 et 181-185.
- « La culture impériale du patronat textile mulhousien (1830-1962) », L'esprit économique impérial ? Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire (1830-1870 : les réseaux d'influence dans les régions et dans les territoires d'outre-mer, colloque des 3-4 mars 2006, en ligne sur http://espritimperial.free.fr/

Isabelle Ursch-Bernier

- « Mulhouse et ses voisins à l'heure du négoce et des manufactures », *Annuaire Historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 56-69 (en col. avec Bernard Jacqué).

- « Négoce et industrie à Mulhouse au XVIII^e siècle », Positions de thèse, *Revue d'Alsace*, 132, p. 487-496.
- « La naissance du Directoire de commerce mulhousien », *Annuaire Historique de Mulhouse*, 17, 2006, p. 45-56.

Marie-Claire VITOUX

- « Les débuts de la banque mutuelle à Mulhouse : de Raiffeisen à Cetty. La caisse de crédit mutuel Saint-Joseph », *Annuaire Historique de Mulhouse*, 16, 2005, p.18-26 (en coll. avec André Heckendorn).
- « Etre juif à Mulhouse jusqu'à l'Affaire Dreyfus », Annuaire Historique de Mulhouse, 17, 2006, p.118-132.
- « Le lieu des 'lieux' : contrôle des corps et contrôle social dans les villes du XIXº siècle », in J.-M. Mehl et N. Bourguinat (dir.), Les mise(s) en scène(s) de l'espace. Faux-semblants, ajustements et expériences dans la ville, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, p. 43-64.
- « Les résistances en Alsace au prisme du journal de Marie-Joseph Bopp », in A. Wahl (dir.), Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde guerre mondiale, 1939-1945, Actes du colloque organisé par la Fondation Entente franco-allemande (19-20 novembre 2004), Metz, 2006, p. 225-252 (en coll. avec N. Stoskopf).
- Les Friches industrielles, point d'ancrage de la modernité, (direction d'ouvrage en coll. avec Pierre Lamard), Panazol, Lavauzelle, 2006, 214 p.

Raymond Woessner

- « L'Alsace et ses voisins : les nouveaux territoires transfrontaliers », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 78-94.
- « BioValley, un pôle de compétitivité transfrontalier et multimétropolitain », *Territoires 2030*, 1, *Pôles et métropoles*, DATAR, juin 2005, p. 149-158 (en coll. avec H. Nonn et Ph. Poindron).
- « L'éternel retour du Corridor Rhin-Rhône », Annales de Géographie, 647, janvier-février 2006, Paris, A. Colin, p. 2-25.
- « Angleterre, Italie : les districts industriels de la Formule 1 », Mappemonde 82, 2-2006, en ligne.
- « Le tourisme fluvial en Europe », *Navigation, Ports & Industrie*, 10, Rubrique « Au fil de l'eau », Strasbourg, octobre 2006, p. 419- 423.

- « Mulhouse et Bâle, une relation à réinventer », *Annuaire historique de Mulhouse,* 17, 2006, p. 24-32.

Gilles Wolfs

- « La Russie vers un nouvel exotisme ? », in Jean-Marie Furt, Frank Michel (dir.), *Tourismes & Identités*, Paris, L'Harmattan, collection « Tourismes et Sociétés », 2006, p. 203-214.

Publications de nos doctorants

Michèle Archambault

- « Les jeunes et le besoin d'information », Themat'IC, rencontre universitéprofessionnels de l'IUT de Strasbourg, 17 mars 2006, en ligne sur http://infocom.u-strasbg.fr/~thematic/actes.htm
- « La formation des jeunes à l'information : constats et enjeux », Journée professionnelle de la Fadben, 11.10.2006, en ligne sur les sites de la Fadben Paris http://fadben.free.fr/Fadben-creteil-paris-versailles-interacademie-fadben-cdi-mahe-baltz-froissart.htm et Fadben Alsace (http://dominique.burnouf.free.fr/fadbenalsace/documents/creteil-marchambault.pdf)

Pierre-Christian Guiollard

- Conservation et valorisation du patrimoine minier contemporain, mines de charbon, d'or et d'uranium en France métropolitaine, Jouac, Editions P.C. Guiollard, 2005, 117 p.
- Mineurs de fond au XX^e siècle dans les houillères du bassin de Carmaux-Albi (Tarn), éditions P.C.Guiollard, 2005 (en col. avec J.F. Kowalik et A. Malphettes).
- Le musée de la mine de Trepca (Kosovo) situation, urgences et perspectives, rapport public GEOPOLIS/BRGM, 2005, 54 p. (en coll. avec J. Féraud, C. Frima, B. Larderet, S. Plakolli, J. Schwab, M. Schwab, J. Vendel),
- Quel avenir pour le musée minéralogique de Trepca (Kosovo) ? Le règne minéral, éditions du Piat, n° 98, nov-déc. 2005, p. 28-30.
- En Cévennes quand tournaient les molettes, Jouac, éditions P.C. Guiollard, 2006, 164 p.

Virginie Lelièvre

- Les petits guides et les grands guides du Musée du papier peint : 8-12 ans, Rixheim, 2005, 24 p. ; 13-15 ans, Rixheim, 2005, 24 p.

LES ACTES DU CRESAT

- Guide Transport, commerce et échanges, un peu d'histoire/des musées, des entreprises et des métiers, Mulhouse, La Nef des Sciences, 2005, 24 p.
- Guide du Petit Futé, *Tourisme scientifique, technique et industriel en Alsace,* Paris, La Nef des sciences et le Petit Futé, 2006, 121 p. (en coll. avec Claire Delbos).

Bertrand RISACHER

- « Histoire des maisons de Jungholtz et de leurs occupants (suite et fin) » *Bulletin de Amis de Soultz*, n° 84, avril 2005, p.15-18.
- « L'industrialisation de la vallée de Rimbach de 1812 à 1870 », Annuaire de la Société d'Histoire des régions de Thann-Guebwiller, juin 2005, p.108-161.

Soultz au fil des siècles, Carré Blanc éditions, 2006, 224 p. (en coll. avec C. Galliath, N. Loeffler, R. Muller, E. Rouby, J-M. Schmitt, M. Soarès et R.Studer).

5. Brèves

Soutenance

Odile Riondet a soutenu le 30 novembre 2006 à l'université Robert Schuman de Strasbourg une habilitation à diriger des recherches avec un mémoire intitulé Pour une épistémologie des techniques dans les Sciences de l'information et de la communication, devant un jury composé de Sylvie Leleu-Merviel, Jean-Paul Metzger, Marie-Noëlle Sicard, Alioune Fall, Anne-Marie Laulan, Michel Mathien (directeur de thèse) et Jacques Perriault.

Principaux apports au fonds documentaire sur le patrimoine industriel

Filatures et machines à vapeur du Royaume-Uni (env. 500 clichés), patrimoine industriel d'Italie (Ombrie, Rome, Campanie; 250 clichés), du Portugal (dont la cité lainière de Covilha; 120 clichés), machines à vapeur de Guyane (70 clichés), blanchisserie de Cholet (Maine-et-Loire; 90 clichés), forges de Tronçais (Allier, 30 clichés).

Participation au GDRE S4: Spatial Simulation for the Social Sciences

Ce GDRE a été créé en 2006 pour une durée de quatre ans. Il prolonge les actions entreprises dans le cadre du GDR Libergeo, créé en 1997, dont Bernard Reitel était membre depuis cette date. Le GDRE consiste en un réseau de laboratoires travaillant sur les espaces urbains et les espaces régionaux en Europe : il associe non seulement des laboratoires français, mais également d'autres pays de l'Union Européenne.

L'objectif de ce GDRE est de procéder à une analyse comparative des modèles utilisés en sciences sociales à différentes échelles. Il présente des interactions avec ESPON (ORATE en français qui est l'organisme chargé d'établir une évaluation des enjeux d'aménagement du territoire dans l'UE). Les analyses portent principalement sur les changements spatiaux et les interactions sociales.

Dans ce cadre, un axe s'intitule GAME (Geographical Analysis and Modelling for Europe in evolution). Bernard Reitel et Raymond Woessner y interviennent en tant que spécialistes des territoires frontaliers et des dynamiques transfrontalières. L'objectif est de proposer à partir du cas régional (Alsace et Rhin supérieur), une formalisation des dynamiques des régions transfrontalières en Europe.

Contrat « Enjeux métropolitains et formes de gouvernance au Luxembourg et dans les territoires frontaliers – METROLUX »

Le Centre d'études des populations, de la pauvreté et des politiques sociaux-économiques (CEPS/INSTEAD) situé au Luxembourg est le coordinateur de ce projet qui démarre en janvier 2007 pour une durée de deux ans. L'Université du Luxembourg et l'Université Louis Pasteur (Strasbourg) sont les deux autres partenaires de ce contrat. L'objectif est de procéder à une évaluation de la métropolisation au Luxembourg à l'aide de différents indicateurs en intégrant notamment la dimension frontalière. Bernard Reitel y intervient en tant qu'expert sur les questions frontalières et transfrontalières, Jean-Philippe Droux en tant que cartographe.

A paraître: Rencontres...

Le département des Sciences de l'information et métiers de la culture (SCIMEC), dirigé par Catherine Krebs, a inauguré un périodique intitulé Rencontres... pour la publication des actes d'une journée d'études qui s'est tenue en avril 2004 sur le thème « Des métiers nouveaux... et l'université ? ». Cette manifestation, dont le but était d'initier une réflexion théorique et pratique dans les domaines croisés des archives, de l'information-documentation et du patrimoine et des musées, a permis par ailleurs de formaliser les échanges entre étudiants, enseignants et praticiens, incontournables dans le cadre d'un master professionnel.

Le n° 2 de Rencontres... paraîtra en 2007 et sera consacré au thème des pratiques culturelles à Mulhouse et dans le Haut-Rhin Sud sur la base d'enquêtes et d'études menées en 2005-2006 par des étudiants des trois spécialités de notre master professionnel sur les institutions culturelles et leurs publics.

Un n° 3 est d'ores et déjà en chantier pour 2007 ou 2008. Il sera constitué d'un florilège de travaux menés par les étudiants actuellement en cours de formation autour du thème : « Face au vertige de l'accumulation, quels choix techniques et culturels pour nos sociétés ? » dans le souci toujours d'un angle d'approche tripartite (archives, information-documentation, patrimoine et musées).

Séminaires du CRESAT 2006-2007

Le premier séminaire s'est tenu le 18 novembre 2006 : Alain J. Lemaitre a parlé de La police au XVIIIe siècle.

Au programme 2007:

- 20 janvier : Les temps du "bon vieux temps ". Sources, méthodes et perspectives d'une histoire du climat en France, XVI^e-XIX^e siècles, par Emmanuel Garnier, maître de conférences d'histoire moderne, détaché au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, CEA-CNRS, Gif-sur-Yvette

- 17 mars : Les écoles d'ingénieurs, terrain d'histoire. Exemples et perspectives, par Pierre Lamard, professeur d'histoire contemporaine à l'UTBM, chercheur au laboratoire RECITS, correspondant du CRESAT.
- 12 mai : La territorialisation aujourd'hui, par Raymond Woessner, maître de conférences de géographie à l'IUFM d'Alsace, chercheur au CRESAT.

Journées doctorales des humanités (13-14 avril 2007)

Les deuxièmes Journées doctorales des Humanités se tiendront à l'UHA les 13 et 14 avril 2007 sur le thème « Contacts et confrontations » : quatre conférences d'universitaires introduiront une quinzaine de communications de doctorants. Paul-Philippe Meyer interviendra sur « la confrontation des cultures dans l'Alsace allemande de 1870 à 1914 ».

Distinctions

Odile Kammerer a été nommée officier des Palmes académiques.

Marie-Claire Vitoux a été honorée du Trophée mulhousien de la culture.

Les patrons du Second Empire

Par convention signée en juillet 2006 avec le Centre Roland Mousnier (Paris-Sorbonne, Paris IV), le CRESAT est désormais associé à la direction de l'enquête nationale sur les patrons du Second Empire. Deux volumes viennent de paraître, le n° 8 de la collection sur Champagne-Ardenne, sous la direction de Gracia Dorel-Ferré et de Denis McKee, ouvrage qui a bénéficié d'une subvention du CRESAT, et le n° 9 sur Lyon et le Lyonnais par Pierre Cayez et Serge Chassagne. Deux autres volumes devraient paraître en 2007 sur la Picardie et Saint-Etienne et la Loire. Une nouvelle équipe vient de se mettre au travail sur Midi-Pyrénées : dirigée par Jean-Marc Olivier, elle comprend notamment Alain Boscus, Rémy Cazals, Jean-Marc Minovez et... Isabelle Ursch-Bernier.

LES ACTES DU CRESAT

IV.

L'ÉQUIPE DU CRESAT (À LA DATE DE PARUTION)

CHERCHEURS:

Céline BORELLO (MC)

Benoît BRUANT (MC)

Anne-Marie Bruleaux (MC)

Myriam CHOPIN-PAGOTTO (MC)

Karin DIETRICH-CHENEL (MC)

Jean-Philippe DROUX (IE, docteur en géographie)

Pierre Fluck (PR)

Yves FREY (PRAG, docteur en histoire)

Bernard JACQUÉ (PRAG, docteur en histoire)

Odile KAMMERER (PR)

Richard Keller (Conservateur territorial du Patrimoine)

Catherine KREBS (MC)

Alain J. LEMAITRE (MC HDR)

Brice MARTIN (MC)

Paul-Philippe MEYER (PRAG)

Bernard REITEL (MC)

Odile RIONDET (MC HDR)

Nicolas STOSKOPF (PR)

Isabelle URSCH-BERNIER (docteur en histoire)

Marie-Claire VITOUX (MC)

Raymond WOESSNER (MC)

Gilles WOLFS (chargé de cours UHA, docteur en histoire)

DOCTORANTS

Michèle Archambault (documentaliste certifiée)

Pierre-Christian GUIOLLARD (éditeur)

Ouarda Guerrouah

Isabelle Lelièvre (chargée d'études, Nef des Sciences)

Jean-Marie KUPPEL

Bertrand RISACHER (PR certifié)

Lauriane WITH

Associés

Jean-Michel CHEZEAU (PR émérite)

Nicole CHEZEAU (MC honoraire)

Florence Ott (MC en disponibilité)

Patrick PERROT (chargé de cours, UHA)

CORRESPONDANTS

Georges BISCHOFF (PR, UMB Strasbourg)

Chip Buchheit (historienne, chargée d'études sur le patrimoine industriel)

Emmanuelle Collas-Heddeland (MC en disponibilité, éditeur)

Marianne Coudry (PR)

Marie-Pierre Dausse (ATER, UHA)

Paul Delsalle (MC HDR, UFC Besançon)

Françoise DIETERICH (PR agrégée)

Gracia Dorel-Ferré (IPR-IA honoraire)

Thierry Fischer (chargé de mission, ADAUHR)

Philippe Fluzin (directeur de recherche CNRS, UTBM)

Frédéric GUTHMANN (président de l'association Connaissance du patrimoine mulhousien)

Michel HAU (PR, UMB Strasbourg)

Jean-Roch KLETHY (directeur de l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne)

Pierre Lamard (PR, UTBM)

Isabelle Lesage (MC, UMB Strasbourg)

François LIEBELIN (président de l'Association du patrimoine sous-vosgien)

Henri MELLON (directeur de l'Association De Dietrich)

Bernhard METZ (archiviste, Archives municipales de Strasbourg)

Françoise PASCAL (conservateur de la BUSIM)

Nicolas Schreck (PR certifié, chargé de cours UHA)

Franck SCHWARZ (chargé d'études sur le patrimoine industriel, Région Alsace)

Pierre VONAU (PR agrégé)



achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie ALSAGRAPHIC 2000 Riedisheim, le 20 mars 2007

> Dépôt légal 1 er trimestre 2007 ISSN 1766-4837